

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 20 mai à 9 heures, les actionnaires de **DIAC**, société anonyme au capital de 415 100 500 EUR divisé en 96 535 000 actions de 4.30 EUR chacune, dont le siège social est à 14 avenue du Pavé Neuf, 93160 Noisy-le-Grand, ont été convoqués en Assemblée générale ordinaire au 15, Rue d'Uzès, 75002 Paris par le Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée des actionnaires ou de leurs mandataires assistant à la réunion et sur laquelle il a été fait mention des Actionnaires qui ont voté par correspondance conformément au décret 88.55 du 19.01.88 ou qui ont donné pouvoir au Président.

L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau.

Monsieur Martin THOMAS préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Frédéric SCHNEIDER et RCI Banque S.A représentée par Martin THOMAS, actionnaires présents, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Maki METAJ est désignée comme Secrétaire de séance.

Le Bureau ainsi composé, Monsieur le Président, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau, constate que **2** actionnaires sont présents et possèdent ensemble **96 535 000** actions.

En conséquence, l'Assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le Bureau et présente à l'Assemblée :

- Une copie des lettres individuelles de convocation adressées aux Actionnaires, aux Commissaires aux comptes et aux représentants de la masse des porteurs de titres participatifs.
- La feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs ou formulaires de vote par correspondance.
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2024.
- Le bilan de la société au 31 décembre 2024.
- Le compte de résultat au 31 décembre 2024.
- Le rapport de gestion du Conseil incluant le rapport sur la durabilité
- Le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, sur les comptes annuels ainsi que sur les conventions réglementées.

Monsieur le Président rappelle que les actionnaires ont été convoqués à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre extraordinaire :

- Modification des articles 8, 9-III et 10-2-I, II et III des statuts,

A titre ordinaire :

- Approbation des comptes annuels 2024
- Approbation des comptes consolidés 2024
- Affectation du résultat et détermination du dividende
- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé
- Ratification de la nomination par cooptation de M. Giovanni-Luca Soma en qualité d'administrateur
- ...
- Absence de conventions réglementées,

A titre ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur le Président déclare, ce dont l'Assemblée lui donne acte, que l'inventaire, le bilan, le compte de résultats, le texte des résolutions, les rapports du Conseil d'administration, et ceux des Commissaires aux comptes et plus généralement, tous les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Les résolutions suivantes, toutes à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix, compte tenu des actionnaires présents, des procurations et des votes par correspondance :

A titre extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION (*Modification des statuts*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires décide de

- fixer la durée des fonctions d'Administrateur à trois (3) années,
- permettre au Secrétaire du Conseil d'administration de certifier les procès-verbaux du Conseil,
- entériner le principe de non-cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général

et de modifier en conséquence les articles 8, 9-III et 10-2-I, II et III des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 8 : Conseil d'administration »

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, Conformément à la loi, ce nombre, égal au minimum à trois membres, ne peut dépasser dix-huit membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée des fonctions d'Administrateur est de 3 années. Toutefois, lorsqu'un Administrateur est nommé en remplacement d'un autre Administrateur en cours de mandat, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si la cooptation d'un Administrateur par le Conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée, les actes accomplis par cet Administrateur et les délibérations prises par le Conseil pendant la gestion provisoire n'en sont pas moins valables.

Les personnes morales de toute forme, actionnaires, peuvent faire partie du Conseil d'Administration. Lors de leur nomination, elles sont tenues de désigner un représentant permanent, pour participer aux délibérations du Conseil d'administration et, généralement, pour exercer ce mandat d'Administrateur, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre.

En cas de décès, démission, atteinte par la limite d'âge ou révocation de son représentant permanent, la personne morale Administrateur est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, l'identité de son nouveau représentant permanent.

L'acceptation et l'exercice du mandat d'administrateur entraînent l'engagement, pour chaque intéressé, d'affirmer à tout moment, sous la foi du serment, qu'il satisfait personnellement aux conditions et obligations requises par les lois en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.

Ces administrateurs sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs nommés par elle et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les Administrateurs peuvent ou non être Actionnaires de la Société.

...

Article 9 : Délibérations du Conseil d'administration

...

III. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial côté ou sur les feuilles mobiles numérotées. Ces procès-verbaux sont paraphés par l'un des magistrats désignés par la loi, et signés par le Président de la séance et au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Secrétaire du Conseil, le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'Administrateur délégué provisoirement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice, de leur nomination et de leur présence ou de leur représentation par la production d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal.

...

Article 10-2 : Direction Générale

I. – Principes d'organisation

Conformément aux dispositions légales, le président du Conseil d'administration ne peut pas exercer simultanément la fonction de directeur général dans le même établissement, sauf lorsqu'une telle situation est justifiée par l'établissement et approuvée par l'autorité compétente. Ainsi la Direction Générale de la société est assumée sous sa responsabilité par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix des modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'administration relative aux modalités d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts. »

II. – Directeur Général

1. Nomination – Révocation

La Direction Générale est assurée par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

L'âge limite pour la nomination du Directeur Général est fixé à 70 ans ; le Directeur Général en exercice pourra toutefois rester en fonction au-delà de cette limite pour la durée de son mandat restant à courir au moment où il atteint cet âge.[...]

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration.

La révocation du Directeur Général peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

...

III. – Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

L'âge limite pour la nomination du Directeur Général Délégué est fixé à 70 ans ; le Directeur Général Délégué en exercice pourra toutefois rester en fonction au-delà de cette limite pour la durée de son mandat restant à courir au moment où il atteint cet âge.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général. »

Aucune autre modification n'est apportée aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A titre ordinaire

DEUXIEME RESOLUTION (*Approbaton des comptes annuels*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe et faisant ressortir **un résultat net déficitaire de -212 095 798,80 euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION (*Approbaton des comptes consolidés*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 et suivants du Code de Commerce faisant ressortir un bénéfice net de 153 223 milliers d'euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat et détermination du dividende*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Résultat net de l'exercice 2024	-212 095 798,80 EUR
Report à nouveau antérieur	-34 156 895,63 EUR
Solde disponible	-246 252 694,43 EUR
Dividendes	0,00 EUR
Solde du compte report à nouveau	-246 252 694,43 EUR

L'Assemblée générale décide de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2024.

Les dividendes versés au titre des trois précédents exercices de DIAC S.A ont été :

- Au titre de l'exercice 2021, il n'y a pas eu de dividende distribué.
- Au titre de l'exercice 2022, un dividende de 0,75 EUR par action a été distribué.
- Au titre de l'exercice 2023, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION (*Quitus aux administrateurs*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION (*Ratification de la nomination par cooptation de M. Giovanni Luca Soma en qualité d'administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil d'administration du 6 mars 2025 de nommer par cooptation Monsieur Giovanni Luca Soma en remplacement de M. Frédéric Schneider, démissionnaire, en qualité d'administrateur de DIAC SA pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

Monsieur Frédéric Schneider demeure Directeur Général de la société DIAC SA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

HUITIEME RESOLUTION (*Absence de Conventions Réglementées*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION (*Pouvoirs*)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fin de l'extrait

Certifié conforme par le secrétaire de séance

Maki METAJ





Forvis Mazars S.A.
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

DIAC S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

DIAC S.A.

Société Anonyme au capital de 415 100 500 euros

14 avenue du Pavé Neuf - 93160 Noisy-Le-Grand

RCS : Bobigny 702 002 221

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société DIAC S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIAC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et dépréciations des créances avec la clientèle afférente au bilan

Risque identifié	<p>DIAC S.A. constitue des provisions pour dépréciation afin de couvrir les risques de non-recouvrement des créances de crédits accordés à la clientèle et aux concessionnaires.</p> <p>Comme indiqué dans les parties 3 B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés et 3 D) Opérations de crédit-bail et assimilés non titrisés de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations pour risque de crédit sont calculées sur une base individuelle ou selon une méthode statistique, en fonction du classement comptable des créances au bilan (incidentées non douteuses, restructurées, douteuses, douteuses compromises).</p> <p>Nous avons considéré que les dépréciations pour risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance du montant des créances à la clientèle et au réseau des concessionnaires à l'actif du bilan, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans le calcul des dépréciations déterminées de manière statistique, et de l'exercice important du jugement intervenant dans leur détermination.</p> <p>Les provisions comptabilisées au bilan au titre du risque de crédit sont présentées dans la Note 2 : Opérations avec la clientèle et la Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat de l'annexe aux comptes annuels selon le classement des créances au bilan.</p>
-------------------------	---

Notre réponse	<p>Avec l'appui de nos experts en risque de crédit et de nos spécialistes en informatique, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluer les contrôles clés mis en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations ;• Apprécier les dépréciations comptabilisées et notamment les provisions individuelles à dire d'expert ;• Tester la qualité des interfaces applicatives des systèmes d'information qui supportent le calcul et la comptabilisation des provisions pour dépréciations sur le risque de crédit ;• Examiner le processus mis en place pour s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données utilisées pour la détermination des dépréciations ;• Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des créances à la clientèle et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations pour risque de crédit afférentes par rapport à l'exercice précédent ;• Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels au regard des règles comptables applicables.
----------------------	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes consolidés et annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.45112 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAC S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 20 mai 2020 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 5^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Courbevoie et Paris-La-Défense, le 25 avril 2025

Forvis Mazars S.A.

Signé par :

65239A6437884C1...

Anne VEAUTE
Associée

KPMG S.A.

DocuSigned by:

7DCE8BF2964846F...

Ulrich SARFATI
Associé



DIAC SA

COMPTES SOCIAUX

31 décembre 2024

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....	5
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	5
2. FAITS MARQUANTS	5
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
A) <i>Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.</i>	5
B) <i>Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés</i>	6
C) <i>Crédits à la clientèle et au réseau titrisés</i>	7
D) <i>Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées</i>	8
E) <i>Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées</i>	9
F) <i>Bonifications</i>	10
G) <i>Indemnités et intérêts de retard</i>	11
H) <i>Parts dans les entreprises liées</i>	11
I) <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	11
J) <i>Primes de remboursement</i>	11
K) <i>Provisions</i>	11
L) <i>Engagements de retraite</i>	11
M) <i>Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré</i>	12
N) <i>Risque de contrepartie sur produits dérivés</i>	12
O) <i>Informations géographiques et sectorielles</i>	12
P) <i>Entreprises liées</i>	13
Q) <i>Consolidation</i>	13
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	14
5. RISQUES FINANCIERS	14
6. REFINANCEMENT.....	15
7. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	16
TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	38

BILAN

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Créances sur les établissements de crédit	1	4 591 455	3 949 313
Opérations avec la clientèle	2	5 238 365	4 406 197
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	703 310	715 969
Actions et autres titres à revenu variable	4	2	2
Parts dans les entreprises liées	5	81 387	81 387
Crédit-bail et location avec option d'achat	6	4 756 349	3 515 433
Immobilisations incorporelles	7	1 900	2 268
Immobilisations corporelles	8	12 067	12 092
Autres actifs	9	499 554	456 217
Comptes de régularisation	10	36 772	188 496
TOTAL ACTIF		15 921 161	13 327 374

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Dettes envers les établissements de crédit	11	14 507 065	11 921 572
Opérations avec la clientèle	12	66 616	59 207
Dettes représentées par un titre	13	29 833	149 550
Autres passifs	14	200 636	170 174
Comptes de régularisation	15	541 656	411 800
Provisions	16	180 418	183 303
Dettes subordonnées	17	184 579	9 315
<u>Capitaux propres</u>		210 358	422 453
Capital souscrit	18	415 101	415 101
Réserves	18	41 510	41 510
Report à nouveau	18	(34 157)	824
Résultat de l'exercice	18	(212 096)	(34 982)
TOTAL PASSIF		15 921 161	13 327 374

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
<u>Engagements donnés</u>	19	1 214 107	1 973 988
Engagements de financement		774 658	793 227
Autres engagements donnés		439 449	1 180 761
<u>Engagements recus</u>	20	11 362 401	6 189 920
Engagements de financement		3 500 000	
Engagements de garantie		7 862 401	6 189 920

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Intérêts et produits assimilés	22	443 101	396 146
Intérêts et charges assimilés	23	(644 882)	(443 294)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	2 944 089	2 699 558
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(2 832 686)	(2 437 835)
Revenus des titres à revenu variable	25	222 186	185 737
Commissions (Produits)	26	24 123	21 528
Commissions (Charges)	26	(775)	(901)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	(22 698)	(33 169)
Autres produits d'exploitation	28	230 628	203 901
Autres charges d'exploitation	29	(50 346)	(26 094)
PRODUIT NET BANCAIRE		312 740	565 577
Charges générales d'exploitation	30	(374 223)	(359 819)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(3 931)	(4 792)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(65 414)	200 966
Coût du risque	31	(146 806)	(202 347)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(212 220)	(1 381)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(212 220)	(1 381)
Impôts sur les bénéfices	32	124	(33 601)
RESULTAT NET		(212 096)	(34 982)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

DIAC S.A est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 415 100 500 euros entièrement libérés, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

DIAC S.A a pour principale activité le financement du Groupe Renault et ses marques, Nissan et Mitsubishi.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes sociaux de DIAC S.A, pour l'année 2024, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 mars 2025 et ont été présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2025.

Pour mémoire, les comptes sociaux de DIAC S.A, pour l'année 2023, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 mars 2024 et présentés pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2024.

Les comptes sociaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

L'activité de titrisation en 2024 :

Mobilize Financial Services France a mis en place une nouvelle titrisation publique adossée aux crédits à la clientèle originés par Mobilize Financial Services France (compartiment « Cars Alliance Auto Loans France v2024-1 »). Lors de cette opération Mobilize Financial Services France a émis 700 M€ d'obligations senior, 65,1 M€ d'obligations mezzanine et 48,86 M€ d'obligations junior.

Mobilize Financial Services France a par ailleurs étendu d'une année supplémentaire la période de rechargement de sa titrisation privée adossée à la composante valeur résiduelle de créances de location avec option d'achat (LOA originées par Mobilize Financial Services France (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER »).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Mobilize Financial Services France sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions de la réglementation applicable aux établissements de crédit en France.

Mobilize Financial Services France applique le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié du Règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En outre, conformément à ce règlement, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle) ou avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné.

A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes au cours de l'année.

B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés

Les crédits à la clientèle et au réseau figurent au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient si un des deux critères, quantitatif ou qualitatif, est rempli.
 - Critère quantitatif : un seuil absolu de créances impayées, de 100 euros pour les encours grand public, de 500 euros pour les encours entreprises, et un seuil relatif des impayés de 1% sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs pour une contrepartie.
 - Critère qualitatif : des signes d'une probable absence de paiement apparaissent pour les contreparties dont la gestion est assurée par les services contentieux suite à échéance du terme, surendettement, ouverture d'une procédure judiciaire, fraude...
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la échéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de échéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

A compter de la date à laquelle la contrepartie ne remplit plus aucun critère douteux et n'a plus d'impayé, une période probatoire de 3 mois est appliquée avant de revenir en non douteux.

Les encours identifiés comme restructurés au sens de l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis et l'intérêt cesse d'être comptabilisé.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés.

Par conséquent, les encours restructurés sont présentés non pas dans une subdivision des encours sains faisant apparaître une décote, mais parmi les encours douteux couverts par une provision.

Une approche de dépréciation sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement, contrat par contrat. Les créances « Clientèle » sont dépréciées selon leur groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation individuelle sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurved loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

En complément, une provision complémentaire d'expertise sur base statistique est également constatée.

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 4 types de créances : saine, incidentée, douteuse et compromise, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

L'estimation des pertes à provisionner sur les créances incidentées se base exclusivement sur des méthodes statistiques. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est toujours généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash, ...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe Mobilize Financial Services France.

En complément, une provision complémentaire d'expertise sur base statistique est également constatée.

C) Crédits à la clientèle et au réseau titrisés

Mobilize Financial Services France titre la grande majorité de son portefeuille d'encours de crédit à la clientèle et réseau. Ces cessions sont effectuées conformément aux dispositions de la loi du 23 décembre 1998 modifiée le 22 décembre 2010.

Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- Les prêts doivent être consentis à des personnes physiques (hors personnel du groupe Renault) ou à des entreprises (hors Agents Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- Les prêts sont affectés à l'acquisition d'un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- Les prêts sont rémunérés à taux fixe avec une marge minimum de 1% et à paiement mensuel ;
- Les prêts doivent avoir fait l'objet d'au moins une facturation avant leur cession ;
- Les créances titrisées ne doivent faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;
- Une créance titrisée sur un FCT reste sur celui-ci et doit être rachetée par Mobilize Financial Services France pour être éventuellement recédée sur un autre FCT.

Les encours sont cédés le 21 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1^{er} jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de Mobilize Financial Services France en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Mobilize Financial Services France.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances cédées cessent de figurer à l'actif du bilan (opérations avec la clientèle) de Mobilize Financial Services France à la date de remise du bordereau de cession.

Les véhicules d'Emission

Cars Alliance Auto Loans France Master

Cars Alliance Auto Loans France v2022-1

Cars Alliance Auto Loans France v2024-1

Cars Alliance DFP France (adossé à des créances de dealer floor plan)

Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, Mobilize Financial Services France continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre, Mobilize Financial Services France perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement:

- Aux intérêts des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- Aux intérêts de retard et indemnités sur impayés ;
- Aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (Intérêts sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds communs de titrisation assument le risque client de non-recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les reversements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 21 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Mobilize Financial Services France au cours du mois M-1 minorée des reversements déjà réalisés.

Les mécanismes de couverture des risques

Pour garantir ses obligations de reversement, Mobilize Financial Services France a constitué des réserves en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Mobilize Financial Services France en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les obligations junior émises par les FCT et retenues par Mobilize Financial Services France.

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services a souscrit aux :

- obligations B non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France Master
- obligations C non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2022-1
- obligations C non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2024-1

Rémunération des parts résiduelles

Dans le but d'appréhender le résultat du FCT, Mobilize Financial Services France a souscrit aux parts résiduelles émises par le FCT. Celles-ci sont comptabilisées à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des FCT est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Mobilize Financial Services France lors de son encaissement.

D) Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du financement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés, à savoir :

- Selon le mode linéaire (véhicules particuliers et véhicules utilitaires), ou dégressif (certains véhicules industriels et biens d'équipement).
- Sur des durées variant de 4 à 7 ans selon le type de matériel.

Les loyers perçus au titre de ces opérations sont rapportés au résultat de l'exercice en fonction d'un étalement linéaire calculé sur la durée des contrats.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient si un des deux critères, quantitatif ou qualitatif, est rempli.
 - Critère quantitatif : un seuil absolu de créances impayées, de 100 euros pour les encours grand public, de 500 euros pour les encours entreprises, et un seuil relatif des impayés de 1% sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs pour une contrepartie.
 - Critère qualitatif : des signes d'une probable absence de paiement apparaissent pour les contreparties dont la gestion est assurée par les services contentieux suite à déchéance du terme, surendettement, ouverture d'une procédure judiciaire, fraude....
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

A compter de la date à laquelle la contrepartie ne remplit plus aucun critère douteux et n'a plus d'impayé, une période probatoire de 3 mois est appliquée avant de revenir en non douteux.

Les contrats identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2005-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, elles sont immédiatement déclassées en encours douteux compromis et les loyers cessent d'être comptabilisés.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours

restructurés.

Par conséquent, à titre dérogatoire, les créances restructurées non compromises sont présentées non pas dans une subdivision des créances saines faisant apparaître une décote, mais parmi les créances douteuses couvertes par une provision.

Une approche de dépréciation sur base individuelle est appliquée aux créances échues. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement, contrat par contrat. Ces créances sont dépréciées selon leur groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation individuelle sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

E) Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées

Mobilize Financial Services France titrise la grande majorité de son portefeuille d'encours de location avec option d'achat. Une distinction est effectuée entre les loyers d'une part, et la valeur résiduelle associée aux contrats d'autre part.

Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- La location avec option achat doit être consentie à une personne physique (hors personnel du groupe Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- La location avec option d'achat concerne un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- Le loyer est fixe et à paiement mensuel ;
- La créance titrisée ne doit faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;

Les encours sont cédés le 21 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1^{er} jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de Mobilize Financial Services France en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Mobilize Financial Services France.

Les créances cédées figurent en diminution de l'actif du bilan (crédit-bail et location avec option d'achat) de Mobilize Financial Services France à la date de remise du bordereau de cession.

Les Fonds Commun de Titrisation émetteurs

Cars Alliance Auto Leases France Master

Cars Alliance Auto Leases France v2020-1

Cars Alliance Auto Leases France v2023-1

Cars Alliance Auto Leases France RV Master

Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, Mobilize Financial Services France continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre Mobilize Financial Services France perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement:

- Aux loyers des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- Aux montants de valeur résiduelle des contrats ;
- Aux intérêts de retard et indemnités de résiliation ;
- Aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds communs de titrisation assument le risque client de non-recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT. Elle est équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les versements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 21 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Mobilize Financial Services France au cours du mois M-1 minorée des versements déjà réalisés.

Les mécanismes de couverture des risques

Pour garantir ses obligations de reversement, Mobilize Financial Services France a constitué des réserves en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Mobilize Financial Services France en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les obligations junior émises par les véhicules d'émission et retenues par Mobilize Financial Services France.

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services a souscrit aux :

- obligations B non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France Master
- obligations C non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France v2020 –1
- obligations C non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France v2023 –1
- obligations B non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France RV Master

Rémunération des parts résiduelles

Dans le but d'appréhender le résultat des véhicules d'émission, Mobilize Financial Services France a souscrit aux parts résiduelles émises par les véhicules d'émission. Celles-ci sont comptabilisées à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des véhicules d'émission est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Mobilize Financial Services France lors de son encaissement.

F) Bonifications

Dans le cadre d'opérations promotionnelles, le constructeur et le réseau couvrent l'écart de taux par le biais de bonifications.

Sur le plan comptable, ces dernières sont assimilées à des compléments de loyers et d'intérêts, et par voie de conséquence, étalées sur les durées de vie réelles des contrats bonifiés. Cet étalement est linéaire pour les contrats de crédit-bail. Pour les contrats de crédit, l'étalement est effectué en fonction du taux implicite des contrats. Ces calculs sont effectués contrat par contrat. Sur le plan fiscal, ces bonifications sont retraitées afin d'être soumises à l'impôt lors de l'exercice de paiement par le constructeur ou le réseau.

G) Indemnités et intérêts de retard

Du fait du caractère incertain de leur recouvrement, les indemnités de résiliation et les intérêts de retard sont intégralement provisionnés. La provision est extournée au moment de l'encaissement.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dès leur exigibilité.

H) Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, déduction faite des provisions éventuellement constatées. Les dividendes correspondants sont comptabilisés l'année de leur mise en distribution.

I) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Constructions	15 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans
- Logiciels informatiques acquis	1 à 3 ans

J) Primes de remboursement

Les primes de remboursement des titres de créances négociables sont amorties linéairement sur leur durée de vie.

K) Provisions

Les provisions constituées au passif du bilan ont notamment pour objet de couvrir le coût des restructurations, ainsi que les litiges ou les risques nés antérieurement à la date de l'arrêt.

Les variations de provisions pour risques et charges sont imputées dans les postes du compte de résultat auxquels elles se rattachent par nature.

L) Engagements de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon les principes définis par la réglementation internationale (norme IAS 19 révisée).

Le coût des indemnités de départ, des compléments de retraite et des engagements assimilés est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier dans le cas où certains droits sont acquis de manière irrévocable avant cette date.

Concernant la répartition des droits à prestations et conformément à la mise à jour publiée en novembre 2021 de la recommandation de l'ANC 2013-02, les engagements de retraite ont fait l'objet sur l'exercice 2021 d'une reprise de provision comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette reprise correspond à la reconnaissance des droits à prestations de la partie plafonnée des primes de retraite des salariés, reconnue sur les années de présence nécessaire au salarié pour obtenir cette prime lors de son départ à la retraite.

Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme.

M) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat prorata temporis et les gains ou pertes latents ne sont pas comptabilisés.

Les produits et charges sont compensés swap par swap pour leur présentation au bilan et au compte de résultat.

Au bilan, le produit net à recevoir sur un contrat de swap bénéficiaire figure dans le poste Compte de régularisation actif. De même, la charge nette à payer sur un swap déficitaire est classée dans le poste Compte de régularisation passif.

Au compte de résultat, les produits nets sur contrats bénéficiaires sont classés parmi les Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ou sur opérations avec la clientèle, selon la qualité de la contrepartie. De manière symétrique, les charges nettes sur contrats déficitaires figurent dans les Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ou opérations avec la clientèle, en fonction de la nature de la contrepartie.

N) Risque de contrepartie sur produits dérivés

Les règles de contrôle interne applicables au risque de contrepartie sur produits dérivés sont définies sur le périmètre consolidé du Groupe Mobilize Financial Services, dans lequel Mobilize Financial Services France est incluse.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne calculée sur la base du niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier du Groupe Mobilize Financial Services et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

Le suivi des engagements doit, pour rendre compte de l'exposition réelle au risque, s'effectuer de manière consolidée. Il n'est donc pas fait de calcul individualisé d'exposition au risque de contrepartie pour la société.

O) Informations géographiques et sectorielles

La société Mobilize Financial Services France réalise ses opérations exclusivement sur le territoire français.

La société a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia et Mitsubishi.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en terme de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires du Groupe Renault et ses marques Nissan et Mitsubishi.
- L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

P) Entreprises liées

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Q) Consolidation

Le groupe DIAC SA établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2024 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

DIAC S.A est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe RCI Banque S.A

15, Rue d'Uzès – 75002 PARIS, FR95 306 523 358, eux-mêmes consolidés dans les comptes du Groupe Renault.

Diac, identifiée par le numéro 702 002 221, est inscrite au R.C.S Bobigny. Ses états financiers sont disponibles sur son site internet : <https://www.mobilize-fs.com/fr/finance/rapports-et-communicues/rapports-financiers>

Les états financiers du Groupe Renault sont disponibles : <https://www.renaultgroup.com/finance/documents-et-presentations/>.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs.

5. RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

Liquidité

La liquidité du groupe Mobilize Financial Service France est gérée en central par Mobilize Financial Services.

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

- **Liquidité statique** : Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.
- **Réserve de liquidité** : La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

Risque au titre de l'activité de crédit

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par Mobilize Financial Services France est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

L'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles reste une démarche de fond. En outre, le groupe Mobilize Financial Services France conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de profitabilité.

Gouvernance

Les comités risques et reporting suivent systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée du groupe Mobilize Financial Services France.

6. REFINANCEMENT

Mobilize Financial Services France se refinance auprès du groupe Mobilize Financial Services. Ses besoins de liquidité sont suivis et assurés par le groupe.

7. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Note 1 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Créances à vue sur établissements de crédit	252 469	(465 838)
Comptes ordinaires débiteurs	252 468	(465 840)
Créances rattachées	1	2
Créances à terme sur établissements de crédit	4 338 986	4 415 151
Comptes et prêts à terme	4 335 053	4 409 825
Créances rattachées	3 933	5 326
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	4 591 455	3 949 313
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>4 338 986</i>	<i>4 415 150</i>

Ces créances ne comportent pas de part subordonnée.

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	1 031 802	751 089
De 3 à 12 mois	423 233	167 300
De 1 à 5 ans	3 136 420	3 030 924
Supérieur à 5 ans		
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	4 591 455	3 949 313

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de la France.

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent principalement les créances sur le réseau suite au rachat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail ou assimilé.

Les prêts à la clientèle financière comprennent les versements effectués par Mobilize Financial Services France aux FCT.

Note 2 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Crédits non douteux à la clientèle	4 568 879	3 812 715
Encours de crédit affecté non titrisé	681 171	760 714
Encours Carte et prêts personnels revolving	35 366	36 825
Encours sur financement stock réseaux	3 609 596	2 731 571
Encours sur financement d'exploitation	247 005	289 270
Créances rattachées sur contrats non douteux	3 884	3 135
Provisions sur créances impayées	(8 143)	(8 800)
Crédits douteux à la clientèle	110 100	38 969
Créances rattachées sur contrats douteux	316	30
Créances sur contrats douteux	113 792	44 560
Provisions sur contrats douteux	(23 246)	(18 321)
Créances rattachées sur contrats douteux compromis	81	95
Créances sur contrats douteux compromis	84 444	77 848
Provisions sur contrats douteux compromis	(65 287)	(65 243)
Concours divers	460 943	480 509
Prêts au personnel	155	145
Créances commerciales	148 236	156 890
Prêts à la clientèle financière	299 055	314 814
Autres concours à la clientèle	11 150	7 846
Valeurs non imputées	2 258	814
Créances rattachées sur concours divers	89	
Comptes ordinaires	99 372	72 635
Comptes ordinaires sains	96 941	71 235
Comptes ordinaires douteux	2 014	968
Comptes ordinaires douteux compromis	417	432
Étalements	(929)	1 369
Étalement des bonifications	(17 826)	(17 784)
Étalement des frais de dossier reçus	(177)	(557)
Étalement des commissions versées	12 630	13 041
Étalement des autres charges versées	4 444	6 669
Total net des créances sur la clientèle (*)	5 238 365	4 406 197
(*) Dont entreprises liées	322 171	136 985

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	2 910 268	2 239 924
De 3 à 12 mois	1 804 698	1 605 564
De 1 à 5 ans	480 446	539 222
Supérieur à 5 ans	42 953	21 487
Total net des créances sur la clientèle	5 238 365	4 406 197

Ventilation par secteurs d'activité	12/2024	12/2023
Financement clientèle	904 792	982 908
Valeur brute des encours	990 079	1 071 033
Dépréciation des encours	(85 287)	(88 125)
Financement réseaux	4 146 026	3 277 130
Valeur brute des encours	4 157 415	3 281 369
Dépréciation des encours	(11 389)	(4 239)
Autres créances sur la clientèle	187 547	146 159
Valeur brute des encours	187 547	146 159
Dépréciation des encours		
Total net des créances sur la clientèle	5 238 365	4 406 197

Note 3 : Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Titres de placement	703 310	715 969
Titres à revenu fixe	702 900	715 440
Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe	410	529
Total des obligations et autres titres à revenu fixe	703 310	715 969

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services France a souscrit :

- les titres Class B non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France Master,
- les titres Class C non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2022-1,
- les titres Class C non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2024-1,
- les titres Class B non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France FCT Master,
- les titres Class C non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France v2020 – 1,
- les titres Class C non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France v2023 – 1,
- les titres Class B non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER.

Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Date de début	mai-12	octobre-20	juillet-13	octobre-20
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCT Master	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Leases France FCT V 2020-1
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (loyer)	Créances concessionnaires indépendants	LOA automobiles (loyer)
Montant des créances cédées à l'origine	715 ME	533 ME	1020 ME	1057 ME
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24	Class A Notation AAA 162 000	Class A Notation AAA 953 900	Class A Notation AA 1 000 000	Class A Notation AAA 44 742
	Class B Non notées 22 300	Class B Non notées 110 200		Class B Notation AAA 41 500
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24				Class C Non notées 52 500

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Date de début	mars-21	mai-22	octobre-23	octobre-24
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master VR	Cars Alliance Auto Loans France V2022-1	Cars Alliance Auto Leases France FCT V 2023	Cars Alliance Auto Loans France V2024-1
Nature des créances cédées	LOA automobiles (valeurs résiduelles)	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Montant des créances cédées à l'origine	792 ME	759 ME	769 ME	814 ME
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24	Class A Non notées 400 000	Class A Notation AAA 300 228	Class A Notation AAA 630 286	Class A Notation AAA 700 000
	Class B Non notées 391 900	Class B Notation AA 52 300	Class B Notation AA 36 900	Class B Notation AA 65 100
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24		Class C Non notées 44 800	Class C Non notées 32 340	Class C Non notées 48 860

Note 4 : Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Titres à revenu variable	2	2
Total des actions et autres titres à revenu variable	2	2

Note 5 : Parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Parts dans les entreprises liées non cotées	81 387	81 387
Total des parts dans les entreprises liées	81 387	81 387

Les parts dans les entreprises liées sont les titres dans la société Diac Location détenue à 100%. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces parts.

Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Immobilisations brutes	12 283 216	10 261 683
Amortissements	(4 683 641)	(3 872 150)
Loyers échus	21 384	16 046
Provisions sur créances impayées	(39)	(10)
Créances rattachées	100 082	100 530
Encours Crédit Bail et location avec option d'achat titrisés	(2 882 389)	(2 938 333)
Loyers douteux	18 348	23 843
Provisions sur loyers douteux	(7 019)	(7 124)
Loyers douteux compromis	79 033	52 204
Provisions sur loyers douteux compromis	(77 653)	(66 132)
Etalement des bonifications	(190 066)	(113 443)
Etalement des commissions versées	85 875	53 354
Etalement des autres charges versées	9 218	4 965
Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (*)	4 756 349	3 515 433
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(117 355)</i>	<i>(74 135)</i>

Le montant de la réserve latente brute des immobilisations données en location (différence de valorisation des encours financiers par rapport à celle des immobilisations nettes) s'établit à 1 211,4 Meur au 31 décembre 2023 et à 1 544,4 Meur au 31 décembre 2024.

Note 7 : Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Valeur brute des immobilisations incorporelles	26 866	26 415
Concessions, brevet et droits similaires	25 625	25 174
Autres immobilisations incorporelles	1 241	1 241
Amortissements des immobilisations incorporelles	(24 966)	(24 147)
Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires	(24 411)	(23 604)
Amortissements sur autres immobilisations incorporelles	(555)	(543)
Total des immobilisations incorporelles	1 900	2 268

Note 8 : Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Valeur brute des immobilisations corporelles	88 207	85 120
Terrains	2 091	2 091
Constructions	17 607	17 607
Installations générales, AA des constructions	10 523	10 523
Installations générales, AA divers	16 846	16 085
Matériel et mobilier de bureau	4 825	4 797
Matériel et mobilier informatique	36 315	34 017
Amortissements des immobilisations corporelles	(76 140)	(73 028)
Amortissements sur constructions	(16 779)	(16 659)
Amortissements sur installations générales, AA des constructions	(9 870)	(9 766)
Amortissements sur installations générales, AA divers	(13 740)	(13 050)
Amortissements sur matériel et mobilier de bureau	(4 416)	(4 310)
Amortissements sur matériel et mobilier informatique	(31 335)	(29 243)
Total des immobilisations corporelles	12 067	12 092

Note 9 : Autres actifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Etat	200 991	110 724
Créances sociales	513	421
Débiteurs divers	67 349	112 835
Créances rattachées sur débiteurs divers	230 701	232 237
Total des autres actifs	499 554	456 217

Note 10 : Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Charges à répartir sur frais et primes d'émission des emprunts	4 629	3 825
Charges constatées d'avance	1 228	1 756
Autres produits à recevoir	230	944
Valeurs à l'encaissement	29 949	181 234
Autres comptes de régularisation actif	736	737
Total des comptes de régularisation	36 772	188 496

Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Dettes à vue sur établissements de crédit	365 002	(356 703)
Comptes ordinaires créditeurs	363 303	(357 194)
Dettes rattachées	1 699	491
Créances à terme sur établissements de crédit	14 142 063	12 278 275
Comptes et emprunts à terme	13 925 770	12 128 770
Dettes rattachées	216 293	149 505
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	14 507 065	11 921 572
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>14 317 686</i>	<i>12 491 401</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	4 770 491	3 644 272
De 3 à 12 mois	2 520 804	2 036 530
De 1 à 5 ans	7 215 770	6 240 770
Supérieur à 5 ans		
Total des dettes envers les établissements de crédit	14 507 065	11 921 572

Note 12 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	66 616	59 207
Comptes ordinaires créditeurs	55 644	46 362
Acomptes et autres sommes dues	8 175	6 823
Dettes vis-à-vis de la clientèle financière	661	3 719
Dettes rattachées	2 136	2 303
Total des opérations avec la clientèle (*)	66 616	59 207
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>99</i>	<i>7</i>

Note 13 : Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Dettes représentées par un titre	29 833	149 550
Titres de créances négociables	29 833	149 550
Total des dettes représentées par un titre	29 833	149 550

Note 14 : Autres passifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Etat	27 414	28 575
Fourn d'immos	23 116	12 655
Dettes sociales	103 868	93 124
Créditeurs divers	17 458	14 418
Dettes rattachées sur créditeurs divers	28 743	21 354
Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et assimilées	37	48
Total des autres passifs	200 636	170 174

Note 15 : Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Produits à répartir sur primes d'émission des emprunts	911	4 565
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et assimilées	473 667	334 341
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	24 673	21 963
Autres charges à payer	41 410	47 383
Autres comptes de régularisation passif	995	3 548
Total des comptes de régularisation	541 656	411 800

Note 16 : Provisions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2023	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2024
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	151 922	242	(249)		1	151 916
Engagements par signature	369	242	(249)		1	363
Autres risques et charges	151 553					151 553
Provisions sur opérations non bancaires	31 381	4 878	(2 147)	(5 610)		28 502
Engagements de retraite	21 293	1 763	(1 339)			21 717
Plans sociaux et de restructuration	5 206			(2 685)		2 521
Autres litiges avec le personnel	193	891	(808)			276
Autres risques et charges	4 689	2 224		(2 925)		3 988
Total des provisions	183 303	5 120	(2 396)	(5 610)	1	180 418

(*) Autres variations = Reclassements et fusion

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

Un stock de provision de restructuration de 2 521K€ est comptabilisé à fin décembre 2024 : il concerne les plans de dispense d'activité. Il s'agit de provisions pour plan social (départ anticipé pour retraite).

Une provision spéciale, provision sur opérations bancaires pour autres risques et charges, d'un montant de 151 553 K€, a été comptabilisée en miroir du profit constaté au moment de la cession des contrats dans le cadre de l'extension du FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER en 2023. Le montant de cette provision correspond à la valeur nette comptable des valeurs résiduelles titrisées à la date l'extension de la cession de contrats au FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER limitée au montant de la plus-value dégagée. La provision est reprise en fonction de l'amortissement des encours de référence et du débouclage de contrats, que le client exerce ou non son option d'achat.

Note 16.1 : Provisions pour engagements de retraite et assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Ecarts actuariels	Provision au bilan
Solde au 31 décembre 2022	25 218	0	25 218	(3 071)	22 147
Charge nette de l'exercice 2023	2 381		2 381		2 381
Prestations et contributions payées	(3 235)		(3 235)		(3 235)
Ecarts actuariels	2 029		2 029	(2 029)	
Solde au 31 décembre 2023	26 393	0	26 393	(5 100)	21 293
Variation de l'exercice 2024	2 634		2 634		2 634
Prestations et contributions payées	(2 363)		(2 363)		(2 363)
Ecarts actuariels	9 821		9 821	(9 821)	
Amortissement de l'écart actuariel				153	153
Solde au 31 décembre 2024	36 485	0	36 485	(14 768)	21 717

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2024	12/2023
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	3,00%	2,44%
Taux d'actualisation financière	3,40%	3,12%
Taux de départ des salariés de l'entreprise	2,68%	8,02%

Note 16.2 : Provisions sur opérations bancaires

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2023	Dotations	Reprises	Autres (*) variations	12/2024
Dépréciation	165 630	57 169	(41 413)	1	181 387
Opérations avec la clientèle	165 630	57 169	(41 413)	1	181 387
Provisions sur opérations bancaires	369	242	(249)	1	363
Engagements par signature	369	242	(249)	1	363
Total	165 999	57 411	(41 662)	2	181 750

(*) Autres variations = Reclassements et fusion

Les dépréciations d'opérations avec la clientèle afférentes à des encours douteux sont de 30 265 K€, les provisions afférentes à des encours compromis sont de 142 940 K€.

Note 17 : Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Titres participatifs	9 188	9 188
Dettes rattachées sur titres participatifs	127	127
Emprunts subordonnés	171 000	
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	4 264	
Total des dettes subordonnées (*)	184 579	9 315

(*) Dont entreprises liées

175 264

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	4 264	
De 3 à 12 mois	127	127
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	180 188	9 188
Total des dettes subordonnées	184 579	9 315

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

L'emprunt est perpétuel.

Note 18 : Capitaux propres

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2023	Affectation Résultat 2023	Variation 2024	12/2024
Capital souscrit	415 101			415 101
Réserve légale	41 510			41 510
Report à nouveau	824	(34 982)	1	(34 157)
Résultat de l'exercice	(34 982)	34 982	(212 096)	(212 096)
Total des capitaux propres	422 453		(212 095)	210 358

Le capital est constitué de 96 535 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 4,30 euros conférant à leurs propriétaires les mêmes droits.

Note 19 : Engagements donnés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Engagements de financement	774 658	793 227
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	770 312	788 751
Autres engagement en faveur des établissements de la clientèle	4 346	4 476
Autres engagements donnés	439 449	1 180 761
Valeurs affectées en garantie	439 449	1 180 761
Total des engagements donnés	1 214 107	1 973 988

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	1 210 564	1 970 445
De 3 à 12 mois		
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	3 543	3 543
Total des engagements donnés	1 214 107	1 973 988

Note 20 : Engagements reçus

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Engagements de financement	3 500 000	
Autres engagement reçus des établissements de crédit	3 500 000	
Engagements de garantie	7 862 401	6 189 920
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	12 555	10 697
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	637 233	638 406
Gages et autres suretés réelles reçus de la clientèle	800	22 050
Engagement de reprise des véhicules loués	7 211 813	5 518 767
Total des engagements reçus (*)	11 362 401	6 189 920

(*) Dont entreprises liées

5 833 015

1 794 927

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	4 970 873	1 429 490
De 3 à 12 mois	1 835 190	1 076 351
De 1 à 5 ans	4 544 429	3 672 977
Supérieur à 5 ans	11 909	11 102
Total des engagements reçus	11 362 401	6 189 920

Note 21 : Instruments financiers à terme et change au comptant

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/24	Juste valeur 12/24
Couverture du risque de taux					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	1 870 956			1 870 956	
Ventes (Prêts) de swaps de taux	1 870 956			1 870 956	

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/23	Juste valeur 12/23
Couverture du risque de taux					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	1 750 064			1 750 064	
Ventes (Prêts) de swaps de taux	1 750 064			1 750 064	

Les opérations sur instruments financiers de taux d'intérêts sont réalisées dans le cadre de la couverture globale du risque de taux d'intérêt. Les interventions sur les marchés d'instruments financiers à terme, principalement effectuées sur des marchés de gré à gré, ont essentiellement pour but de minimiser l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

Note 22 : Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	161 174	134 838
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	260 489	247 033
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	17 783	12 603
Intérêts et produits sur autres opérations	3 655	1 672
Total des intérêts et produits assimilés	443 101	396 146

Note 23 : Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(601 946)	(432 261)
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	(31 922)	(3 923)
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(6 149)	(6 509)
Intérêts et charges sur dettes subordonnées	(4 865)	(601)
Total des intérêts et charges assimilées	(644 882)	(443 294)

Note 24 : Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	2 944 089	2 699 558
Loyers	2 106 885	1 712 531
Intérêts de retard	1 689	1 955
Plus-values sur cession immobilisations	840 924	986 531
Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)	(2 078)	(1 515)
Reprises de provisions	99	144
Dotations aux provisions	(3 430)	(88)
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	(2 832 686)	(2 437 835)
Dotation aux amortissements	(2 780 173)	(2 289 487)
Reprises d'amortissements	268	133
Etalement des commissions et autres charges versées	(748)	2 676
Moins-values sur cession immobilisations	(41 063)	(143 017)
Autres charges	(10 970)	(8 140)
Total sur opérations de crédit bail et assimilées	111 403	261 723

Mobilize Financial Services France cède ses créances au profit du FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER pour la valeur de son capital restant dû, c'est-à-dire la valeur financière du contrat comprenant son amortissement financier calculé selon l'échéancier client, sur la durée du contrat, sur une base hors valeur résiduelle. La valeur de l'actif au bilan social de Mobilize Financial Services France est calculée selon un amortissement linéaire sur la base de la valeur brute du contrat y compris valeur résiduelle.

La plus-value réalisée correspond à la différence entre l'amortissement social et l'amortissement financier calculée pour chaque contrat titrisé, pour sa partie loyer et pour sa valeur résiduelle.

Note 25 : Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Revenus du portefeuille de placement	222 184	185 735
Revenus des titres détenus à long terme	2	2
Total des revenus des titres à revenu variable	222 186	185 737

Les revenus du portefeuille de placement correspondent à la rémunération de la part résiduelle dans les FCT.

Note 26 : Commissions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Commissions (Produits)	24 123	21 528
Commissions clientèles	22	24
Commissions titres	24 081	21 461
Commissions autres	20	43
Commissions (Charges)	(775)	(901)
Commissions autres	(775)	(901)
Total des commissions	23 348	20 627

Note 27 : Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement (En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(22 698)	(33 169)
Opérations de change	(46)	57
Opérations de taux	(22 652)	(33 226)
Total des gains ou pertes sur opérations financières	(22 698)	(33 169)

Note 28 : Autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Autres produits d'exploitation bancaire	228 125	198 510
Produits des prestations accessoires aux contrats de financement	165 468	161 904
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	37 858	33 652
Opérations faites en commun		482
Autres produits d'exploitation bancaire	24 799	2 472
Autres produits d'exploitation	2 503	5 391
Produits des prestations des activités de service	2 500	1 878
Autres produits d'exploitation	3	3 513
Total des autres produits d'exploitation	230 628	203 901

Note 29 : Autres charges d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Autres charges d'exploitation bancaire	(50 268)	(25 509)
Charges des prestations accessoires aux contrats de financement	(26 605)	(25 844)
Opérations faites en commun	(728)	(41)
Autres charges d'exploitation bancaire	(22 935)	(4)
Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire		380
Autres charges d'exploitation	(78)	(585)
Autres charges d'exploitation	(78)	(585)
Total des autres charges d'exploitation	(50 346)	(26 094)

Note 30 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Frais de personnel	(71 654)	(64 374)
Salaires et traitements	(120 536)	(111 389)
Charges sociales sur retraites	(12 987)	(11 534)
Autres charges sociales	(48 797)	(43 657)
Participation des salariés	(3 092)	(4 649)
Intéressement des salariés	(3 088)	459
Refacturation des frais de personnel	114 161	101 553
Autres frais de personnel	2 685	4 843
Autres frais administratifs	(302 569)	(295 445)
Impôts et taxes	(19 276)	(23 767)
Travaux, fournitures et services extérieurs	(92 471)	(90 732)
Commissions non étalables versées au réseau commercial	(239 272)	(226 237)
Variation des provisions sur autres frais administratif	618	(2 994)
Refacturation des frais administratifs	47 832	48 285
Total des autres charges générales d'exploitation (*)	(374 223)	(359 819)
<i>(*) dont honoraires de commissariat aux comptes</i>	<i>(263)</i>	<i>(263)</i>

Effectif moyen	12/2024	12/2023
Employés		
Agents de maîtrise	680	778
Cadres	1 009	972
Contrats à durée déterminée	9	11
Total	1 698	1 761

Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Coût du risque sur opérations de location	(53 417)	(137 970)
Dotations aux provisions	(25 131)	(12 793)
Reprises de provisions	17 017	5 276
Abandons de créances	(62 712)	(142 343)
Récupérations sur créances amorties	17 409	11 890
Coût du risque sur opérations de crédit	(93 325)	(64 312)
Dotations aux provisions	(24 642)	(11 459)
Reprises de provisions	23 763	18 209
Abandons de créances	(96 818)	(72 175)
Récupérations sur créances amorties	4 372	1 113
Coût du risque sur autres opérations avec la clientèle	(73)	(59)
Abandons de créances	(73)	(59)
Coût du risque sur autres opérations	9	(6)
Dotations aux provisions	(242)	(273)
Reprises de provisions	249	267
Abandons de créances	2	
Total du coût du risque (*)	(146 806)	(202 347)

(*) Dont entreprises liées

2

Note 32 : Impôts sur les bénéfices

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Impôts courants	124	(33 601)
Total des impôt sur les bénéfices	124	(33 601)

La charge d'impôt figurant au compte de résultat représente uniquement l'impôt exigible en France au titre de l'exercice et ne tient pas compte des éventuels actifs ou passifs latents d'impôt.

La société est intégrée fiscalement par la société Renault SA. L'impôt comptabilisé correspond à celui qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale.

Note 33 : Résultat par secteurs d'activité

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Financement Clientèle		
Produit net bancaire	247 726	448 002
Résultat brut d'exploitation	(80 311)	131 713
Résultat d'exploitation	(159 443)	(17 994)
Résultat courant avant impôt	(159 443)	(17 994)
Financement Réseaux		
Produit net bancaire	65 012	117 573
Résultat brut d'exploitation	14 895	69 251
Résultat d'exploitation	(52 779)	16 611
Résultat courant avant impôt	(52 779)	16 611
Autres activités		
Produit net bancaire	2	2
Résultat brut d'exploitation	2	2
Résultat d'exploitation	2	2
Résultat courant avant impôt	2	2
Toutes activités		
Produit net bancaire	312 740	565 577
Résultat brut d'exploitation	(65 414)	200 966
Résultat d'exploitation	(212 220)	(1 381)
Résultat courant avant impôt	(212 220)	(1 381)

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et des participation

(En milliers d'euros)

Détail des participations dont la valeur excède 1% du capital de la société (en KEUR)	Pays	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	% de détention	Résultats nets du dernier exercice clos
Filiales détenues à + de 50% Diac Location SA 14, avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy le Gra	France	29 241	885 161	100,00%	(10 447)

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en KEUR)	Filiales		Participations		Autres sociétés	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	81 347				40	0
Valeur comptable nette des titres détenus	81 347				40	0
Prêts et avances consentis par la société						
Cautions et avals donnés par la société						
Dividendes encaissés par la société						



Forvis Mazars S.A.
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

DIAC S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

DIAC S.A.

Société Anonyme au capital de 415 100 500 euros

14 avenue du Pavé Neuf - 93160 Noisy-Le-Grand

RCS : Bobigny 702 002 221

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société DIAC S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIAC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et dépréciations des créances avec la clientèle afférente au bilan

Risque identifié	<p>DIAC S.A. constitue des provisions pour dépréciation afin de couvrir les risques de non-recouvrement des créances de crédits accordés à la clientèle et aux concessionnaires.</p> <p>Comme indiqué dans les parties 3 B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés et 3 D) Opérations de crédit-bail et assimilés non titrisés de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations pour risque de crédit sont calculées sur une base individuelle ou selon une méthode statistique, en fonction du classement comptable des créances au bilan (incidentées non douteuses, restructurées, douteuses, douteuses compromises).</p> <p>Nous avons considéré que les dépréciations pour risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance du montant des créances à la clientèle et au réseau des concessionnaires à l'actif du bilan, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans le calcul des dépréciations déterminées de manière statistique, et de l'exercice important du jugement intervenant dans leur détermination.</p> <p>Les provisions comptabilisées au bilan au titre du risque de crédit sont présentées dans la Note 2 : Opérations avec la clientèle et la Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat de l'annexe aux comptes annuels selon le classement des créances au bilan.</p>
-------------------------	---

Notre réponse	<p>Avec l'appui de nos experts en risque de crédit et de nos spécialistes en informatique, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluer les contrôles clés mis en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations ;• Apprécier les dépréciations comptabilisées et notamment les provisions individuelles à dire d'expert ;• Tester la qualité des interfaces applicatives des systèmes d'information qui supportent le calcul et la comptabilisation des provisions pour dépréciations sur le risque de crédit ;• Examiner le processus mis en place pour s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données utilisées pour la détermination des dépréciations ;• Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des créances à la clientèle et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations pour risque de crédit afférentes par rapport à l'exercice précédent ;• Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels au regard des règles comptables applicables.
----------------------	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes consolidés et annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.45112 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAC S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 20 mai 2020 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 5^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Courbevoie et Paris-La-Défense, le 25 avril 2025

Forvis Mazars S.A.

Signé par :

65239A6437884C1...

Anne VEAUTE
Associée

KPMG S.A.

DocuSigned by:

7DCE8BF2964846F...

Ulrich SARFATI
Associé



DIAC SA

COMPTES SOCIAUX

31 décembre 2024

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....	5
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	5
2. FAITS MARQUANTS	5
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
A) <i>Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.</i>	5
B) <i>Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés</i>	6
C) <i>Crédits à la clientèle et au réseau titrisés</i>	7
D) <i>Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées</i>	8
E) <i>Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées</i>	9
F) <i>Bonifications</i>	10
G) <i>Indemnités et intérêts de retard</i>	11
H) <i>Parts dans les entreprises liées</i>	11
I) <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	11
J) <i>Primes de remboursement</i>	11
K) <i>Provisions</i>	11
L) <i>Engagements de retraite</i>	11
M) <i>Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré</i>	12
N) <i>Risque de contrepartie sur produits dérivés</i>	12
O) <i>Informations géographiques et sectorielles</i>	12
P) <i>Entreprises liées</i>	13
Q) <i>Consolidation</i>	13
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	14
5. RISQUES FINANCIERS	14
6. REFINANCEMENT.....	15
7. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	16
TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	38

BILAN

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Créances sur les établissements de crédit	1	4 591 455	3 949 313
Opérations avec la clientèle	2	5 238 365	4 406 197
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	703 310	715 969
Actions et autres titres à revenu variable	4	2	2
Parts dans les entreprises liées	5	81 387	81 387
Crédit-bail et location avec option d'achat	6	4 756 349	3 515 433
Immobilisations incorporelles	7	1 900	2 268
Immobilisations corporelles	8	12 067	12 092
Autres actifs	9	499 554	456 217
Comptes de régularisation	10	36 772	188 496
TOTAL ACTIF		15 921 161	13 327 374

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Dettes envers les établissements de crédit	11	14 507 065	11 921 572
Opérations avec la clientèle	12	66 616	59 207
Dettes représentées par un titre	13	29 833	149 550
Autres passifs	14	200 636	170 174
Comptes de régularisation	15	541 656	411 800
Provisions	16	180 418	183 303
Dettes subordonnées	17	184 579	9 315
<u>Capitaux propres</u>		210 358	422 453
Capital souscrit	18	415 101	415 101
Réserves	18	41 510	41 510
Report à nouveau	18	(34 157)	824
Résultat de l'exercice	18	(212 096)	(34 982)
TOTAL PASSIF		15 921 161	13 327 374

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
<u>Engagements donnés</u>	19	1 214 107	1 973 988
Engagements de financement		774 658	793 227
Autres engagements donnés		439 449	1 180 761
<u>Engagements recus</u>	20	11 362 401	6 189 920
Engagements de financement		3 500 000	
Engagements de garantie		7 862 401	6 189 920

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Intérêts et produits assimilés	22	443 101	396 146
Intérêts et charges assimilés	23	(644 882)	(443 294)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	2 944 089	2 699 558
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(2 832 686)	(2 437 835)
Revenus des titres à revenu variable	25	222 186	185 737
Commissions (Produits)	26	24 123	21 528
Commissions (Charges)	26	(775)	(901)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	(22 698)	(33 169)
Autres produits d'exploitation	28	230 628	203 901
Autres charges d'exploitation	29	(50 346)	(26 094)
PRODUIT NET BANCAIRE		312 740	565 577
Charges générales d'exploitation	30	(374 223)	(359 819)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(3 931)	(4 792)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(65 414)	200 966
Coût du risque	31	(146 806)	(202 347)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(212 220)	(1 381)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(212 220)	(1 381)
Impôts sur les bénéfices	32	124	(33 601)
RESULTAT NET		(212 096)	(34 982)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

DIAC S.A est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 415 100 500 euros entièrement libérés, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

DIAC S.A a pour principale activité le financement du Groupe Renault et ses marques, Nissan et Mitsubishi.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes sociaux de DIAC S.A, pour l'année 2024, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 mars 2025 et ont été présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2025.

Pour mémoire, les comptes sociaux de DIAC S.A, pour l'année 2023, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 mars 2024 et présentés pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2024.

Les comptes sociaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

L'activité de titrisation en 2024 :

Mobilize Financial Services France a mis en place une nouvelle titrisation publique adossée aux crédits à la clientèle originés par Mobilize Financial Services France (compartiment « Cars Alliance Auto Loans France v2024-1 »). Lors de cette opération Mobilize Financial Services France a émis 700 M€ d'obligations senior, 65,1 M€ d'obligations mezzanine et 48,86 M€ d'obligations junior.

Mobilize Financial Services France a par ailleurs étendu d'une année supplémentaire la période de rechargement de sa titrisation privée adossée à la composante valeur résiduelle de créances de location avec option d'achat (LOA originées par Mobilize Financial Services France (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER »).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Mobilize Financial Services France sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions de la réglementation applicable aux établissements de crédit en France.

Mobilize Financial Services France applique le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié du Règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En outre, conformément à ce règlement, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle) ou avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné.

A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes au cours de l'année.

B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés

Les crédits à la clientèle et au réseau figurent au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient si un des deux critères, quantitatif ou qualitatif, est rempli.
 - Critère quantitatif : un seuil absolu de créances impayées, de 100 euros pour les encours grand public, de 500 euros pour les encours entreprises, et un seuil relatif des impayés de 1% sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs pour une contrepartie.
 - Critère qualitatif : des signes d'une probable absence de paiement apparaissent pour les contreparties dont la gestion est assurée par les services contentieux suite à échéance du terme, surendettement, ouverture d'une procédure judiciaire, fraude...
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la échéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de échéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

A compter de la date à laquelle la contrepartie ne remplit plus aucun critère douteux et n'a plus d'impayé, une période probatoire de 3 mois est appliquée avant de revenir en non douteux.

Les encours identifiés comme restructurés au sens de l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis et l'intérêt cesse d'être comptabilisé.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés.

Par conséquent, les encours restructurés sont présentés non pas dans une subdivision des encours sains faisant apparaître une décote, mais parmi les encours douteux couverts par une provision.

Une approche de dépréciation sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement, contrat par contrat. Les créances « Clientèle » sont dépréciées selon leur groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation individuelle sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurved loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

En complément, une provision complémentaire d'expertise sur base statistique est également constatée.

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 4 types de créances : saine, incidentée, douteuse et compromise, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

L'estimation des pertes à provisionner sur les créances incidentées se base exclusivement sur des méthodes statistiques. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est toujours généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash, ...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe Mobilize Financial Services France.

En complément, une provision complémentaire d'expertise sur base statistique est également constatée.

C) Crédits à la clientèle et au réseau titrisés

Mobilize Financial Services France titre la grande majorité de son portefeuille d'encours de crédit à la clientèle et réseau. Ces cessions sont effectuées conformément aux dispositions de la loi du 23 décembre 1998 modifiée le 22 décembre 2010.

Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- Les prêts doivent être consentis à des personnes physiques (hors personnel du groupe Renault) ou à des entreprises (hors Agents Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- Les prêts sont affectés à l'acquisition d'un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- Les prêts sont rémunérés à taux fixe avec une marge minimum de 1% et à paiement mensuel ;
- Les prêts doivent avoir fait l'objet d'au moins une facturation avant leur cession ;
- Les créances titrisées ne doivent faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;
- Une créance titrisée sur un FCT reste sur celui-ci et doit être rachetée par Mobilize Financial Services France pour être éventuellement recédée sur un autre FCT.

Les encours sont cédés le 21 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1^{er} jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de Mobilize Financial Services France en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Mobilize Financial Services France.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances cédées cessent de figurer à l'actif du bilan (opérations avec la clientèle) de Mobilize Financial Services France à la date de remise du bordereau de cession.

Les véhicules d'Emission

Cars Alliance Auto Loans France Master

Cars Alliance Auto Loans France v2022-1

Cars Alliance Auto Loans France v2024-1

Cars Alliance DFP France (adossé à des créances de dealer floor plan)

Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, Mobilize Financial Services France continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre, Mobilize Financial Services France perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement:

- Aux intérêts des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- Aux intérêts de retard et indemnités sur impayés ;
- Aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (Intérêts sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds communs de titrisation assument le risque client de non-recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les reversements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 21 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Mobilize Financial Services France au cours du mois M-1 minorée des reversements déjà réalisés.

Les mécanismes de couverture des risques

Pour garantir ses obligations de reversement, Mobilize Financial Services France a constitué des réserves en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Mobilize Financial Services France en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les obligations junior émises par les FCT et retenues par Mobilize Financial Services France.

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services a souscrit aux :

- obligations B non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France Master
- obligations C non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2022-1
- obligations C non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2024-1

Rémunération des parts résiduelles

Dans le but d'appréhender le résultat du FCT, Mobilize Financial Services France a souscrit aux parts résiduelles émises par le FCT. Celles-ci sont comptabilisées à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des FCT est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Mobilize Financial Services France lors de son encaissement.

D) Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du financement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés, à savoir :

- Selon le mode linéaire (véhicules particuliers et véhicules utilitaires), ou dégressif (certains véhicules industriels et biens d'équipement).
- Sur des durées variant de 4 à 7 ans selon le type de matériel.

Les loyers perçus au titre de ces opérations sont rapportés au résultat de l'exercice en fonction d'un étalement linéaire calculé sur la durée des contrats.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient si un des deux critères, quantitatif ou qualitatif, est rempli.
 - Critère quantitatif : un seuil absolu de créances impayées, de 100 euros pour les encours grand public, de 500 euros pour les encours entreprises, et un seuil relatif des impayés de 1% sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs pour une contrepartie.
 - Critère qualitatif : des signes d'une probable absence de paiement apparaissent pour les contreparties dont la gestion est assurée par les services contentieux suite à déchéance du terme, surendettement, ouverture d'une procédure judiciaire, fraude....
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

A compter de la date à laquelle la contrepartie ne remplit plus aucun critère douteux et n'a plus d'impayé, une période probatoire de 3 mois est appliquée avant de revenir en non douteux.

Les contrats identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2005-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, elles sont immédiatement déclassées en encours douteux compromis et les loyers cessent d'être comptabilisés.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours

restructurés.

Par conséquent, à titre dérogatoire, les créances restructurées non compromises sont présentées non pas dans une subdivision des créances saines faisant apparaître une décote, mais parmi les créances douteuses couvertes par une provision.

Une approche de dépréciation sur base individuelle est appliquée aux créances échues. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement, contrat par contrat. Ces créances sont dépréciées selon leur groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation individuelle sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

E) Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées

Mobilize Financial Services France titrise la grande majorité de son portefeuille d'encours de location avec option d'achat. Une distinction est effectuée entre les loyers d'une part, et la valeur résiduelle associée aux contrats d'autre part.

Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- La location avec option achat doit être consentie à une personne physique (hors personnel du groupe Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- La location avec option d'achat concerne un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- Le loyer est fixe et à paiement mensuel ;
- La créance titrisée ne doit faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;

Les encours sont cédés le 21 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1^{er} jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de Mobilize Financial Services France en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Mobilize Financial Services France.

Les créances cédées figurent en diminution de l'actif du bilan (crédit-bail et location avec option d'achat) de Mobilize Financial Services France à la date de remise du bordereau de cession.

Les Fonds Commun de Titrisation émetteurs

Cars Alliance Auto Leases France Master

Cars Alliance Auto Leases France v2020-1

Cars Alliance Auto Leases France v2023-1

Cars Alliance Auto Leases France RV Master

Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, Mobilize Financial Services France continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre Mobilize Financial Services France perçoit mensuellement une commission de recouvrement d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement:

- Aux loyers des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- Aux montants de valeur résiduelle des contrats ;
- Aux intérêts de retard et indemnités de résiliation ;
- Aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds communs de titrisation assument le risque client de non-recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT. Elle est équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les reversements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 21 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Mobilize Financial Services France au cours du mois M-1 minorée des reversements déjà réalisés.

Les mécanismes de couverture des risques

Pour garantir ses obligations de reversement, Mobilize Financial Services France a constitué des réserves en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Mobilize Financial Services France en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les obligations junior émises par les véhicules d'émission et retenues par Mobilize Financial Services France.

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services a souscrit aux :

- obligations B non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France Master
- obligations C non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France v2020 –1
- obligations C non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France v2023 –1
- obligations B non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France RV Master

Rémunération des parts résiduelles

Dans le but d'appréhender le résultat des véhicules d'émission, Mobilize Financial Services France a souscrit aux parts résiduelles émises par les véhicules d'émission. Celles-ci sont comptabilisées à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des véhicules d'émission est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Mobilize Financial Services France lors de son encaissement.

F) Bonifications

Dans le cadre d'opérations promotionnelles, le constructeur et le réseau couvrent l'écart de taux par le biais de bonifications.

Sur le plan comptable, ces dernières sont assimilées à des compléments de loyers et d'intérêts, et par voie de conséquence, étalées sur les durées de vie réelles des contrats bonifiés. Cet étalement est linéaire pour les contrats de crédit-bail. Pour les contrats de crédit, l'étalement est effectué en fonction du taux implicite des contrats. Ces calculs sont effectués contrat par contrat. Sur le plan fiscal, ces bonifications sont retraitées afin d'être soumises à l'impôt lors de l'exercice de paiement par le constructeur ou le réseau.

G) Indemnités et intérêts de retard

Du fait du caractère incertain de leur recouvrement, les indemnités de résiliation et les intérêts de retard sont intégralement provisionnés. La provision est extournée au moment de l'encaissement.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dès leur exigibilité.

H) Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, déduction faite des provisions éventuellement constatées. Les dividendes correspondants sont comptabilisés l'année de leur mise en distribution.

I) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Constructions	15 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans
- Logiciels informatiques acquis	1 à 3 ans

J) Primes de remboursement

Les primes de remboursement des titres de créances négociables sont amorties linéairement sur leur durée de vie.

K) Provisions

Les provisions constituées au passif du bilan ont notamment pour objet de couvrir le coût des restructurations, ainsi que les litiges ou les risques nés antérieurement à la date de l'arrêt.

Les variations de provisions pour risques et charges sont imputées dans les postes du compte de résultat auxquels elles se rattachent par nature.

L) Engagements de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon les principes définis par la réglementation internationale (norme IAS 19 révisée).

Le coût des indemnités de départ, des compléments de retraite et des engagements assimilés est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier dans le cas où certains droits sont acquis de manière irrévocable avant cette date.

Concernant la répartition des droits à prestations et conformément à la mise à jour publiée en novembre 2021 de la recommandation de l'ANC 2013-02, les engagements de retraite ont fait l'objet sur l'exercice 2021 d'une reprise de provision comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette reprise correspond à la reconnaissance des droits à prestations de la partie plafonnée des primes de retraite des salariés, reconnue sur les années de présence nécessaire au salarié pour obtenir cette prime lors de son départ à la retraite.

Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme.

M) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat prorata temporis et les gains ou pertes latents ne sont pas comptabilisés.

Les produits et charges sont compensés swap par swap pour leur présentation au bilan et au compte de résultat.

Au bilan, le produit net à recevoir sur un contrat de swap bénéficiaire figure dans le poste Compte de régularisation actif. De même, la charge nette à payer sur un swap déficitaire est classée dans le poste Compte de régularisation passif.

Au compte de résultat, les produits nets sur contrats bénéficiaires sont classés parmi les Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ou sur opérations avec la clientèle, selon la qualité de la contrepartie. De manière symétrique, les charges nettes sur contrats déficitaires figurent dans les Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ou opérations avec la clientèle, en fonction de la nature de la contrepartie.

N) Risque de contrepartie sur produits dérivés

Les règles de contrôle interne applicables au risque de contrepartie sur produits dérivés sont définies sur le périmètre consolidé du Groupe Mobilize Financial Services, dans lequel Mobilize Financial Services France est incluse.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne calculée sur la base du niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier du Groupe Mobilize Financial Services et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

Le suivi des engagements doit, pour rendre compte de l'exposition réelle au risque, s'effectuer de manière consolidée. Il n'est donc pas fait de calcul individualisé d'exposition au risque de contrepartie pour la société.

O) Informations géographiques et sectorielles

La société Mobilize Financial Services France réalise ses opérations exclusivement sur le territoire français.

La société a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia et Mitsubishi.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en terme de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires du Groupe Renault et ses marques Nissan et Mitsubishi.
- L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

P) Entreprises liées

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Q) Consolidation

Le groupe DIAC SA établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2024 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

DIAC S.A est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe RCI Banque S.A

15, Rue d'Uzès – 75002 PARIS, FR95 306 523 358, eux-mêmes consolidés dans les comptes du Groupe Renault.

Diac, identifiée par le numéro 702 002 221, est inscrite au R.C.S Bobigny. Ses états financiers sont disponibles sur son site internet : <https://www.mobilize-fs.com/fr/finance/rapports-et-communiqués/rapports-financiers>

Les états financiers du Groupe Renault sont disponibles : <https://www.renaultgroup.com/finance/documents-et-presentations/>.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs.

5. RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

Liquidité

La liquidité du groupe Mobilize Financial Service France est gérée en central par Mobilize Financial Services.

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

- **Liquidité statique** : Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.
- **Réserve de liquidité** : La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

Risque au titre de l'activité de crédit

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par Mobilize Financial Services France est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

L'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles reste une démarche de fond. En outre, le groupe Mobilize Financial Services France conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de profitabilité.

Gouvernance

Les comités risques et reporting suivent systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée du groupe Mobilize Financial Services France.

6. REFINANCEMENT

Mobilize Financial Services France se refinance auprès du groupe Mobilize Financial Services. Ses besoins de liquidité sont suivis et assurés par le groupe.

7. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Note 1 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Créances à vue sur établissements de crédit	252 469	(465 838)
Comptes ordinaires débiteurs	252 468	(465 840)
Créances rattachées	1	2
Créances à terme sur établissements de crédit	4 338 986	4 415 151
Comptes et prêts à terme	4 335 053	4 409 825
Créances rattachées	3 933	5 326
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	4 591 455	3 949 313
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>4 338 986</i>	<i>4 415 150</i>

Ces créances ne comportent pas de part subordonnée.

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	1 031 802	751 089
De 3 à 12 mois	423 233	167 300
De 1 à 5 ans	3 136 420	3 030 924
Supérieur à 5 ans		
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	4 591 455	3 949 313

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de la France.

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent principalement les créances sur le réseau suite au rachat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail ou assimilé.

Les prêts à la clientèle financière comprennent les versements effectués par Mobilize Financial Services France aux FCT.

Note 2 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Crédits non douteux à la clientèle	4 568 879	3 812 715
Encours de crédit affecté non titrisé	681 171	760 714
Encours Carte et prêts personnels revolving	35 366	36 825
Encours sur financement stock réseaux	3 609 596	2 731 571
Encours sur financement d'exploitation	247 005	289 270
Créances rattachées sur contrats non douteux	3 884	3 135
Provisions sur créances impayées	(8 143)	(8 800)
Crédits douteux à la clientèle	110 100	38 969
Créances rattachées sur contrats douteux	316	30
Créances sur contrats douteux	113 792	44 560
Provisions sur contrats douteux	(23 246)	(18 321)
Créances rattachées sur contrats douteux compromis	81	95
Créances sur contrats douteux compromis	84 444	77 848
Provisions sur contrats douteux compromis	(65 287)	(65 243)
Concours divers	460 943	480 509
Prêts au personnel	155	145
Créances commerciales	148 236	156 890
Prêts à la clientèle financière	299 055	314 814
Autres concours à la clientèle	11 150	7 846
Valeurs non imputées	2 258	814
Créances rattachées sur concours divers	89	
Comptes ordinaires	99 372	72 635
Comptes ordinaires sains	96 941	71 235
Comptes ordinaires douteux	2 014	968
Comptes ordinaires douteux compromis	417	432
Étalements	(929)	1 369
Étalement des bonifications	(17 826)	(17 784)
Étalement des frais de dossier reçus	(177)	(557)
Étalement des commissions versées	12 630	13 041
Étalement des autres charges versées	4 444	6 669
Total net des créances sur la clientèle (*)	5 238 365	4 406 197
(*) Dont entreprises liées	322 171	136 985

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	2 910 268	2 239 924
De 3 à 12 mois	1 804 698	1 605 564
De 1 à 5 ans	480 446	539 222
Supérieur à 5 ans	42 953	21 487
Total net des créances sur la clientèle	5 238 365	4 406 197

Ventilation par secteurs d'activité	12/2024	12/2023
Financement clientèle	904 792	982 908
Valeur brute des encours	990 079	1 071 033
Dépréciation des encours	(85 287)	(88 125)
Financement réseaux	4 146 026	3 277 130
Valeur brute des encours	4 157 415	3 281 369
Dépréciation des encours	(11 389)	(4 239)
Autres créances sur la clientèle	187 547	146 159
Valeur brute des encours	187 547	146 159
Dépréciation des encours		
Total net des créances sur la clientèle	5 238 365	4 406 197

Note 3 : Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Titres de placement	703 310	715 969
Titres à revenu fixe	702 900	715 440
Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe	410	529
Total des obligations et autres titres à revenu fixe	703 310	715 969

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services France a souscrit :

- les titres Class B non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France Master,
- les titres Class C non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2022-1,
- les titres Class C non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2024-1,
- les titres Class B non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France FCT Master,
- les titres Class C non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France v2020 – 1,
- les titres Class C non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France v2023 – 1,
- les titres Class B non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER.

Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Date de début	mai-12	octobre-20	juillet-13	octobre-20
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCT Master	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Leases France FCT V 2020-1
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (loyer)	Créances concessionnaires indépendants	LOA automobiles (loyer)
Montant des créances cédées à l'origine	715 ME	533 ME	1020 ME	1057 ME
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24	Class A Notation AAA 162 000	Class A Notation AAA 953 900	Class A Notation AA 1 000 000	Class A Notation AAA 44 742
	Class B Non notées 22 300	Class B Non notées 110 200		Class B Notation AAA 41 500
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24				Class C Non notées 52 500

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Date de début	mars-21	mai-22	octobre-23	octobre-24
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master VR	Cars Alliance Auto Loans France V2022-1	Cars Alliance Auto Leases France FCT V 2023	Cars Alliance Auto Loans France V2024-1
Nature des créances cédées	LOA automobiles (valeurs résiduelles)	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Montant des créances cédées à l'origine	792 ME	759 ME	769 ME	814 ME
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24	Class A Non notées 400 000	Class A Notation AAA 300 228	Class A Notation AAA 630 286	Class A Notation AAA 700 000
	Class B Non notées 391 900	Class B Notation AA 52 300	Class B Notation AA 36 900	Class B Notation AA 65 100
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24		Class C Non notées 44 800	Class C Non notées 32 340	Class C Non notées 48 860

Note 4 : Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Titres à revenu variable	2	2
Total des actions et autres titres à revenu variable	2	2

Note 5 : Parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Parts dans les entreprises liées non cotées	81 387	81 387
Total des parts dans les entreprises liées	81 387	81 387

Les parts dans les entreprises liées sont les titres dans la société Diac Location détenue à 100%. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces parts.

Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Immobilisations brutes	12 283 216	10 261 683
Amortissements	(4 683 641)	(3 872 150)
Loyers échus	21 384	16 046
Provisions sur créances impayées	(39)	(10)
Créances rattachées	100 082	100 530
Encours Crédit Bail et location avec option d'achat titrisés	(2 882 389)	(2 938 333)
Loyers douteux	18 348	23 843
Provisions sur loyers douteux	(7 019)	(7 124)
Loyers douteux compromis	79 033	52 204
Provisions sur loyers douteux compromis	(77 653)	(66 132)
Etalement des bonifications	(190 066)	(113 443)
Etalement des commissions versées	85 875	53 354
Etalement des autres charges versées	9 218	4 965
Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (*)	4 756 349	3 515 433
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(117 355)</i>	<i>(74 135)</i>

Le montant de la réserve latente brute des immobilisations données en location (différence de valorisation des encours financiers par rapport à celle des immobilisations nettes) s'établit à 1 211,4 Meur au 31 décembre 2023 et à 1 544,4 Meur au 31 décembre 2024.

Note 7 : Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Valeur brute des immobilisations incorporelles	26 866	26 415
Concessions, brevet et droits similaires	25 625	25 174
Autres immobilisations incorporelles	1 241	1 241
Amortissements des immobilisations incorporelles	(24 966)	(24 147)
Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires	(24 411)	(23 604)
Amortissements sur autres immobilisations incorporelles	(555)	(543)
Total des immobilisations incorporelles	1 900	2 268

Note 8 : Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Valeur brute des immobilisations corporelles	88 207	85 120
Terrains	2 091	2 091
Constructions	17 607	17 607
Installations générales, AA des constructions	10 523	10 523
Installations générales, AA divers	16 846	16 085
Matériel et mobilier de bureau	4 825	4 797
Matériel et mobilier informatique	36 315	34 017
Amortissements des immobilisations corporelles	(76 140)	(73 028)
Amortissements sur constructions	(16 779)	(16 659)
Amortissements sur installations générales, AA des constructions	(9 870)	(9 766)
Amortissements sur installations générales, AA divers	(13 740)	(13 050)
Amortissements sur matériel et mobilier de bureau	(4 416)	(4 310)
Amortissements sur matériel et mobilier informatique	(31 335)	(29 243)
Total des immobilisations corporelles	12 067	12 092

Note 9 : Autres actifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Etat	200 991	110 724
Créances sociales	513	421
Débiteurs divers	67 349	112 835
Créances rattachées sur débiteurs divers	230 701	232 237
Total des autres actifs	499 554	456 217

Note 10 : Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Charges à répartir sur frais et primes d'émission des emprunts	4 629	3 825
Charges constatées d'avance	1 228	1 756
Autres produits à recevoir	230	944
Valeurs à l'encaissement	29 949	181 234
Autres comptes de régularisation actif	736	737
Total des comptes de régularisation	36 772	188 496

Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Dettes à vue sur établissements de crédit	365 002	(356 703)
Comptes ordinaires créditeurs	363 303	(357 194)
Dettes rattachées	1 699	491
Créances à terme sur établissements de crédit	14 142 063	12 278 275
Comptes et emprunts à terme	13 925 770	12 128 770
Dettes rattachées	216 293	149 505
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	14 507 065	11 921 572
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>14 317 686</i>	<i>12 491 401</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	4 770 491	3 644 272
De 3 à 12 mois	2 520 804	2 036 530
De 1 à 5 ans	7 215 770	6 240 770
Supérieur à 5 ans		
Total des dettes envers les établissements de crédit	14 507 065	11 921 572

Note 12 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	66 616	59 207
Comptes ordinaires créditeurs	55 644	46 362
Acomptes et autres sommes dues	8 175	6 823
Dettes vis-à-vis de la clientèle financière	661	3 719
Dettes rattachées	2 136	2 303
Total des opérations avec la clientèle (*)	66 616	59 207
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>99</i>	<i>7</i>

Note 13 : Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Dettes représentées par un titre	29 833	149 550
Titres de créances négociables	29 833	149 550
Total des dettes représentées par un titre	29 833	149 550

Note 14 : Autres passifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Etat	27 414	28 575
Fourn d'immos	23 116	12 655
Dettes sociales	103 868	93 124
Créditeurs divers	17 458	14 418
Dettes rattachées sur créditeurs divers	28 743	21 354
Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et assimilées	37	48
Total des autres passifs	200 636	170 174

Note 15 : Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Produits à répartir sur primes d'émission des emprunts	911	4 565
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et assimilées	473 667	334 341
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	24 673	21 963
Autres charges à payer	41 410	47 383
Autres comptes de régularisation passif	995	3 548
Total des comptes de régularisation	541 656	411 800

Note 16 : Provisions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2023	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2024
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	151 922	242	(249)		1	151 916
Engagements par signature	369	242	(249)		1	363
Autres risques et charges	151 553					151 553
Provisions sur opérations non bancaires	31 381	4 878	(2 147)	(5 610)		28 502
Engagements de retraite	21 293	1 763	(1 339)			21 717
Plans sociaux et de restructuration	5 206			(2 685)		2 521
Autres litiges avec le personnel	193	891	(808)			276
Autres risques et charges	4 689	2 224		(2 925)		3 988
Total des provisions	183 303	5 120	(2 396)	(5 610)	1	180 418

(*) Autres variations = Reclassements et fusion

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

Un stock de provision de restructuration de 2 521K€ est comptabilisé à fin décembre 2024 : il concerne les plans de dispense d'activité. Il s'agit de provisions pour plan social (départ anticipé pour retraite).

Une provision spéciale, provision sur opérations bancaires pour autres risques et charges, d'un montant de 151 553 K€, a été comptabilisée en miroir du profit constaté au moment de la cession des contrats dans le cadre de l'extension du FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER en 2023. Le montant de cette provision correspond à la valeur nette comptable des valeurs résiduelles titrisées à la date l'extension de la cession de contrats au FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER limitée au montant de la plus-value dégagée. La provision est reprise en fonction de l'amortissement des encours de référence et du débouclage de contrats, que le client exerce ou non son option d'achat.

Note 16.1 : Provisions pour engagements de retraite et assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Ecarts actuariels	Provision au bilan
Solde au 31 décembre 2022	25 218	0	25 218	(3 071)	22 147
Charge nette de l'exercice 2023	2 381		2 381		2 381
Prestations et contributions payées	(3 235)		(3 235)		(3 235)
Ecarts actuariels	2 029		2 029	(2 029)	
Solde au 31 décembre 2023	26 393	0	26 393	(5 100)	21 293
Variation de l'exercice 2024	2 634		2 634		2 634
Prestations et contributions payées	(2 363)		(2 363)		(2 363)
Ecarts actuariels	9 821		9 821	(9 821)	
Amortissement de l'écart actuariel				153	153
Solde au 31 décembre 2024	36 485	0	36 485	(14 768)	21 717

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2024	12/2023
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	3,00%	2,44%
Taux d'actualisation financière	3,40%	3,12%
Taux de départ des salariés de l'entreprise	2,68%	8,02%

Note 16.2 : Provisions sur opérations bancaires

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2023	Dotations	Reprises	Autres (*) variations	12/2024
Dépréciation	165 630	57 169	(41 413)	1	181 387
Opérations avec la clientèle	165 630	57 169	(41 413)	1	181 387
Provisions sur opérations bancaires	369	242	(249)	1	363
Engagements par signature	369	242	(249)	1	363
Total	165 999	57 411	(41 662)	2	181 750

(*) Autres variations = Reclassements et fusion

Les dépréciations d'opérations avec la clientèle afférentes à des encours douteux sont de 30 265 K€, les provisions afférentes à des encours compromis sont de 142 940 K€.

Note 17 : Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Titres participatifs	9 188	9 188
Dettes rattachées sur titres participatifs	127	127
Emprunts subordonnés	171 000	
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	4 264	
Total des dettes subordonnées (*)	184 579	9 315

(*) Dont entreprises liées

175 264

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	4 264	
De 3 à 12 mois	127	127
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	180 188	9 188
Total des dettes subordonnées	184 579	9 315

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

L'emprunt est perpétuel.

Note 18 : Capitaux propres

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2023	Affectation Résultat 2023	Variation 2024	12/2024
Capital souscrit	415 101			415 101
Réserve légale	41 510			41 510
Report à nouveau	824	(34 982)	1	(34 157)
Résultat de l'exercice	(34 982)	34 982	(212 096)	(212 096)
Total des capitaux propres	422 453		(212 095)	210 358

Le capital est constitué de 96 535 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 4,30 euros conférant à leurs propriétaires les mêmes droits.

Note 19 : Engagements donnés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Engagements de financement	774 658	793 227
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	770 312	788 751
Autres engagement en faveur des établissements de la clientèle	4 346	4 476
Autres engagements donnés	439 449	1 180 761
Valeurs affectées en garantie	439 449	1 180 761
Total des engagements donnés	1 214 107	1 973 988

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	1 210 564	1 970 445
De 3 à 12 mois		
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	3 543	3 543
Total des engagements donnés	1 214 107	1 973 988

Note 20 : Engagements reçus

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Engagements de financement	3 500 000	
Autres engagement reçus des établissements de crédit	3 500 000	
Engagements de garantie	7 862 401	6 189 920
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	12 555	10 697
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	637 233	638 406
Gages et autres suretés réelles reçus de la clientèle	800	22 050
Engagement de reprise des véhicules loués	7 211 813	5 518 767
Total des engagements reçus (*)	11 362 401	6 189 920

(*) Dont entreprises liées

5 833 015

1 794 927

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	4 970 873	1 429 490
De 3 à 12 mois	1 835 190	1 076 351
De 1 à 5 ans	4 544 429	3 672 977
Supérieur à 5 ans	11 909	11 102
Total des engagements reçus	11 362 401	6 189 920

Note 21 : Instruments financiers à terme et change au comptant

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/24	Juste valeur 12/24
Couverture du risque de taux					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	1 870 956			1 870 956	
Ventes (Prêts) de swaps de taux	1 870 956			1 870 956	

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/23	Juste valeur 12/23
Couverture du risque de taux					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	1 750 064			1 750 064	
Ventes (Prêts) de swaps de taux	1 750 064			1 750 064	

Les opérations sur instruments financiers de taux d'intérêts sont réalisées dans le cadre de la couverture globale du risque de taux d'intérêt. Les interventions sur les marchés d'instruments financiers à terme, principalement effectuées sur des marchés de gré à gré, ont essentiellement pour but de minimiser l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

Note 22 : Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	161 174	134 838
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	260 489	247 033
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	17 783	12 603
Intérêts et produits sur autres opérations	3 655	1 672
Total des intérêts et produits assimilés	443 101	396 146

Note 23 : Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(601 946)	(432 261)
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	(31 922)	(3 923)
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(6 149)	(6 509)
Intérêts et charges sur dettes subordonnées	(4 865)	(601)
Total des intérêts et charges assimilées	(644 882)	(443 294)

Note 24 : Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	2 944 089	2 699 558
Loyers	2 106 885	1 712 531
Intérêts de retard	1 689	1 955
Plus-values sur cession immobilisations	840 924	986 531
Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)	(2 078)	(1 515)
Reprises de provisions	99	144
Dotations aux provisions	(3 430)	(88)
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	(2 832 686)	(2 437 835)
Dotations aux amortissements	(2 780 173)	(2 289 487)
Reprises d'amortissements	268	133
Etalement des commissions et autres charges versées	(748)	2 676
Moins-values sur cession immobilisations	(41 063)	(143 017)
Autres charges	(10 970)	(8 140)
Total sur opérations de crédit bail et assimilées	111 403	261 723

Mobilize Financial Services France cède ses créances au profit du FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER pour la valeur de son capital restant dû, c'est-à-dire la valeur financière du contrat comprenant son amortissement financier calculé selon l'échéancier client, sur la durée du contrat, sur une base hors valeur résiduelle. La valeur de l'actif au bilan social de Mobilize Financial Services France est calculée selon un amortissement linéaire sur la base de la valeur brute du contrat y compris valeur résiduelle.

La plus-value réalisée correspond à la différence entre l'amortissement social et l'amortissement financier calculée pour chaque contrat titrisé, pour sa partie loyer et pour sa valeur résiduelle.

Note 25 : Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Revenus du portefeuille de placement	222 184	185 735
Revenus des titres détenus à long terme	2	2
Total des revenus des titres à revenu variable	222 186	185 737

Les revenus du portefeuille de placement correspondent à la rémunération de la part résiduelle dans les FCT.

Note 26 : Commissions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Commissions (Produits)	24 123	21 528
Commissions clientèles	22	24
Commissions titres	24 081	21 461
Commissions autres	20	43
Commissions (Charges)	(775)	(901)
Commissions autres	(775)	(901)
Total des commissions	23 348	20 627

Note 27 : Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement (En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(22 698)	(33 169)
Opérations de change	(46)	57
Opérations de taux	(22 652)	(33 226)
Total des gains ou pertes sur opérations financières	(22 698)	(33 169)

Note 28 : Autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Autres produits d'exploitation bancaire	228 125	198 510
Produits des prestations accessoires aux contrats de financement	165 468	161 904
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	37 858	33 652
Opérations faites en commun		482
Autres produits d'exploitation bancaire	24 799	2 472
Autres produits d'exploitation	2 503	5 391
Produits des prestations des activités de service	2 500	1 878
Autres produits d'exploitation	3	3 513
Total des autres produits d'exploitation	230 628	203 901

Note 29 : Autres charges d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Autres charges d'exploitation bancaire	(50 268)	(25 509)
Charges des prestations accessoires aux contrats de financement	(26 605)	(25 844)
Opérations faites en commun	(728)	(41)
Autres charges d'exploitation bancaire	(22 935)	(4)
Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire		380
Autres charges d'exploitation	(78)	(585)
Autres charges d'exploitation	(78)	(585)
Total des autres charges d'exploitation	(50 346)	(26 094)

Note 30 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Frais de personnel	(71 654)	(64 374)
Salaires et traitements	(120 536)	(111 389)
Charges sociales sur retraites	(12 987)	(11 534)
Autres charges sociales	(48 797)	(43 657)
Participation des salariés	(3 092)	(4 649)
Intéressement des salariés	(3 088)	459
Refacturation des frais de personnel	114 161	101 553
Autres frais de personnel	2 685	4 843
Autres frais administratifs	(302 569)	(295 445)
Impôts et taxes	(19 276)	(23 767)
Travaux, fournitures et services extérieurs	(92 471)	(90 732)
Commissions non étalables versées au réseau commercial	(239 272)	(226 237)
Variation des provisions sur autres frais administratif	618	(2 994)
Refacturation des frais administratifs	47 832	48 285
Total des autres charges générales d'exploitation (*)	(374 223)	(359 819)
<i>(*) dont honoraires de commissariat aux comptes</i>	<i>(263)</i>	<i>(263)</i>

Effectif moyen	12/2024	12/2023
Employés		
Agents de maîtrise	680	778
Cadres	1 009	972
Contrats à durée déterminée	9	11
Total	1 698	1 761

Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Coût du risque sur opérations de location	(53 417)	(137 970)
Dotations aux provisions	(25 131)	(12 793)
Reprises de provisions	17 017	5 276
Abandons de créances	(62 712)	(142 343)
Récupérations sur créances amorties	17 409	11 890
Coût du risque sur opérations de crédit	(93 325)	(64 312)
Dotations aux provisions	(24 642)	(11 459)
Reprises de provisions	23 763	18 209
Abandons de créances	(96 818)	(72 175)
Récupérations sur créances amorties	4 372	1 113
Coût du risque sur autres opérations avec la clientèle	(73)	(59)
Abandons de créances	(73)	(59)
Coût du risque sur autres opérations	9	(6)
Dotations aux provisions	(242)	(273)
Reprises de provisions	249	267
Abandons de créances	2	
Total du coût du risque (*)	(146 806)	(202 347)

(*) Dont entreprises liées

2

Note 32 : Impôts sur les bénéfices

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Impôts courants	124	(33 601)
Total des impôt sur les bénéfices	124	(33 601)

La charge d'impôt figurant au compte de résultat représente uniquement l'impôt exigible en France au titre de l'exercice et ne tient pas compte des éventuels actifs ou passifs latents d'impôt.

La société est intégrée fiscalement par la société Renault SA. L'impôt comptabilisé correspond à celui qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale.

Note 33 : Résultat par secteurs d'activité

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Financement Clientèle		
Produit net bancaire	247 726	448 002
Résultat brut d'exploitation	(80 311)	131 713
Résultat d'exploitation	(159 443)	(17 994)
Résultat courant avant impôt	(159 443)	(17 994)
Financement Réseaux		
Produit net bancaire	65 012	117 573
Résultat brut d'exploitation	14 895	69 251
Résultat d'exploitation	(52 779)	16 611
Résultat courant avant impôt	(52 779)	16 611
Autres activités		
Produit net bancaire	2	2
Résultat brut d'exploitation	2	2
Résultat d'exploitation	2	2
Résultat courant avant impôt	2	2
Toutes activités		
Produit net bancaire	312 740	565 577
Résultat brut d'exploitation	(65 414)	200 966
Résultat d'exploitation	(212 220)	(1 381)
Résultat courant avant impôt	(212 220)	(1 381)

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et des participation

(En milliers d'euros)

Détail des participations dont la valeur excède 1% du capital de la société (en KEUR)	Pays	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	% de détenion	Résultats nets du dernier exercice clos
Filiales détenues à + de 50% Diac Location SA 14, avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy le Gra	France	29 241	885 161	100,00%	(10 447)

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en KEUR)	Filiales		Participations		Autres sociétés	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	81 347				40	0
Valeur comptable nette des titres détenus	81 347				40	0
Prêts et avances consentis par la société						
Cautions et avals donnés par la société						
Dividendes encaissés par la société						

01.

**RAPPORT
DE GESTION AU
31 DECEMBRE 2024**

DIAC S.A.

OPÉRANT SOUS LA MARQUE COMMERCIALE

MØBILIZE
FINANCIAL SERVICES

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2024

SOMMAIRE

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DIAC À L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025	p6
2. RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ	p22
3. RAPPORT DE DURABILITÉ 2024 MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE	p31

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DIAC À L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce.

A titre ordinaire, il vous sera rendu compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, avant de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, et de vous demander de vous prononcer sur l'affectation du résultat.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET SON ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE - ACTIVITÉ COMMERCIALE

Les immatriculations

Le marché automobile toutes marques est en contraction de -2,5% par rapport à l'année 2023, avec 2,10 millions de véhicules vendus.

Dans ce contexte, Renault + Ampère atteint un volume de 391 906 immatriculations, au même niveau que l'année dernière (+0,3%). La part de marché VP+VU de ces marques s'établit à 18,6%, en augmentation de +0,5 pt.

Les ventes de Dacia représentent 147 074 immatriculations, en diminution de -7,0% par rapport à l'année dernière. La part de marché s'établit à 7,0%, en baisse de -0,3 pt.

Enfin, 35 787 véhicules Nissan ont été immatriculés, en diminution de -15,8% par rapport à l'année dernière. La part de marché de la marque s'établit à 1,7%, en diminution de -0,3 pt sur un an.

L'activité de Mobilize Financial Services France

Mobilize Financial Services France a réalisé 399 098 nouveaux dossiers de financement VN + VO, contre 409 230 en 2023. La performance commerciale de Mobilize Financial Services France est globalement stable en 2024, la pénétration VN toutes marques s'établissant à 51,7% contre 51,9% en 2023.

La MAC 2.0 après VME rebata s'établit à 608,4 Meur, contre 493,6 Meur en 2023.

▪ **En VN Renault + Ampère.**

Les volumes financés s'élèvent à 208 765 dossiers, en augmentation de +1,9% par rapport à 2023. Le taux de pénétration sur immatriculations Renault + Ampère s'établit à 53,3%, en augmentation de +0,8 pt par rapport à 2023.

▪ **L'activité Dacia** est en retrait sur un an : le taux d'intervention VN s'établit à 51,6%, en baisse de -3,8 pts vs 2023 avec un nombre de dossiers réglés VN en diminution de 11 827 unités.

▪ **L'activité Nissan** diminue avec 15 068 dossiers VN réglés (-8,2% sur un an), en raison d'une baisse des immatriculations (-15,8% vs 2023). Le taux d'intervention VN progresse à 42,1% (+3,5 pts vs 2023).

- **L'activité VO** reste globalement stable, avec 98 304 dossiers réglés en 2024 (-0,9% sur un an). Le montant des nouveaux financements s'élève à 1 038 Meur, affichant une diminution de -4,8% vs 2023 en lien avec une diminution du prix moyen des VO financés.

Les nouveaux financements totaux s'élèvent à 6 609 Meur contre 6 685 Meur en 2023 (soit -1,1%). Cette diminution s'explique principalement par un contexte de marché défavorable (décroissance de 2,5%) dans lequel la part de marché des constructeurs est restée stable.

DIAC : 293 853 dossiers VN +VO contre 300 216 en 2023

Le volume de dossiers diminue de -2,1%, tiré à la baisse par la décroissance des immatriculations. La performance commerciale reste toutefois stable sur un an avec un taux d'intervention VN toutes marques s'établissant à 33,8%. Sur le seul canal des particuliers, le taux d'intervention s'établit à 64,1% sur la marque Renault (+3,4 pts vs 2023), 50,4% pour Dacia (-5,9 pts vs 2023) et à 53,9% pour Nissan (+10,5 pts vs 2023).

DIAC LOCATION : 104 779 dossiers VN +VO contre 108 556 en 2023

Le volume de dossiers diminue de -3,5%. A la diminution du nombre d'immatriculations s'ajoute une dégradation de la performance commerciale notamment sur les segments des Grands Comptes et Loueurs Courte Durée.

- **L'activité de financement aux réseaux** affichent un encours productif moyen de 4 004 Meur (hors affacturage), en diminution de -5,6 % par rapport à 2023.

MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE – ACTIVITE FINANCIERE

Le résultat avant impôts de Mobilize Financial Services France s'établit à fin décembre 2024 à 131,0 Meur, en diminution de -46,1 Meur par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par une dégradation du coût du risque et dans une moindre mesure par un alourdissement des frais de fonctionnement en valeur absolue, tandis que le PNB reste globalement stable sur un an :

- **Une marge brute hors services (MBHS) en progression de 39,8 Meur :**

La MBHS clientèle progresse de +31,5 Meur :

- Progression de +17,5 Meur sur Diac du fait de l'augmentation de la marge brute financière de +25,0 Meur, en raison de la croissance des produits financiers perçus qui est plus forte que l'augmentation du coût de refinancement (dans un contexte d'augmentation des taux, les tarifications ont été revues à la hausse). Par ailleurs, les autres produits de la MBHS diminuent de -5,2 Meur en raison d'une régularisation sur les indemnités de résiliation contentieuses, et les produits nets de placement de -2,3 Meur (valorisation des Titres de Participation Diac) ;
- Progression de +14,0 Meur sur Diac Location : la marge brute financière augmente de 11,6M€ (+0,34 pb), les produits financiers ayant progressé plus rapidement que le coût de refinancement grâce aux efforts réalisés sur la tarification. Les autres produits de la MBHS progressent de 2,4 Meur (progression des frais de remise en état en lien avec le Plan d'Action Diac Location) ;

La MBHS de l'activité réseau progresse de 8,4 Meur malgré la diminution des encours (-0,2 milliards d'euros), en raison de l'augmentation des facturations VN et de la mise en place d'une nouvelle tarification ;

- **Une diminution de -1,2 Meur de la marge sur services :**

Cette diminution est principalement liée à la perte du contrat de gestion pour compte de la flotte La Poste à compter du deuxième semestre 2024.

▪ **Des autres produits et charges bancaires en hausse de +17,3 Meur :**

Les principales variations sont :

Sur Diac : +20,0 Meur

- Régularisations sur les indemnités de résiliation contentieuses : +24 Meur ;
- Produits exceptionnels perçus en 2023 et non reconduits en 2024 : -4,5 Meur (en 2023, perception de +3,5 Meur d'indemnités suite à la résiliation du contrat avec Amaline et reprise de provision de 1 Meur suite à un litige Nissan désormais éteint).

Sur Diac Location : -2,7 Meur

- L'ajustement du Fond de conquête aux besoins commerciaux du métier, se traduisant par une variation négative de -7,2 Meur ;
- Produit de +7,2 Meur supplémentaire en 2024 sur les plus-values de cessions en 2024 par rapport à 2023, en lien notamment avec le plan d'action Diac Location ;
- Passage d'une perte sur des batteries abandonnées -3,0 Meur en 2024 ;
- Reprise de provision en 2023 suite à l'actualisation des VNC des batteries pour +6,0 Meur contre une reprise de +0,9 Meur en 2024 créant un effet défavorable de -5,1 Meur ;
- Augmentation de +4,6 Meur de la quote-part de prime de volume Loueur perçue par Diac Location et passée en résultat (1,7 Meur en 2023 contre 6,3 Meur en 2024) ;
- Effet favorable de +0,4 Meur sur la provision sur contrats « terminés non cédés » (reprise de 0,6 Meur en 2024 contre 0,2 Meur en 2023).

▪ **Des coûts de distribution dont la charge s'alourdit de -55,4 Meur :**

Les coûts de distribution étalés s'alourdissent de 27,8 Meur, en raison de la progression de l'activité et de la rémunération des réseaux sur l'activité Diac Location ces dernières années. Les coûts de distribution non étalables progressent également de 27,7 Meur vs 2023, dont 24,9 Meur liés à l'arrêt de l'accord de marge.

▪ **Un coût du risque en évolution défavorable de -38,9 Meur :**

Cette évolution du coût du risque s'explique ainsi :

- **Clientèle : un coût du risque en dégradation de -28,4 Meur, avec comme effets principaux :**
 - La mise à jour des paramètres du Risque Clientèle (-28,7 Meur), dont
 - Un effet lié à la mise à jour des taux (-41,9 Meur) ;
 - Un effet lié à la mise en place d'une nouvelle méthodologie de calcul des taux LGD et PD (+13,2 Meur) ;
 - L'évolution du FWL statistique (dotation de -5,2 Meur en 2024 contre une reprise de +5,9 Meur, générant une variation annuelle de -11,1 Meur) ;
 - L'évolution de la provision inflation (reprise de +9 Meur en 2024 contre une reprise de +3,1 Meur en 2023 générant une variation annuelle de +5,9 Meur).

- **Financement réseaux : une évolution du coût du risque défavorable de -10,5 Meur :**

- FWL statistique : -3,1 Meur (augmentation des provisions de -2,1 Meur en 2024 contre une reprise de +1 Meur en 2023) ;
- Augmentation des provisions sur le dossier Gemy (-5,4 Meur).

▪ **Des frais de fonctionnement en hausse de -6,3 Meur**

Cette augmentation s'explique principalement par :

Des Frais de personnel en hausse de -10,8 Meur :

- Augmentations des salaires chargés et hausse des primes de performance (-5 Meur) ;
- Variation de la participation et intéressement (-2,3 Meur) ;
- Hausse du taux de subvention du CSE (+1,75% contre +1,65% en 2023) pour une charge totale de -1,6 Meur en 2024 ;
- Paiement complémentaire de cotisations URSSAF lié au contrôle de 2024 (-0,7 Meur) ;
- Hausse des indemnités de retraite provisionnées en 2024 (-1,2 Meur).

Des **frais administratifs** en baisse +3,5 Meur en lien avec des diminutions sur divers postes dont notamment l'archivage et la numérisation ;

Des impôts et taxes en baisse de 1 Meur, essentiellement lié à l'arrêt de la contribution au FRU (+2,7 Meur), partiellement compensé par un impact négatif de la C3S 2023 qui avait été sous-provisionnée (-1,7Meur).

▪ **Un écart défavorable sur les Autres Produits et Charges Exceptionnels de -1,4 M€ :**

En 2023, la revue des hypothèses concernant le nouveau programme de dispense d'activité avait conduit à une reprise de provision de 1,4 Meur.

Aucun Autres Produits et Charges Exceptionnels n'ont été constatés en 2024.

Les effectifs (y compris expatriés RNGM et Dispenses d'activité) s'inscrivent à 1658 CDI/CDD inscrits à fin décembre 2024 contre 1707 à fin décembre 2023.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport de gestion a été réalisé.

PERSPECTIVES 2025

Le marché toutes marques est attendu en croissance sur l'année 2025. L'Alliance devrait ainsi constater une augmentation de ses immatriculations dont Mobilize Financial Services France devrait bénéficier.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le groupe Mobilize Financial Services est doté d'un système global de contrôle interne qui vise à recenser, analyser, piloter et contrôler les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société. Le comité contrôle interne groupe a validé le cadre général de ce dispositif décrit dans la charte de contrôle interne applicable à l'ensemble des sociétés françaises et étrangères dont Mobilize Financial Services détient le contrôle effectif.

Cette charte définit le dispositif applicable à l'ensemble du groupe et précise notamment :

- Le dispositif général de pilotage du contrôle interne ;
- Les dispositifs locaux des filiales, succursales et joint-venture ;
- Les dispositifs spécifiques des différents domaines fonctionnels.

Le directeur de la gestion des risques et le directeur du contrôle interne présentent chaque année au comité d'audit et des comptes du conseil d'administration de Mobilize Financial Services, les résultats des contrôles permanents, notamment comptables, et les évolutions des dispositifs connexes ; ce dernier évalue le système de contrôle interne et demande le cas échéant des actions d'amélioration.

Le groupe Mobilize Financial Services élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les reportings comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des données, garantissant l'homogénéité des informations contenues dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

Le groupe Mobilize Financial Services France fait partie de Mobilize Financial Services. Le groupe Mobilize Financial Services France applique les mêmes processus, les mêmes procédures et utilise les mêmes outils que le groupe Mobilize Financial Services.

1.1 - LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

La société consolidante Mobilize Financial Services définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux Directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des présidents et Directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- Le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- Le respect des principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;
- La revue périodique des actifs, passifs et engagements de hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires. En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrits ci-avant s'appliquent au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

Une démarche d'harmonisation comptable a été mise en place. Un guide des bonnes pratiques comptables ainsi que sept procédures comptables cadre ont été rédigés à l'attention des filiales ou succursales ; les procédures ont été transposées localement (Arrêtés comptables, Reportings, Saisies manuelles, Contrôle des alimentations automatiques de la comptabilité, Nouveaux schémas comptables, Archivage, Vérification de la réalisation des contrôles de 1er niveau du chef comptable).

La bonne articulation du reporting financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clé de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le délai de remontée (J + 4), imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

1.2 - LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'ORGANISATION

1.2.1 L'UTILISATION D'UN PROGIciel INTÉGRÉ

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (Entreprise Ressource Planning ou ERP) reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un

référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

La maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.

1.2.2 LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET LE CONTRÔLE

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement).

C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat et de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- En liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion. Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- En liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle intégré dans cet outil et sa maintenance effectuée par une cellule dédiée assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

1.2.3 LE RÔLE DES ÉQUIPES COMPTABLES ET DE GESTION

Les équipes comptables des filiales, et en particulier celle de Mobilize Financial Services France, secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse se fait en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux qui analysent les performances par comparaison avec les

données budgétaires et les reprévisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

1.2.4 LE RÔLE DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET CENTRAL

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit Mobilize Financial Services, etc.) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle interne comptable et central, rattaché au département du Contrôle Interne groupe, assure des missions d'évaluation de la qualité du contrôle interne comptable. L'objectif du service est de contrôler régulièrement les comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe au sein des filiales.

1.2.5 L'ANIMATION DE LA FONCTION COMPTABLE

Un service dédié à l'animation de la fonction comptable s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs permettant de suivre plus spécifiquement les principaux points comptables critiques. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale quatre fois par an.

De plus, chaque année, les directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe Mobilize Financial Services.

L'ensemble de ces informations en provenance des filiales fait l'objet, en central, d'analyses et de contrôles.

Par ailleurs, l'avancement des plans d'action (liés aux missions de contrôle comptable) et les insuffisances constatées dans les dispositifs de maîtrise des risques comptables font l'objet d'un suivi.

1.2.6 LA PUBLICATION DES COMPTES

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de préclôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre.

Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la direction financière) et les commissaires aux comptes.

Le groupe Mobilize Financial Services établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

DIAC – COMPTE DE RESULTAT FINANCIER (A FIN DECEMBRE 2024)

Cumul à fin décembre	DIAC-COG 2024 réel	DIAC-COG 2023 réel	Écarts
Actif Productif moyen (APM)	14 483 879	13 561 925	+921 954
Produits financiers	965 415 6,67%	755 744 5,57%	+209 671 +1,09 pt
Coût de refinancement	-590 406 -4,08%	-420 632 -3,10%	-169 774 -0,97 pt
Marge Brute Financière (MBF)	375 009 2,59%	335 112 2,47%	+39 897 +0,12 pt
Autres produits de la MBHS	10 070 0,07%	21 846 0,16%	-11 776 -0,09 pt
Produits nets des placements	-1 080 -0,01%	1 185 0,01%	-2 265 -0,02 pt
Marge Brute Hors Service (MBHS)	383 999 2,65%	358 143 2,64%	+25 856 +0,01 pt
Marge sur services	141 363 0,98%	137 938 1,02%	+3 425 -0,04 pt
Autres du PNB	20 098 0,14%	125 0,00%	+19 973 +0,14 pt
CDD étalés	-265 027 -1,83%	-244 577 -1,80%	-20 450 -0,03 pt
CDD non étalables	-7 923 -0,05%	642 0,00%	-8 565 -0,06 pt
Total CDD	-272 950 -1,88%	-243 935 -1,80%	-29 015 -0,09 pt
Produit Net Bancaire (PNB)	272 510 1,88%	252 271 1,86%	+20 239 +0,02 pt
Coût du risque	-55 814 -0,39%	-29 666 -0,22%	-26 148 -0,17 pt
Frais de fonctionnement	-126 112 -0,87%	-120 704 -0,89%	-5 408 +0,02 pt
Autres Produits et Charges Exceptionnels (APCE)	0 0,00%	539 0,00%	-539 -0,00 pt
Résultat Avant Impôt (RAI)	90 585 0,63%	102 440 0,76%	-11 855 -0,13 pt

DIAC – COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (A FIN DECEMBRE 2024)**COMPTE DE RESULTAT**

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Intérêts et produits assimilés	22	443 101	396 146
Intérêts et charges assimilés	23	(644 882)	(443 294)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	2 944 089	2 699 558
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(2 832 686)	(2 437 835)
Revenus des titres à revenu variable	25	222 186	185 737
Commissions (Produits)	26	24 123	21 528
Commissions (Charges)	26	(775)	(901)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	(22 698)	(33 169)
Autres produits d'exploitation	28	230 628	203 901
Autres charges d'exploitation	29	(50 346)	(26 094)
PRODUIT NET BANCAIRE		312 740	565 577
Charges générales d'exploitation	30	(374 223)	(359 819)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(3 931)	(4 792)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(65 414)	200 966
Coût du risque	31	(146 806)	(202 347)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(212 220)	(1 381)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(212 220)	(1 381)
Impôts sur les bénéfices	32	124	(33 601)
RESULTAT NET		(212 096)	(34 982)

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Résultat net de l'exercice 2024	-212 095 798,80 EUR
Report à nouveau antérieur	-34 156 895,63 EUR
Solde disponible	-246 252 694,43 EUR
Dividendes	0,00 EUR
Solde du compte report à nouveau	-246 252 694,43 EUR

Il est proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2024.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Les dividendes versés au titre des trois précédents exercices de DIAC S.A ont été :

- Au titre de l'exercice 2021, il n'y a pas eu de dividende distribué.
- Au titre de l'exercice 2022, un dividende de 0,75 EUR par action a été distribué.
- Au titre de l'exercice 2023, il n'y a pas eu de dividende distribué.

CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2023 ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires et de frais généraux excessifs ou non déclarés ayant donné lieu à réintégration.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPEMENT

Au cours de l'année 2024, Mobilize Financial Services France développe de nouveaux produits et services et a fait évoluer ses systèmes d'information afin de s'adapter aux demandes de ces clients, sans toutefois présenter de budget recherche et développement spécifique.

PARTICIPATION

Nous vous précisons que les résultats de l'exercice donnent lieu à l'application des dispositions concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion, conformément à l'Ordonnance du 17 août 1967 et aux accords d'entreprise.

ACTIONNARIAT

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture de cet exercice :

- le capital de DIAC S.A est détenu à 99,99 % par RCI Banque S.A
- DIAC S.A. détient 99.99% de DIAC LOCATION S.A, société de location longue durée et de gestion de parcs aux entreprises.

DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, les informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société, font l'objet d'une déclaration consolidée de performance extra-financière au niveau de Renault S.A, société mère du Groupe

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L.441.-14 l'article du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la décomposition, au 31 décembre 2023, du nombre et montant total TTC des factures reçues non réglées aux fournisseurs, suivant les modalités de l'article D441 – 6 du Code du Commerce.

Le périmètre d'application retenu par Mobilize Financial Services France pour ces dispositions ne concerne que les opérations extra-bancaire et n'inclut donc pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

DIAC – Dettes Fournisseurs	
----------------------------	--

(En milliers d'euros)	Article D.441 I. 1° : Factures reçues non réglées au 31/12/2024 dont le terme est échu (TTC)						
	Hors échéance	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
Dettes Fournisseurs		22 970	38	108	0	23 116	23 116
Dettes sur Crédeurs divers	217	12 534	279	1 427	3 001	17 241	17 458
Fournisseurs factures non parvenue	28 743						28 743
	28 960	35 504	317	1535	3001	40 357	69 317

DIAC – Dettes Fournisseurs (En milliers d'euros)	Article D.441 -II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice 2024						
	Sans retard	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
A) Tranche de retard de paiement							
Nombre cumulé des factures concernées	337 235			5	5	10	337 245
Montant cumulé des factures concernées TTC	6 553 434			9	207	216	6 553 641
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	99,99%			0,00%	0,01%	0,01%	100%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)							
Délai de paiement utilisé pour le calcul des intérêts de retard							30 jours

A titre extraordinaire :

- Modification des articles 8, 9-III et 10-2-I, II, et III des statuts

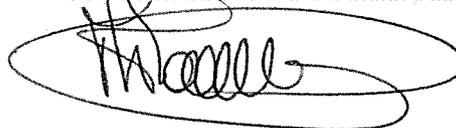
A titre ordinaire :

- Approbation des comptes annuels 2024
- Approbation des comptes consolidés 2024
- Affectation du résultat et détermination du dividende
- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé
- Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Giovanni Luca Soma en qualité d'administrateur de la société,
- Rémunération des administrateurs au titre de l'année 2025
- Absence de conventions réglementées

A titre ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités

Pour le Conseil d'administration
M. Martin Thomas
Président du Conseil d'administration



ANNEXE

Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

(En milliers d'euros)

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice (en Keur)					
Capital social	415 101	415 101	415 101	415 101	415 101
Nombre d'actions ordinaires émises	96 535 000	96 535 000	96 535 000	96 535 000	96 535 000
Opérations et résultats de l'exercice (en Keur)					
Produit net bancaire	507 876	521 804	645 124	565 577	312 740
Bénéfice avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	1 937 890	2 045 460	2 157 452	2 398 634	2 585 024
Impôts sur les bénéfices	(91)	(33 309)	(61 993)	(33 601)	124
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	105 112	(22 986)	88 991	(34 982)	(212 096)
Résultat distribué	68 540		72 401		
Résultats par action (en Euro)					
Bénéfice après impôts mais avant dotations aux amort. et provisions	20,07	20,84	21,71	24,50	26,78
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	1,09	(0,24)	0,92	(0,36)	(2,20)
Résultat distribué par action	0,71		0,75		
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	1 448	1 460	1 678	1 761	1 698
Masse salariale de l'exercice	99 406	104 591	111 714	115 579	126 716
Avantages sociaux de l'exercice	53 279	45 749	61 199	50 348	59 099

ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, Mobilize Financial Services réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services France.

REFINANCEMENT ET GESTION DE BILAN

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement du groupe Mobilize Financial Services France qui est éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services France, par la Direction Financements et Trésorerie de Mobilize Financial Services. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de Mobilize Financial Services, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

REFINANCEMENT ET GESTION DE BILAN

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe Mobilize Financial Services et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque S.A sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque SA. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation

Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de RCI Banque SA, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

Liquidité

La liquidité du groupe Mobilize Financial Service France est gérée en central par Mobilize Financial Services.

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

- **Liquidité statique** : Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.
- **Réserve de liquidité** : La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

Risque au titre de l'activité de crédit

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par Mobilize Financial Services France est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

L'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles reste une démarche de fond. En outre, le groupe Mobilize Financial Services France conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de rentabilité.

Gouvernance

Les comités risques et reporting suivent systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée du groupe Mobilize Financial Services France.

KPMG S.A.
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre
2 avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Forvis Mazars S.A.
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

DIAC S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité
et de contrôle des exigences de publication des informations
prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de DIAC S.A.,
relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice clos le 31 décembre 2024
DIAC S.A.
14 Avenue du Pavé Neuf, 93169 Noisy-le-Grand

KPMG S.A.
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre
2 avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Forvis Mazars S.A.
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

DIAC S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de DIAC S.A.

A l'Assemblée Générale de la société DIAC S.A.,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de DIAC S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section 2 du rapport sur la gestion du groupe.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, DIAC S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incorporées par référence dans le rapport sur la gestion du groupe à la section 2. « Etat de durabilité » avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

DIAC S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par le groupe dans le rapport sur la gestion du groupe à la section 2. « État de durabilité », nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de DIAC S.A., notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par DIAC S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

DIAC S.A.
Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

1 Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par DIAC S.A. lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 2 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par DIAC S.A. avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer les informations publiées.

• Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées au 3.1.1.3 « Dialogue avec les parties prenantes » de l'état de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec les personnes que nous avons jugé appropriées, et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;

DIAC S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la note « Dialogue avec les parties prenantes » de l'état de durabilité du groupe.

- Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées au 3.2.1.1 « IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels » de l'état de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la note 3.2.1.1 de l'état de durabilité du groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec :

- les analyses sectorielles disponibles ;
- notre connaissance de l'entité découlant de ses activités propres ou de ses relations d'affaires en tant qu'établissement bancaire.

- Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au 3.1.2 « Identification des IROS et méthodologie de la double matérialité » de l'état de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par DIAC S.A., et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- Au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- Au titre des informations spécifiques à l'entité.

2 Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 2 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par DIAC S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe 3.1.3. « *Base de préparation* » dans l'état de durabilité du groupe qui décrit les incertitudes et limites auxquelles le groupe a fait face dans un contexte général de première application de la Directive CSRD, les incertitudes liées aux estimations et les points de données qui n'ont pas pu être publiés pour l'exercice 2024.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au 3.2.1 de l'état de durabilité du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

DIAC S.A.
Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec la direction et les personnes concernées, si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section 3.2.1 de l'état de durabilité du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- prendre connaissance du protocole d'établissement, de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions notamment au titre du scope 3 et plus particulièrement les catégories 13 « Actifs loués en aval » et 15. « Investissements » ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugées structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - o par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent les estimations concernant les émissions relatives au scope 13 « Actifs loués en aval » et 15. « Investissements » ;
 - o nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente.

3 Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

DIAC S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au point 3.2.1.3 dans l'état de durabilité du groupe en lien avec la validation des DNSH (Do Not Significant Harm) qui fait état des limitations dans la capacité de l'entreprise à collecter l'ensemble des données requises pour documenter l'atteinte des critères DNSH spécifiques à l'activité 6.5 (Financement - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers) propres à DIAC S.A. et de l'approche retenue par le groupe dans ce contexte.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- Concernant le caractère aligné des activités éligibles :

Une information concernant l'alignement des activités figure en partie 3.2.1.3 de l'état de durabilité du groupe.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte, ou non, des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie ;
- consulté, par sondage, les sources documentaires utilisées, y compris externes le cas échéant, et mené des entretiens avec les personnes concernées ;
- apprécié les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment les critères d'examen techniques et les principes consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement

DIAC S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

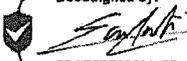
Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans la partie 3.2.1 de l'état de durabilité avec les autres informations en matière de durabilité au sein de ce même état.

Paris-La-Défense et Courbevoie, le 25 avril 2025

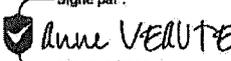
Les Commissaires aux comptes,

KPMG S.A.

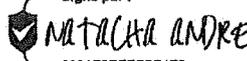
Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:

7DCE8BF28G4846F...

Ulrich Sarfati

Signé par :

65238A6437884C1...

Anne Veaute

Signé par :

068A72EEEB74E6...

Natacha André

3. RAPPORT DE DURABILITÉ 2024 MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE

TABLE DES MATIÈRES

3.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	32
3.1.1	Présentation de l'entité, Gouvernance et Stratégie	32
3.1.1.1	Activités de l'entité et modèle d'affaires	32
3.1.1.2	Organes de gestion et de contrôle	35
3.1.1.3	Dialogue avec les parties prenantes	42
3.1.2	Gestion des Impacts, Risques et Opportunités	44
3.1.3	Base de préparation	55
3.1.4	Notes méthodologiques	57
3.2	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	58
3.2.1	Changement climatique (ESRS E1)	58
3.2.1.1	Stratégie climatique et gestion des IRO associées	59
3.2.1.2	Indicateurs liés au changement climatique	65
3.2.1.3	Alignement avec la taxonomie Européenne	69
3.2.1.4	Notes méthodologiques	79
3.2.2	Pollution (ESRS E2)	87
3.2.3	Ressources hydriques et marines (ESRS E3)	89
3.2.4	Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)	91
3.2.5	Économie circulaire (ESRS E5)	94
3.3	INFORMATIONS SOCIALES	98
3.3.1	Personnel de l'entreprise (ESRS S1)	98
3.3.1.1	Conditions et environnement de travail	100
3.3.1.2	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	110
3.3.1.3	Dialogue social et négociations collectives	118
3.3.1.4	Autres droits liés au travail	121
3.3.1.5	Notes méthodologiques	124
3.3.2	Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)	129
3.3.3	Communautés affectées (ESRS S3)	132
3.3.4	Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)	136
3.4	INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE	149
3.4.1	Conduite des affaires (ESRS G1)	149
3.4.2	Notes méthodologiques	155
3.5	ANNEXES	156

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

3.1.1 Présentation de l'entité, Gouvernance et Stratégie

3.1.1.1 Activités de l'entité et modèle d'affaires

SBM-1 – Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur

Mobilize Financial Services France, en tant que filiale de Renault Group, contribue à la transition vers une mobilité plus durable, en lien étroit avec la Stratégie de Développement Durable de Renault Group.

Mobilize Financial Services France est à l'écoute de ses clients et de leurs besoins et leur propose des solutions durables de financement, d'assurances et services basés sur l'usage.

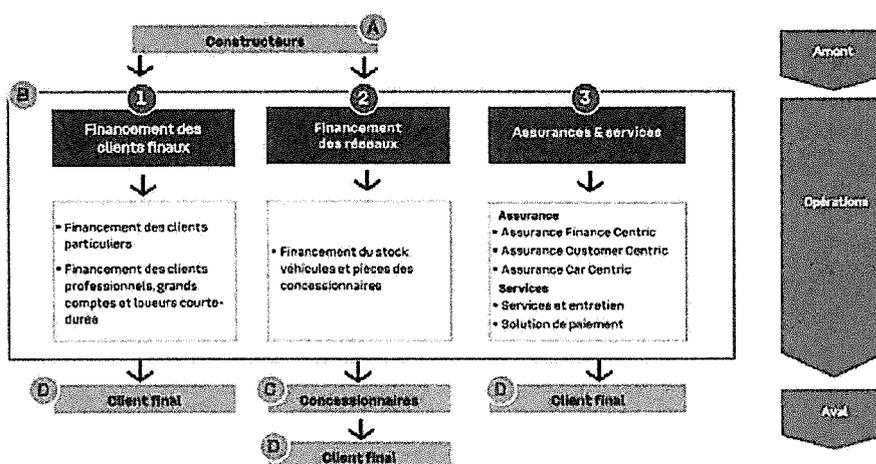
Stratégie et modèle d'affaires

Le modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France englobe un large éventail d'activités, notamment de solutions de financement et de location de véhicules, des services au véhicule, des solutions d'assurance et de paiement, et enfin des services facilitant l'adoption des véhicules électriques, au cœur de l'écosystème de la mobilité durable.

En 2024, Mobilize Financial Services France génère des produits, intérêts et commissions de 1 917 millions d'euros.

La stratégie de développement durable de Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le plan stratégique de Renault Group, RENAULution, et repose sur trois piliers : le climat et l'environnement, la santé et la sécurité, ainsi que la diversité et l'inclusion. Cependant, en juin 2024, afin de renforcer cette stratégie et de mieux l'aligner sur son cœur de métier, ces piliers ont été révisés pour devenir l'environnement (Entreprise durable), le social (Entreprise solidaire) et la gouvernance (Entreprise responsable). Ces piliers reflètent les objectifs de durabilité établis par Mobilize Financial Services France et les solutions déjà mises en œuvre ou en cours pour les atteindre.

Description de la chaîne de valeur



La chaîne de valeur de Mobilize Financial Services France

- **Amont**

Les principales caractéristiques de la chaîne de valeur amont de Mobilize Financial Services France mettent en évidence un réseau diversifié de fournisseurs et de partenaires.

Mobilize Financial Services France travaille en étroite collaboration avec les constructeurs automobiles, notamment Renault et Nissan pour fournir des solutions de financement et des produits adaptés.

Renault Group, en tant que maison-mère, fournit également des services informatiques essentiels, notamment la gestion des centres de données ou les ordinateurs portables.

Au-delà de Renault Group, la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise comprend des prestataires de services informatiques, des logiciels de gestion des risques financiers, des distributeurs de logiciels et d'équipements d'infrastructure, des workflows de services basés sur le cloud, des solutions logicielles de marketing, ainsi que des fournisseurs de logiciels spécifiques aux activités de financement, location et services.

Mobilize Financial Services France sélectionne ses fournisseurs par le biais d'un processus de consultation concurrentiel et d'un examen régulier de leur santé financière et de leur réputation, y compris des contrôles de conformité à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT).

- **Opérations propres**

Mobilize Financial Services France, dans le cadre de ses propres activités, propose des solutions de financement et de location de véhicules, des services associés aux véhicules, des solutions d'assurance et de paiement, ainsi que des offres d'abonnement via BIPI et des financements dédiés aux solutions de recharge.

Conformément à son engagement en faveur d'un nouveau modèle de mobilité qui privilégie la réduction de son empreinte environnementale, Mobilize Financial Services France soutient activement la transition vers une mobilité électrique, au travers d'offres de financement adaptées, ou encore la possibilité pour un client de véhicule électrique, de disposer d'un véhicule thermique quelques semaines par an.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services France facilite l'accès aux solutions visant à améliorer l'expérience des utilisateurs de véhicules électriques, en intégrant des services complémentaires développés par Mobilize Beyond Automotive, une marque de Renault Group, tels que : la mise à disposition d'une carte de recharge Mobilize Charge Pass et son suivi de consommations, le financement des offres de borne et leur installation, ou encore le financement du développement des infrastructures de stations de recharge rapide.

Les solutions de financement et location proposées par Mobilize Financial Services France se concentrent exclusivement autour de l'automobile (véhicules, bornes de recharges, pièces); l'entreprise ne finance pas de projets d'autre nature, y compris des projets d'investissement d'entreprises fortement exposées aux risques climatiques et environnementaux (C&E).

- **Aval (clientèle et territoire de distribution)**

La distribution des produits et services proposés par Mobilize Financial Services France est effectuée sur le territoire français, où l'entreprise opère et s'effectue au travers d'un réseau de concessionnaires et de partenaires en aval de sa chaîne de valeur.

Les solutions proposées par Mobilize Financial Services France s'adressent à une clientèle variée, répartie dans 3 catégories :

- des consommateurs individuels ;
- des clients professionnels.
- des concessionnaires automobiles ;

Les utilisateurs finaux et les consommateurs des produits et services de l'entreprise incluent des particuliers (emprunteurs, co-emprunteurs, assurés, abonnés) et des clients professionnels.

Les informations concernant la description des objectifs de durabilité des groupes importants de produits et services, de catégories de clients, et de relations avec les parties prenantes doivent encore être formalisées par Mobilize Financial Services France.

Impact, risques, opportunités sur la chaîne de valeur

Mobilize Financial Services France considère qu'elle a la responsabilité de veiller à ce que son impact en France soit positif et de contribuer au développement durable. L'ambition de Mobilize Financial Services France est de créer de la valeur partagée au bénéfice mutuel de l'Entreprise et de l'ensemble de ses parties prenantes. Elle prend donc soin d'identifier les besoins et les attentes des parties prenantes qui l'entourent (cf. SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes) et d'y répondre dans la mesure du possible à travers son cœur de métier

Alors que Mobilize Financial Services France met l'accent sur le marché des voitures d'occasion et sur la location opérationnelle, elle fait face à des risques liés à la valeur résiduelle des véhicules et à l'évolution des préférences des clients. Cependant, la demande croissante de VE, associée à la transition vers la mobilité partagée et les services d'abonnement, présente d'importantes opportunités de création de valeur.

En cohérence avec son engagement envers un nouveau modèle de mobilité visant à réduire son empreinte écologique, Mobilize Financial Services France soutient activement la mobilité électrique, en accompagnant les investissements de l'entreprise pour favoriser le développement d'une infrastructure de recharge robuste et accessible. Le déploiement progressif de stations de recharge rapide constitue une priorité pour faciliter l'adoption des véhicules électriques.

Au 31 Décembre 2024, Mobilize Financial Services France n'a pas encore formalisé les informations concernant les impacts, les risques et les opportunités potentiels dans ses secteurs principaux et leur relation possible avec son propre modèle d'affaires ou sa chaîne de valeur.

3.1.1.2 Organes de gestion et de contrôle

GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance

Mobilize Financial Services France est une marque commerciale exploitée par DIAC SA, établissement de crédit soumis à la surveillance de la Banque Centrale Européenne (BCE). Elle a structuré sa gouvernance dans le respect de la réglementation bancaire et financière. Suite à la décision du Conseil d'Administration de RCI BANQUE du 27 novembre 2014 il a été décidé d'avoir des Comités en commun RCI Banque /DIAC conformément à la législation bancaire pour éviter de multiplier les instances.

La gestion de cette organisation comprend trois composantes :

- surveillance : la stratégie de l'entreprise est arrêtée par le Conseil d'Administration, sur recommandation de la Direction Générale. Le Conseil s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés de RCI BANQUE : le Comité des Risques, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations. Depuis juillet 2023 les missions du Comité d'Audit et des Comptes pour DIAC sont directement exercées par le Conseil d'Administration de DIAC ;
- chaîne de responsabilité : Mobilize Financial Services France et son Comité de Direction mettent en œuvre les politiques et la stratégie sous la supervision du Conseil d'administration ;
- cadre fonctionnel : les directions métiers supervisent la définition de politiques et de règles de fonctionnement spécifiques, soutiennent les départements opérationnels et veillent à la mise en œuvre des politiques.

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la validation de la stratégie ESG de Mobilize Financial Services France, en veillant à ce que la durabilité soit ancrée dans l'ensemble de l'organisation, du Comité de Direction aux niveaux opérationnels. Le Conseil d'administration supervise la mise en œuvre globale de la stratégie de durabilité.

Le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France, dispose notamment des attributions suivantes, conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre, par les Dirigeants effectifs et le Comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente ;
- il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;
- il procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- il contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société ;
- il approuve le Rapport de gestion annuel et le Rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- il prépare et convoque l'Assemblée générale des actionnaires et en fixe l'ordre du jour.

Conformément aux statuts, le Conseil procède par ailleurs aux contrôles qu'il juge opportuns, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société, et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil d'Administration a décidé le 12 juillet 2023 de reprendre à partir de cette date les missions du Comité de l'audit et des comptes spécifiques à Mobilize Financial Services France.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de DIAC est composé de quatre administrateurs : Martin Thomas (Président), Frédéric Schneider, Isabelle Landrot, Caroline Jeandeau.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux de différents comités en commun avec Mobilize Financial Services.

Comités spécialisés

Comité des nominations au 31 décembre 2024

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

Comité des rémunérations au 31 décembre 2024

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

Comité des risques au 31 décembre 2024

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Isabelle Maury	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Etienne Boris	Administrateur	Membre

Les travailleurs sont représentés au sein du Conseil d'administration par les membres du CSE qui y assistent.

Les informations concernant l'expérience des membres en lien avec les secteurs, les produits et les zones géographiques de l'entité doivent encore être formalisées par Mobilize Financial Services France.

Il est prévu que chaque année, le Comité Exécutif du Groupe Mobilize Financial Services examine et valide l'analyse de double matérialité, qui est ensuite présentée au Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France pour une surveillance plus approfondie. Le Conseil d'administration est chargé de superviser la préparation et la publication de l'information sur le développement durable, d'assurer la conformité aux normes de reporting, d'évaluer les contrôles internes, de surveiller les processus d'assurance externes et d'évaluer les risques et opportunités liés au développement durable.

En outre, le Comité des Risques du Groupe est chargé de piloter les risques ESG du Groupe Mobilize Financial Services incluant le périmètre France. L'équipe du développement durable informe chaque année la Direction des risques de toute mise à jour des impacts, risques et d'opportunités (IROs), assurant ainsi l'alignement de tous les processus de gestion des risques.

Mobilize Financial Services France formalise actuellement la manière dont les organes administratifs, de gestion et de supervision, ainsi que l'équipe dirigeante, supervisent la définition des objectifs liés aux impacts, risques et opportunités matériels, ainsi que les mécanismes de suivi des progrès.

Le Conseil d'administration, après délibération et sur recommandation du Comité des Nominations, approuve le rapport sur l'évaluation des dirigeants de Mobilize Financial Services France, portant entre autres sur les compétences, la formation et l'expérience de chaque administrateur. Le Conseil d'administration possède collectivement une expertise en matière de responsabilité sociale d'entreprise, de transition climatique, de risques et de gouvernance.

Les informations concernant la manière dont les compétences et l'expertise relatives à la durabilité sont liées aux impacts, risques et opportunités matériels n'ont pas encore été formalisées par Mobilize Financial Services France.

Composition du Conseil d'administration

	2024
Membres exécutifs	1
Membres non exécutifs	3
TOTAL	4

Membres du Conseil d'administration par genre

	2024	
	Effectifs	%
Femme	2	50 %
Homme	2	50 %
Autre genre (1)	-	- %
Non déclaré	-	- %
TOTAL	4	100 %
Ratio de diversité de genre du Conseil d'administration		50 %

(1) Genre tel que spécifié par les individus eux-mêmes

Membres du Conseil d'administration par indépendance

	2024
Membres indépendants	-
Membres non indépendants	4
TOTAL	4

GOV-2 : Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance

Le Conseil d'administration étudie la stratégie ESG une fois par an pour s'assurer qu'elle est conforme aux objectifs de l'entreprise et aux exigences réglementaires. En décembre 2023, les initiatives identifiées par le Groupe Mobilize Financial Services pour atteindre l'objectif zéro émission nette en Europe d'ici 2040 et dans le monde d'ici 2050, ont été présentées lors du Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, et auquel la Direction des Projets et de la RSE participe. Ensuite, un Comité de Pilotage du Développement Durable a lieu au niveau France tous les deux mois afin de suivre la mise en œuvre des différentes initiatives Groupe ainsi que leur efficacité. À partir de 2024, le Conseil d'Administration de DIAC SA (Mobilize Financial Services France) supervisera et examinera chaque année le rapport de durabilité.

Le risque ESG de Mobilize Financial Services France est surveillé annuellement par le Comité des Risques du Groupe Mobilize Financial Services grâce à un reporting trimestriel conduit par la Direction France des Projets et de la RSE, et le Cadre de Tolérance au Risque (Risk Appetite Framework - RAF) est entièrement validé chaque année, garantissant que les niveaux de risque de l'organisation restent dans les seuils approuvés.

Les informations concernant la manière dont les organes administratifs, de gestion et de supervision prennent en compte les impacts, risques et opportunités lors de la supervision de la stratégie, des décisions relatives aux transactions majeures et du processus de gestion des risques, sont en cours de formalisation par Mobilize Financial Services France.

Pour les IROs et leurs enjeux associés, voir *B. Gestion des Impacts, Risques et Opportunités – Identification des IROS et méthodologie de la double matérialité, SBM 3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.*

GOV-3 : Intégration des critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération

Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance d'aligner la rémunération des dirigeants aux objectifs sur le climat. Le Directeur Général bénéficie de critères de performance liés aux questions climatiques dans sa rémunération variable. Sa rémunération variable comprend trois composants, incluant des objectifs sur le climat qui permettent d'évaluer sa performance :

- la rémunération variable annuelle est composée de trois parts qui se multiplient et dont le résultat est plafonné à 225% de la cible de part variable. Chaque part (résultats de Mobilize Financial Services Group x résultats Mobilize Financial Services France x contribution individuelle du Directeur Général) a un résultat pouvant aller de 0 % à 150 %. La part du Groupe Mobilize Financial Services inclut un critère de performance lié aux objectifs sur le climat, basé sur le financement des ventes de véhicules électriques et représentant un poids de 20 % : cet indicateur mesure l'écart du taux de pénétration des véhicules électriques versus le taux de pénétration des véhicules non électriques ;
- le plan d'actions de performance (Long Term Incentive RCI) du Groupe Mobilize Financial Services est uniquement basé sur la mesure de la rentabilité des actifs pondérés en fonction des risques, sans éléments sur le climat ou la durabilité ;
- le plan d'actions de performance de Renault Group (Long Term Incentive RG) rémunère le Directeur Général à hauteur de 25 % de la valeur des actions qui lui ont été attribuées en fonction de l'atteinte d'un objectif sur le climat. Cet objectif est une combinaison à parts égales d'une part des scopes I et II (activités industrielles) et d'autre part du scope III (émissions à usage des véhicules), évaluée sur des périodes cumulées de trois ans.

GOV-4 : Déclaration sur la due diligence

Mobilize Financial Services France s'appuie sur la vigilance raisonnable réalisée par Renault Group dans le cadre de son plan de vigilance, dont les résultats sont communiqués à Mobilize Financial Services France pour intégration via les canaux de discussion mentionnés précédemment.

Éléments fondamentaux de la <i>due diligence</i>	Paragraphe du rapport de durabilité de 2024
Intégration de la <i>due diligence</i> dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-2 – Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance ; • Voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-3 – Intégration de critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération ; • Voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.
S'engager avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes clés de la <i>due diligence</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-2 – Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance ; Voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes; • Voir ESRS 2 – Informations générales, IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels
Identification et évaluation des impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Voir ESRS 2 – Informations générales, IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ; • Voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.
Prendre des mesures pour remédier à ces effets négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Voir ESRS E1 – Changement climatique, E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de climat ; • Voir ESRS E2 - Pollution, E2-2 - Actions et ressources relatives à la pollution ; • Voir ESRS E3 – Ressources hydriques et marines, E3-2 - Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines ; • Voir ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes, E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes ; • Voir ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire, E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire ; • Voir ESRS S1 – Travailleurs de l'entreprise, S1-4 Actions relatives aux travailleurs de l'entreprise, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ; • Voir ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-4 Actions relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions ; • Voir ESRS S3 – Communautés affectées, S3-4 – Actions relatives aux communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées et efficacité de ces actions ; • Voir ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux, S4 – Actions relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux et efficacité de ces actions ; • Voir ESRS G1 – Conduite des affaires, G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise, G1-3 – Prévention et détection des actes de corruption, G1-5 Influence politique et de

	défense des intérêts, G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs, G1-6 Pratiques en matière de paiement ;
Suivi et valorisation de l'efficacité de ces efforts	<ul style="list-style-type: none"> • Voir ESRS E1 – Changement climatique, E1-4 – Cibles liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci ; • Voir ESRS E2 – Pollution, E2-3 – Cibles en matière de pollution ; • Voir ESRS E3 – Ressources hydriques et marines, E3-3 – Cibles en matière de ressources hydriques et marines ; • Voir ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes, E4-4 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes ; • Voir ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire, E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire ; • Voir ESRS S1 – Personnel de l'entreprise, S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ; • Voir ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ; • Voir ESRS S3 – Communautés affectées, S3-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ; • Voir ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux, S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;

GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Dans le cadre de l'application de la CSRD, Mobilize Financial Services France s'appuie sur un nouveau système de gestion des risques et de contrôle interne relatif à l'information de durabilité instauré par Renault Group.

La durabilité s'inscrit dans le cadre de gestion des risques du Groupe comme les autres processus et risques. Globalement les risques du groupe sont identifiés, listés et leur matérialité est évalué de manière à distinguer les risques jugés les plus critiques. A tous les risques est associé un dispositif de maîtrise des risques. Ce dispositif fait l'objet de contrôle par la LOD2 (contrôleur interne) et par la LOD3 (audit). Coté LOD3, la thématique ESG / Climat est inscrite à l'univers d'audit et fait donc l'objet d'audit sur un cycle de 3 ans. Celui-ci, comme les autres rapports, fait l'objet d'une communication au niveau du Comex et du Comité d'Audit.

Les analyses de l'équipe projet CSRD de Renault Group et des échanges avec des tiers (entreprises de taille ou de modèle d'affaire comparables, consultants, auditeurs) ont conduit à l'identification des risques principaux suivants :

- absence par omission de points de données obligatoires dans le rapport ;
- erreurs de périmètre de mesure ou de calcul concernant les informations quantitatives ;
- difficulté à obtenir certaines informations, notamment quantitatives, dans les délais impartis ;
- non-conformité de l'information qualitative aux exigences de l'ESRS ;
- caractère invérifiable de l'information fournie.

Afin de les prévenir, Mobilize Financial Services France a adopté les méthodes suivantes :

- recensement des points de données obligatoires par l'équipe projet, attribution de chacun à un ou plusieurs contributeurs faisant autorité sur la question pour l'entreprise et suivi de l'obtention de l'information, point par point ;
- définition de "fiches protocole" décrivant le périmètre et le processus de collecte ainsi que les méthodes de calcul ou d'estimation de chaque information quantitative ;
- réalisation d'une collecte à mi-année des données disponibles ("dry-run report") afin d'identifier et de remédier aux difficultés de collecte en fin d'année ;
- assistance aux contributeurs dans l'interprétation des exigences et contrôle point par point de la conformité des informations qualitatives ;
- contrôle point par point de l'existence de preuves matérielles.

Pour les informations qualitatives, l'analyse des risques adopte la même rigueur. Les responsables s'assurent de la qualité des textes et de la traçabilité des informations publiées.

L'intégration des résultats de l'analyse des risques et des contrôles internes dans le processus de rapport de durabilité de l'entreprise s'effectue de manière dynamique et réactive.

Chaque responsable est tenu d'examiner et, au besoin, d'améliorer continuellement les contrôles précédemment déterminés en fonction des constats. Ce processus itératif permet de s'assurer de l'efficacité des contrôles internes et de procéder aux adaptations nécessaires en fonction des risques et des exigences en matière de rapport de durabilité.

La liste des risques du Groupe Mobilize Financial Services, dans laquelle s'inscrit Mobilize Financial Services France comprend des risques de non-conformité avec les réglementations bancaires, comptables, de reporting extra-financier et des transactions financières, qui sont suivis périodiquement par le Comité des Risques du Conseil d'Administration RCI Banque SA (avec identification des facteurs, actions d'atténuation et indicateurs du Risk Appetite Framework).

3.1.1.3 Dialogue avec les parties prenantes

SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

Mobilize Financial Services France a mis en place des canaux d'échange avec les parties prenantes, notamment les consommateurs et les utilisateurs finaux, les salariés, les fournisseurs et les partenaires commerciaux et leurs salariés, les investisseurs, les communautés affectées et les associations. Les consultations relatives à la chaîne de valeur amont sont conduites au niveau de Renault Group.

L'objectif de l'engagement des parties prenantes de Mobilize Financial Services France est d'éclairer sa stratégie sur la base des résultats de ces consultations, tels que les besoins de transition vers des modèles de véhicules électriques, d'améliorer la satisfaction des clients et des parties prenantes, de promouvoir la transparence et de contribuer au développement durable sur le marché dans lequel elle opère.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des dialogues avec les parties prenantes en 2024 :

Parties prenantes	Modes de dialogue	Compréhension des intérêts et des points de vue des parties prenantes	Modifications de la stratégie ou du modèle d'affaire à la suite d'une consultation	Prochaines étapes et calendrier associé	Evolution envisagée des relations avec les parties prenantes et de leurs points de vue
Consommateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> • enquêtes Qualité ; • dialogue direct dans le réseau de vente ; • dialogue assuré par les Centres de Relation Clientèle ; • initiatives de formation/sensibilisation ; • veille des avis internet, des réseaux sociaux pour les retours et insatisfactions clients ; • réponses aux appels d'offres ; • enquêtes pour recueillir les commentaires/ avis des consommateurs. 	N/A	N/A	N/A	N/A
Personnel de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • gestion locale (y compris l'évaluation annuelle des performances et du développement) ; • dialogue social ; • communication interne. 	<ul style="list-style-type: none"> • défendre les intérêts des collaborateurs de l'entreprise ; • comprendre la stratégie de l'entreprise. 	N/A	N/A	N/A
Fournisseurs, partenaires commerciaux et leurs travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • politique ESG des achats de Mobilize Financial Services France ; • charte ESG des fournisseurs de Mobilize Financial Services France. 	N/A	N/A	N/A	N/A

Investisseurs / actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • entretiens avec des arrangeurs et agence de notation ; • communication d'informations financières et extra-financières ; • site web et autres publications dédiées ; • rapport de gestion et rapport financier semestriel et annuel ; 	<ul style="list-style-type: none"> • pour Mobilize Financial Services France, atteindre une performance économique et financière durable. 	N/A	N/A	N/A
Communautés affectées	<ul style="list-style-type: none"> • s'appuie sur le dialogue entre Renault Group et les communautés affectées (contrats de partenariat, accords de développement régional, entretiens directs, visites d'usines) pour mieux comprendre les impacts liés à l'industrie automobile. 	N/A	N/A	N/A	N/A
Institutions et associations	<ul style="list-style-type: none"> • participation à des groupes de travail créés par des associations professionnelles ; • discussions informelles ; • dialogue sectoriel. 	N/A	N/A	N/A	N/A

A l'heure actuelle, Mobilize Financial Services France n'envisage pas d'évolution des relations avec les parties prenantes, de leurs points de vue, ni de prochaines étapes ou de calendrier associé.

3.1.2 Gestion des Impacts, Risques et Opportunités

Identification des IROS et méthodologie de la double matérialité

IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Les travaux d'identification et d'évaluation des IROs ont été effectués sous la supervision de l'équipe projet CSRD de Mobilize Financial Services France. Le processus a également mobilisé un réseau d'experts internes sur divers sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Des IRO matériels ont été identifiés pour Mobilize Financial Services France lors d'ateliers réalisés avec les experts internes, sur la base de l'analyse de double matérialité de Renault Group.

Une analyse préliminaire a été menée pour s'assurer de l'exhaustivité des thématiques de durabilité couvertes par Renault Group au regard des exigences de l'AR16 du règlement délégué (UE) 2023/2772

de la Commission et des activités du Groupe Mobilize Financial Services. Une comparaison de l'AR16 a été faite avec les sujets identifiés :

- dans l'analyse de RCI Banque réalisée avec l'aide d'un consultant externe ;
- dans le Materiality Finder de la SASB pour les secteurs concernés (Financement, Location & Leasing Automobile, et Assurance) ;
- dans la Materiality Map ESG de MSCI pour les secteurs concernés (Financement, Assurance Dommages, Assurance Vie & Santé, et Courtage) ;
- dans le rapport de notation des risques ESG de Sustainalytics (Financement) ;
- dans l'analyse de RCI Banque sur les risques climatiques et environnementaux.

Sur la base de la liste des IROs de Renault Group et de l'analyse préliminaire décrite précédemment, Mobilize Financial Services France a adapté les IROs de Renault Group et identifié de nouveaux IROs spécifiques à Mobilize Financial Services France. Les risques et opportunités ont d'abord été validés au travers d'ateliers menés avec plusieurs départements, tels que ESG, RH, Marketing, Achats, Risque, Finance, Juridique, Conformité, Assurance, etc. Ensuite, les cartographies de risques existantes du Groupe Mobilize Financial Services ont été utilisées pour analyser la matérialité de ces risques et opportunités. Les résultats finaux ont été validés par l'équipe projet CSRD Groupe et présentés au Comité de Direction de Mobilize Services France.

De plus, les différentes étapes de construction de l'évaluation de la double matérialité ont été marquées par des réunions de travail avec l'équipe projet CSRD de Mobilize Financial Services France. Renault Group a conçu une méthodologie de notation qui a été appliquée par Mobilize Financial Services France dans son analyse de double matérialité.

Pour évaluer la matérialité d'impact et financière des IROs, des échelles allant de 1 à 4 ont été développées.

Ces échelles ont été utilisées pour évaluer la gravité des impacts, des risques et des opportunités ainsi que la probabilité d'occurrence, le cas échéant, en fonction des exigences obligatoires de l'ESRS 1 :

- l'échelle utilisée pour la gravité des impacts comprend des critères d'ampleur, d'étendue et d'irréversibilité (sauf pour les impacts positifs). Chaque niveau de gravité a été défini avec des descriptions spécifiques pour les impacts environnementaux et humains ;
- l'échelle utilisée pour la gravité des risques et des opportunités a été classée en quatre types : financière (impact sur les états financiers), juridique (gravité des condamnations potentielles), réputationnelle (perception des parties prenantes) et opérationnelle (durée des perturbations), intégrant des facteurs qualitatifs et quantitatifs ; l'échelle de probabilité créée pour l'analyse de matérialité était identique pour la matérialité d'impact et financière, allant de 1 à 4.

Cette échelle a été précisée par les mesures quantitatives et la fréquence des IROs qui ont fait l'objet d'une évaluation.

Au cours du processus d'analyse de la double matérialité, une attention particulière a été accordée à des activités spécifiques, aux relations d'affaires, aux emplacements géographiques et à d'autres facteurs pouvant entraîner un risque accru d'impacts négatifs.

Tout au long du processus de double matérialité, les dépendances identifiées ont été associées aux risques, notamment aux risques opérationnels (perturbation ou interruption des activités) et financiers (augmentation des coûts ou perte de revenus en raison de ces dépendances et de leur disponibilité).

Par ailleurs, les impacts négatifs identifiés ont été liés à des risques de réputation et/ou juridiques, car des impacts importants pourraient nuire à la réputation de l'entreprise ou entraîner des sanctions judiciaires si ces impacts sont soumis à une réglementation. La position des impacts dans la chaîne de valeur a également été revue et adaptée pour Mobilize Financial Services France. Les changements apportés concernent principalement les impacts négatifs relatifs à la production de véhicules. La notation de ces IROs est alignée sur celle de Renault Group.

Les IROs matériels sont suivis par les départements concernés au sein de l'entreprise, tels que la Direction de Projets et de la RSE, la Direction Juridique et Conformité, la Direction des Ressources Humaines etc., en collectant des informations qualitatives et quantitatives si possible. A l'avenir, Mobilize Financial Services France classera ses IROs en fonction des « impacts/risques résiduels » après la mise en œuvre des politiques et des actions d'atténuation cités dans le présent rapport, afin de cibler les IROs nécessitant des plans d'action supplémentaires.

Ce processus exhaustif illustre l'approche proactive et stratégique adoptée par le Groupe Mobilize Financial Services, incluant la France, pour identifier et gérer les IROs les plus matériels pour l'entreprise et ses parties prenantes. Il garantit que les rapports sur la durabilité sont précis, pertinents et conformes aux attentes des parties prenantes, ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Si de nouvelles informations émanent d'experts internes ou de parties prenantes, elles seront intégrées à l'analyse, soit par une révision de l'importance relative de certains IROs, soit, le cas échéant, par l'ajout de nouveaux IROs. Dans tous les cas, un réexamen de l'analyse de double matérialité sera effectué chaque année dans le cadre des contrôles internes par l'équipe projet CSRD afin de s'assurer que ses conclusions sont toujours pertinentes.

SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Entre janvier et juillet 2024, Mobilize Financial Services France a réalisé une analyse de double matérialité basée sur la nouvelle réglementation de l'Union européenne, et avec comme point de départ l'analyse de double matérialité de Renault Group et du Groupe Mobilize Financial Services, qui a permis d'identifier les IRO significatifs suivants :

Sujet	Impact, risque ou opportunité	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de chiffre d'affaires et augmentation des coûts de remédiation liés aux événements climatiques au niveau de Renault Group	Long terme	Amont / Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à la défaillance de clients impactés par le climat	Court terme	Opérations / Aval

E1 - Changement climatique	Risque	Baisse des volumes de ventes et de location de véhicules résultant d'une réglementation restreignant l'utilisation des moteurs thermiques ou de tous les véhicules (interdiction d'accès au centre-ville voire à certaines villes avec le développement de l'intermodalité)	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations / Amont
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de valeur résiduelle des véhicules, en particulier des véhicules thermiques, due à l'application des réglementations sur le climat et l'environnement, et des évolutions technologiques	Court terme, Moyen terme	Amont / Opérations / Aval
E1 - Changement climatique	Risque	Perte sur le portefeuille d'investissement ou dans la confiance des investisseurs si un risque accru est perçu, si les investisseurs cherchent à s'orienter vers des modèles durables ou si les objectifs de réduction des émissions de CO2 ne sont pas atteints.	Court terme, Moyen terme, Long terme	Amont / Opérations / Aval
E1 - Changement climatique	Impact négatif	Dégradation du climat due aux émissions de gaz à effet de serre financées	Long terme	Amont / Aval
E1 - Changement climatique	Impact positif	Impact positif du financement de nouvelles solutions de mobilité sur l'environnement	Moyen terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées aux solutions de mobilité à faible émission de carbone	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée au non-respect de la réglementation sur le climat ou à l'incapacité à répondre aux attentes du marché	Court terme, Moyen terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations liées au climat ou des nouvelles obligations de reporting	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations

E2 - Pollution de l'air	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'air	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'air	Impact négatif	Impact des émissions directes de polluants atmosphériques sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'eau	Risque	Coût de remédiation et de dépollution et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'eau	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'eau	Impact négatif	Impact de la pollution de l'eau sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de la non-conformité à la réglementation sur les substances	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Impact négatif	Impacts potentiels des substances préoccupantes sur la santé	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Microplastiques	Risque	Atteinte à la réputation due au non-respect des réglementations concernant les particules émises durant l'usage	Moyen terme	Amont
E2 - Pollution - Microplastiques	Impact négatif	Impacts des microplastiques sur l'environnement	Court terme	Amont
E2 - Pollution des sols	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison d'une pollution occasionnelle/accidentelle des sols générée par les activités en amont	Court terme	Amont
E2 - Pollution des sols	Impact négatif	Impact potentiel d'une pollution des sols générée par les activités actuelles sur l'environnement	Moyen terme	Amont
E3 - Eau et ressources marines	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à l'arrêt de l'exploitation en raison de stress hydrique	Moyen terme	Amont

E3 - Eau et ressources marines	Impact négatif	Contribution au stress hydrique due au processus de fabrication des véhicules	Court terme	Amont
E4 - Biodiversité et écosystème	Impact négatif	Changement d'affectation des terres, dégradation, conversion, destruction affectant les espèces, les services écosystémiques et les communautés locales (ex. artificialisation des sols, déforestation)	Court terme	Amont
E4 - Biodiversité et écosystème	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des nouvelles réglementations sur l'environnement	Moyen terme	Amont
E5 - Sorties de ressources liées aux produits et services	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont
E5 - Sorties de ressources liées aux produits et services	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation sur la gestion des produits en fin de vie / responsabilité élargie des producteurs (REP)	Moyen terme	Amont
E5 - Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à une pénurie de matières premières entraînant ruptures d'approvisionnement, inflation et volatilité des prix	Court et moyen terme	Amont
E5 - Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Contribution à l'épuisement des ressources dû à l'utilisation importante de matières premières primaires	Court terme	Amont
E5 - Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Impacts de l'extraction des matières premières et de la transformation primaire sur l'environnement	Court terme	Amont
E5 - Déchets	Impact négatif	Impact des déchets sur l'environnement	Court terme	Amont
E5 - Déchets	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales lié au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont

E5 - Déchets	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière de gestion et de traitement des déchets	Moyen terme	Amont
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des conditions de travail et de l'environnement de travail sur la santé physique et mentale	Moyen terme	Opérations
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des accidents de travail sur la santé	Court terme	Opérations
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Risque	Perte de productivité du personnel et augmentation des coûts liés aux conditions de travail et à l'absentéisme	Moyen terme	Opérations
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact positif	Améliorations de la santé et du bien-être	Court terme	Opérations
S1 - Négociation collective et dialogue social	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence de négociation collective ou de dialogue social sur le bien-être psychologique et physique des salariés	Moyen terme	Opérations
S1 - Négociation collective et dialogue social	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des obligations de négociation collective	Moyen terme	Opérations
S1 - Égalité de traitement et des chances pour tous	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence d'égalité des chances, de discrimination, de harcèlement sur le bien-être psychologique et physique des salariés	Court terme	Opérations
S1 - Égalité de traitement et des chances pour tous	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière d'égalité des chances	Moyen terme	Opérations

chances pour tous		chances, de non-discrimination ou de non-harcèlement		
S1 - Autres droits liés au travail	Impact négatif	Impact négatif potentiel du non-respect des droits du travail et des droits humains sur les salariés	Moyen terme	Opérations
S1 - Autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des droits du travail et des droits humains	Court terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due à des salariés insuffisamment qualifiés	Moyen terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due au turnover des salariés	Court et moyen terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Impact négatif	Manque de dialogue avec le personnel	Moyen terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées à la montée en compétences des salariés	Moyen terme	Opérations
S2 - Conditions et environnement de travail et autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des exigences du devoir de vigilance (puis de la CS3D) et/ou de la violation du droit du travail et/ou des droits humains	Long terme	Amont
S2 - Conditions et environnement de travail et	Impact négatif	Conséquences psychologiques et physiques des conditions et de l'environnement de travail ou de la violation du droit du travail sur les travailleurs de la chaîne de valeur	Court terme et moyen terme	Amont

autres droits liés au travail				
S2 - Transition juste	Impact positif	Reconversion du personnel dont l'emploi est menacé par la transition du thermique vers l'électrique	Court terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Opportunité	Développement d'un sourcing local compétitif	Long terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation et/ou arrêt d'exploitation en raison du non-respect des réglementations locales	Long terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Impact positif	Développement de l'emploi local et de la formation	Court terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Impact négatif	Détérioration des conditions de vie des communautés locales et autochtones, en raison de la violation des droits par les fournisseurs de Renault Group	Court terme	Amont
S4 - Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de produits non conformes	Court terme	Opérations
S4 - Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Impact potentiel des produits non conformes sur la santé des utilisateurs	Court terme	Opérations / Aval
S4 - Confidentialité des données	Impact négatif	Mauvais usage des données personnelles	Moyen terme	Opérations
S4 - Confidentialité des données	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur les données ou dysfonctionnement, organisation inadéquate, sécurité insuffisante des systèmes d'information	Court terme	Opérations
S4 - Impacts liés à l'information	Risque		Court terme	Aval

		Manque d'adéquation de l'offre de produits et services, des pratiques de publicité et de vente avec le besoin du client		
S4 – Impacts liés à l'information	Risque	Gestion inappropriée des réclamations et/ou autres demandes des clients	Court terme	Aval
S4 - Impacts liés à l'information	Impact négatif	Manque d'exactitude de la documentation relative aux produits et services (y compris documentation commerciale)	Court terme	Opérations / Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact positif	Amélioration de l'accessibilité des produits et services pour les personnes en situation de handicap	Court terme	Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Mobilité inaccessible ou perte de ressources pour les clients en raison d'une offre de produits ou de services inadaptée à des clients à faible revenu ou d'offres de financement inadaptées ou d'un refus de financer/d'assurer certaines activités	Moyen terme	Opérations / Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à des clients insolvable ou commettant des fraudes	Moyen terme	Opérations / Aval
G1 - Culture d'entreprise	Impact positif	Développement de valeurs éthiques par la communication, les formations et les exigences vis-à-vis des partenaires commerciaux (Code de conduite)	Court terme	Opérations
G1 - Protection des lanceurs d'alerte	Risque	Coût de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation en matière de lancement d'alertes	Court terme	Amont / Opérations / Aval
G1 – Actes de corruption	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation anticorruption	Court terme	Opérations

G1 - Concurrence libre et non-faussée (enjeu spécifique)	Risque	Amendes, inopposabilité des contrats, injonctions d'arrêter ou de modifier les pratiques commerciales, demandes d'indemnisation et atteinte à la réputation, et sanctions personnelles à l'encontre des salariés, administrateurs et dirigeants (amendes pénales et emprisonnement, interdiction d'agir en tant que dirigeant de société ou de gérer certaines activités, sanctions disciplinaires) en raison du non-respect de la réglementation antitrust	Court terme	Opérations
G1 - Conformité aux lois et règlements (enjeu spécifique)	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation interne et externe	Court terme	Amont / Opérations / Aval
G1 - Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	Impact négatif	Problèmes de trésorerie affectant les fournisseurs pouvant les conduire à la faillite	Moyen terme	Amont / Opérations

La conception et la mise à jour de la stratégie de l'entreprise, dont l'objectif est de remodeler son modèle d'entreprise et sa chaîne de valeur, prennent en compte les IROs énumérées ci-dessus. La stratégie de Mobilize Financial Services France est en constante évolution et est soutenue par l'ensemble de la chaîne de valeur, des fournisseurs aux consommateurs. Les IROs identifiés influencent directement les décisions relatives au modèle économique et à la stratégie de Mobilize Financial Services France. Pour une vue d'ensemble des politiques et actions mises en œuvre ainsi que des actions en cours, voir les chapitres thématiques par ESRS.

Chaque impact décrit ci-dessus est lié à la stratégie ou au modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France. Les impacts environnementaux découlent des activités de l'entreprise et des caractéristiques des produits et services Mobilize Financial Services France. Les impacts sur les salariés au sein de la chaîne de valeur et sur les communautés affectées sont indirectement liés au modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France par le biais d'interactions avec les contributeurs de sa chaîne de valeur. Les clients et les utilisateurs finaux de Mobilize Financial Services France sont impactés par les produits et services financiers, qui sont le résultat du modèle d'affaires mis en œuvre par l'entreprise. Enfin, les impacts liés à la conduite des affaires, propres à l'entité, découlent de la gestion des activités par l'entreprise, et sont donc directement associés au modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France.

Au cours de l'exercice, les risques et opportunités matériels n'ont pas eu d'incidence financière et ne devraient pas entraîner d'ajustements importants des valeurs comptabilisées des actifs et des passifs. Pour plus de détails sur l'analyse de résilience climatique de Mobilize Financial Services France, voir le chapitre *ESRS E1 – Changement climatique*.

3.1.3 Base de préparation

BP-1 : Base générale pour la préparation des états de durabilité

Le rapport de durabilité de Mobilize Financial Services France a été élaboré sur un périmètre consolidé, conformément au périmètre de consolidation des comptes : il comprend les entités contrôlées selon les normes IFRS Diac SA et Diac Location SA.

Dans l'ESRS E1, pour lequel l'entreprise doit rendre compte non seulement de son périmètre de consolidation financière mais également des entités sous contrôle opérationnel, aucune entité sous contrôle opérationnel n'a été identifiée.

Le rapport de durabilité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval (voir la section I.A.1). Dans les cas où les données réelles de la chaîne de valeur n'étaient pas disponibles mais nécessaires, des estimations ont été réalisées en utilisant les meilleures données disponibles.

Le rapport de durabilité de l'entreprise inclut la possibilité d'omettre des informations spécifiques correspondant à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation.

Dans le cadre de la première publication du rapport de durabilité de Mobilize Financial Services France, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- le rapport de durabilité a été préparé et présenté conformément aux exigences de l'ESRS et de la réglementation applicable, y compris la transposition française de la CSRD ;
- une meilleure compréhension des exigences pourra être obtenue lorsque des directives de mise en œuvre ou des questions-réponses supplémentaires seront disponibles ;
- les estimations pourront être affinées au cours des prochaines périodes de déclarations lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles ;
- il existe peu d'informations permettant d'évaluer certains points de référence de l'industrie automobile et ceux-ci pourraient n'apparaître qu'au fur et à mesure que le nombre de déclarants augmentera et que les pratiques de déclaration s'établiront ;
- les procédures de contrôle interne liées aux rapports de durabilité sont encore à renforcer ;
- comme il s'agit de la première année de publication du rapport de durabilité, les futures publications annuelles fourniront plus de contexte pour les informations quantitatives ;
- le rapport de durabilité doit divulguer tous les jugements clés portés et les seuils utilisés dans l'application de la double matérialité. Le processus de définition de la double matérialité est appelé à s'améliorer au fil du temps.

Les informations en matière de durabilité ont été établies dans un contexte de première application des exigences légales et réglementaires caractérisée par des incertitudes sur l'interprétation des textes, l'absence de pratiques établies ou de données comparatives ainsi que par des difficultés de collecte de données. Mobilize Financial Services France s'est attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement de l'état de durabilité.

Mobilize Financial Services France attire l'attention sur les faits, limites et potentielles futures évolutions suivantes :

- l'état de durabilité a été préparé et présenté conformément aux exigences des normes ESRS et de la réglementation applicable, y compris la transposition française de la CSRD ;
- une meilleure compréhension des exigences pourra être obtenue lorsque des directives de mise en œuvre ou des questions-réponses supplémentaires seront disponibles ;
- les estimations pourront être affinées au cours des prochaines périodes de déclaration lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles ;
- les pratiques de contrôle interne liées aux rapports sur le développement durable seront encore renforcées lors des prochains exercices ;
- des comparaisons progressivement disponibles après la première année d'établissement des rapports rendraient les informations plus utiles ;
- il existe peu d'informations permettant d'évaluer certains points de référence du secteur financier et ceux-ci pourraient n'apparaître qu'avec l'augmentation du nombre de déclarants et l'établissement des pratiques de déclaration ;

Les indicateurs s'appuyant sur des données issues de la chaîne de valeur ont pu être déterminés principalement à l'aide de sources de données directes. Lorsque certaines informations sont présentées sur un périmètre différent, celui-ci est explicité.

En dépit des efforts déployés, certains points de données n'ont pas pu être publiés pour l'exercice 2024 :

- le calcul des délais de paiement (voir détails en G1-6 : Pratiques de paiement)
- L'efficacité des politiques n'est pas toujours mesurée aujourd'hui par le Groupe de la façon requise par l'exigence générique MDR-T. De ce fait, certaines cibles n'ont pas pu être décrites.

S'agissant de la Taxonomie, le Groupe incluant Mobilize Financial Services France a décidé d'adapter le format des tableaux à publier lorsque ceux-ci devaient être vides.

BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Aucune circonstance particulière n'est survenue dans le cadre du rapport de 2024.

IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

Le processus de détermination des informations importantes à publier est guidé par les principes définis dans l'ESRS 1 3.2. Il comprend une analyse approfondie des points de données pour évaluer si les informations requises relèvent d'un ou plusieurs sous-thèmes importants de la CSRD. Lorsqu'un point de donnée est jugé pertinent, il est intégré au rapport de durabilité. Mobilize Financial Services France ne s'est pas appuyée sur des seuils spécifiques, mais a basé ce processus sur les résultats de l'analyse de double matérialité.

3.1.4 Notes méthodologiques

Mobilize Financial Services France définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. Ils font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Membres du Conseil d'administration par genre</i>	Le pourcentage des membres du Conseil d'administration est fonction du genre.
<i>Mixité au sein du Conseil d'administration</i>	La mixité au sein du Conseil d'administration est calculée selon le nombre de femmes membres du Conseil d'administration par rapport au nombre total de membres.
<i>Nombre de membres exécutifs</i>	Un membre exécutif fait partie du Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France.
<i>Nombre de membres non exécutifs</i>	Un membre non exécutif fait partie du Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France.
<i>Pourcentage de membres indépendants du Conseil d'administration</i>	L'indépendance des administrateurs est revue annuellement sur la base d'un questionnaire déclaratif.

GOV-3 : Intégration des critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Pourcentage de la rémunération variable des membres du Conseil d'administration liée à des objectifs en matière de développement durable</i>	La rémunération variable du Directeur Général est soumise à des objectifs de durabilité et est uniquement liée à des considérations sur le climat (cf ESRS 2 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans la politique de rémunération).
<i>Pourcentage de la rémunération variable des membres du Conseil d'administration liée à des considérations sur le climat</i>	

3.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

3.2.1 Changement climatique (ESRS E1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Risque physique	Perte de chiffre d'affaires et augmentation des coûts de remédiation liés aux événements climatiques au niveau de Renault Group	Long terme	Amont / Opérations
Risque physique	Perte de chiffre d'affaires liée à la défaillance de clients impactés par le climat	Court terme	Opérations / Aval
Risque de transition	Baisse des volumes de ventes et de location de véhicules résultant d'une réglementation restreignant l'utilisation des moteurs thermiques ou de tous les véhicules (interdiction d'accès au centre-ville voire à certaines villes avec le développement de l'intermodalité)	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations / Amont
Risque de transition	Perte de valeur résiduelle des véhicules, en particulier des véhicules thermiques, due à l'application des réglementations sur le climat et l'environnement, et des évolutions technologiques	Court terme, Moyen terme	Amont / Opérations / Aval
Risque de transition	Perte sur le portefeuille d'investissement ou dans la confiance des investisseurs si un risque accru est perçu, si les investisseurs cherchent à s'orienter vers des modèles durables ou si les objectifs de réduction des émissions de CO2 ne sont pas atteints.	Court terme, Moyen terme, Long terme	Amont / Opérations / Aval
Impact négatif	Dégradation du climat dues aux émissions de gaz à effet de serre financées	Long terme	Amont / Aval
Impact positif	Impact positif du financement de nouvelles solutions de mobilité sur l'environnement	Moyen terme	Opérations

Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées aux solutions de mobilité à faible émission de carbone	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations
Risque de transition	Perte de chiffre d'affaires liée au non-respect de la réglementation sur le climat ou à l'incapacité à répondre aux attentes du marché	Court terme, Moyen terme	Opérations
Risque de transition	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations liées au climat ou des nouvelles obligations de reporting	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations

3.2.1.1 Stratégie climatique et gestion des IRO associées

GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans la politique de rémunération

En 2023, Mobilize Financial Services France a mis en place un KPI lié à la transition climatique et environnementale dans son système de rémunération variable des cadres supérieurs, y compris les membres du comité exécutif, au siège et dans les entités locales. Celle-ci a été étendue à l'ensemble de la population des cadres en 2024.

De plus, Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance d'aligner la rémunération des dirigeants aux objectifs sur le climat. Le Directeur Général bénéficie de critères de performance liés aux questions climatiques dans sa rémunération variable. Pour plus d'information, voir ESRS 2 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans la politique de rémunération.

IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

Afin d'identifier et d'évaluer ses risques physiques et de transition, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la cartographie des risques climatiques et environnementaux (C&E) réalisée en 2022 et revue chaque année par le Groupe Mobilize Financial Services. Cette analyse s'appuie sur :

- les définitions des risques physiques et des risques C&E de transition élaborées par la Banque Centrale Européenne ;
- une analyse de matérialité qualifiant la fréquence et l'impact potentiel des risques C&E sur l'ensemble de l'activité et des catégories de risques de Mobilize Financial Services, avant et après les actions d'atténuation ;
- des études quantitatives et analyses de sensibilité spécifiques à certaines activités et/ou portefeuilles. L'analyse de matérialité et les études quantitatives ont permis d'identifier les risques les plus significatifs.

Une analyse des activités actuelles a été effectuée au niveau du Groupe Mobilize Financial Services pour identifier les impacts potentiels matériels associés aux risques climatiques présents dans la cartographie des risques C&E. Ces impacts ont ensuite été évalués par des experts internes, en s'appuyant sur des données internes, des ateliers de travail, ainsi que sur les informations fournies par Renault Group. Chaque activité commerciale et chaque actif ont ainsi fait l'objet d'une évaluation approfondie.

Les risques liés au climat ont été analysés et classés en deux catégories :

- les risques de transition, liés au passage à une économie sobre en carbone et à tous les changements qu'il implique. ;
- les risques physiques, ainsi que leurs répercussions potentielles sur l'activité des entreprises et sur les chaînes d'approvisionnement.

Pour chaque risque, des horizons temporels sur lesquels le risque pourrait se matérialiser (à court terme – avant 2030, à moyen terme – 2030-2040 et à long terme – 2040-2050) ont été déterminés.

Mobilize Financial Services France est une institution financière et n'a pas d'activités industrielles liées au charbon, au pétrole, au gaz ou à la production d'électricité. Par conséquent, Mobilize Financial Services France est inclus dans les indices de référence alignés sur les Accords de Paris.

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Pour évaluer la résilience de sa stratégie et de son modèle d'affaires, Mobilize Financial Services France s'appuie sur les différentes analyses et tests de résilience réalisés par le Groupe Mobilize Financial Services :

- une évaluation de l'impact des risques climatiques sur les risques bancaires, avec la collaboration du département de gestion des risques et d'experts internes. Cela a permis à Mobilize Financial Services France d'évaluer les liens entre les risques climatiques et environnementaux et les risques bancaires avant et après les actions d'atténuation, ainsi que la fréquence et l'intensité financière de ces risques. Les résultats de l'étude mettent en avant un impact plus important sur le risque de crédit, le risque de valeur résiduelle et le risque stratégique ;
- une étude de quantification des risques physiques C&E sur les sites du Groupe Mobilize Financial Services, incluant les sites Mobilize Financial Services France afin de quantifier les impacts financiers en cas d'aléa climatique. *Des événements tels que l'élévation du niveau de la mer, des inondations dues aux débordements et à la submersion, des températures nécessitant une climatisation, des vagues de chaleur (supérieures à 35°C rendant la climatisation inefficace), le stress hydrique et les cyclones ont été évalués.* L'étude a permis d'identifier les sites les plus exposés aux événements climatiques extrêmes, et les impacts financiers ont également été évalués mais restent relativement limités compte tenu de la structure des sites du Groupe Mobilize Financial Services (tertiaires, loués dans la plupart des pays), et des quelques sites exposés à chaque événement ;
- une étude géographique utilisant *Think Hazard* permet de quantifier les risques C&E sur le portefeuille des particuliers. *Think Hazard réalise une évaluation par région de l'exposition à plusieurs catastrophes naturelles (inondations, incendies, glissements de terrain, tsunami, stress hydrique et canicule).* Pour chaque type de catastrophe naturelle, un score est attribué, par région, sur la base de l'évaluation de *Think Hazard* (très faible, faible, modéré, élevé). Ce score est ensuite

lié au portefeuille via les codes postaux des clients. Cela a permis de classer les expositions de crédit par niveau de risques physiques C&E. Il en ressort que le portefeuille du Groupe Mobilize Financial Services, y compris en France, est géographiquement diversifié et peu exposé aux risques physiques, climatiques et environnementaux ;

- une étude examinant des données historiques pour analyser la corrélation entre les événements climatiques (inondations) et les taux de défaut des clients. *Le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une étude géographique des principaux sites d'activité et des sites de repli potentiels en cas d'inondation, ce qui est considéré comme le risque physique le plus important pour l'entreprise. L'analyse n'a pas révélé de corrélation significative ;*
- pour évaluer les effets potentiels sur le risque de crédit des clients entreprises, Mobilize Financial Services a intégré des scénarios de l'ACPR et de la BCE, anticipant une transition vers une économie bas carbone d'ici 2030 et 2050, avec l'objectif de maintenir le réchauffement climatique en dessous du seuil de 2°C. Pour les projections du risque de crédit des clients particuliers, Mobilize Financial Services a pris en compte les scénarios du *Network for Greening the Financial System (NGFS)*, qui anticipent une transition retardée et un monde fragmenté, avec l'objectif de rester en dessous du seuil de 2°C d'ici 2030 ;
- le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une étude de stratégie commerciale sur l'impact des Zones à Faibles Émissions (ZFE) selon 3 scénarios à l'horizon 2030 : (i) « Business as Usual » avec mise en place des ZFE selon les calendriers annoncés ; (ii) « Suffisance à 1,5 °C » avec la mise en place de calendriers de ZFE plus proactifs et une réduction des ventes de véhicules ; (iii) Scénario de mise en œuvre extrêmement rapide des ZFE (dans un délai de 1 ou 2 ans). Sur chaque scénario, les ventes annuelles de voitures neuves, la part des véhicules électriques parmi ces ventes, l'utilisation de la voiture et les calendriers de mise en œuvre des ZFE et leur niveau de restriction ont été simulés. Enfin, l'évolution annuelle du parc automobile (en taille et en composition) a été modélisée avec plusieurs hypothèses sur la durée de vie d'une voiture du portefeuille de l'entreprise, sur la baisse des ventes de véhicules diesel et sur l'augmentation du poids du véhicule électrique.

Les analyses ont été effectuées avec un horizon temporel de 2050 pour les inondations par submersion et de 2030 pour les autres événements, en tenant compte du scénario RCP8.5 du GIEC. *De plus, les données macroéconomiques du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale sont utilisées dans les tests de résistance et les études quantitatives de l'entreprise. Le scénario Net Zero 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) est référencé pour les indicateurs de poids et de gCO2/km moyen du portefeuille.*

Les hypothèses utilisées pour valider les tests de résilience sont basées sur le scénario stratégique de Renault Group et Nissan, et sur le fait que les contrats de Mobilize Financial Services France ont une durée de financement moyenne de 3 à 4 ans. Le portefeuille de voitures financées devrait donc évoluer en suivant les tendances du marché automobile, avec une augmentation du mix de véhicules électriques. Aucun actif n'a été identifié pour lequel la transition ne pourrait pas s'appliquer.

La stratégie et le modèle d'affaires du Groupe Mobilize Financial Services, dans lesquels Mobilize Financial Services France s'inscrit, améliorent la résilience de l'entreprise aux changements climatiques, grâce à des ajustements et des adaptations continus à divers horizons temporels. L'entreprise prend d'ores et déjà des mesures pour garantir un accès continu au financement, diversifier son portefeuille de produits et services, requalifier ses effectifs, financer des obligations vertes et prendre en compte le climat dans le suivi du risque de crédit et de la valeur résiduelle, le tout dans le but de relever les défis posés par le changement climatique.

E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

La trajectoire de décarbonation de Mobilize Financial Services France se base sur celle qu'a défini le Groupe Mobilize Financial Services en s'appuyant sur les projections de mix de ventes de Renault Group et de Nissan, et en s'alignant sur l'ambition de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C et de viser 1,5°C. Le Groupe Mobilize Financial Services a également identifié des leviers clés de décarbonation, dont l'amélioration de la stratégie des véhicules électriques à batterie et le financement de solutions énergétiques. La prochaine étape consiste à quantifier l'impact et le coût de ces leviers, ce qui permettra de formaliser un plan de transition complet, dont la date d'adoption sera définie par la suite.

E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance d'une stratégie environnementale solide et s'engage à faciliter la transition vers la mobilité électrique, avec un objectif clair d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 en Europe et 2050 dans le monde, conformément à la stratégie de Renault Group. Cet engagement souligne la responsabilité de l'entreprise, mais s'aligne également sur des objectifs mondiaux de durabilité, la conformité réglementaire et l'évolution de la demande du marché pour des solutions de transport plus propres. En promouvant la mobilité électrique, Mobilize Financial Services France contribue activement à la réduction des émissions de carbone tout en rendant les options de transport moins émettrices plus accessibles aux particuliers et aux entreprises. La mise en œuvre de cette initiative mondiale est supervisée par le Comité de Pilotage du Développement Durable au niveau France.

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la politique d'acceptation des dossiers du Groupe Mobilize Financial Services consistant à intégrer les critères ESG dans l'octroi de prêts pour les grandes entreprises, en utilisant des scores sectoriels pour identifier les secteurs présentant des risques physiques et de transition élevés. Dans le cadre de l'évaluation des grandes entreprises, une section dédiée aux critères ESG a été ajoutée, axée sur le secteur, la notation ESG, les politiques ESG et les objectifs de l'entreprise. Les mêmes cotes sectorielles sont utilisées pour surveiller l'exposition trimestrielle du portefeuille de sociétés du Groupe Mobilize Financial Services aux secteurs « à risque élevé ». Ces secteurs demeurent marginaux dans le portefeuille de l'entreprise.

Dans la gestion des risques associés aux valeurs résiduelles, un suivi spécifique est effectué, distinguant les véhicules électriques (VE) des véhicules thermiques. Des comités dédiés, réunissant Mobilize Financial Services France, le Groupe Mobilize Financial Services, et les constructeurs automobiles, sont organisés afin de définir les valeurs résiduelles et de suivre leur évolution.

E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le plan d'action conçu par le Groupe Mobilize Financial Services pour encourager l'adoption des véhicules électriques, comprenant la mise en place d'offres spécifiques et l'instauration d'une politique tarifaire adaptée.

- **Financement de nouvelles mobilités :**
 - Mobilize Financial Services France a développé des offres combinées pour les véhicules électriques, incluant, par exemple, le financement de bornes de recharge à domicile, et une différenciation tarifaire entre les véhicules thermiques et les VE. Un indicateur dédié a également été introduit pour suivre l'impact et l'efficacité de cette différenciation ;
 - par ailleurs, Mobilize Financial Services France s'engage à étudier la mise en place de financement pour les nouvelles solutions de mobilité 100% électriques développées par Mobilize Beyond Automotive ;
 - en outre, Mobilize Financial Services France s'est engagée à accroître le financement des véhicules de seconde et de troisième main afin de réduire le besoin de production de nouveaux véhicules et de réduire les émissions de carbone associées aux processus de fabrication. L'entreprise fait partie intégrante de la stratégie de cycle de vie complet de Renault Group, offrant des services financiers sur mesure, en surveillant attentivement la valeur résiduelle de ses véhicules et en maximisant la rétention des véhicules jusqu'à la fin de leur vie. Enfin, Mobilize Financial Services France accompagne la recommercialisation des véhicules d'occasion du réseau Renault certifié ReNew par une offre de financement et services associés et adaptés (entretien, extension de garantie VO).

- **Financement de solutions énergétiques :**
 - Mobilize Financial Services France soutient l'ambition de Mobilize Beyond Automotive de mettre en place un réseau de stations de recharge rapide « Mobilize Fast Charge » via des offres de financement. Mobilize Fast Charge est un réseau de bornes de recharge ultra-rapides équipées de chargeurs de très haute puissance (jusqu'à 320 kW) ce qui représente un atout essentiel de développement de la mobilité électrique en palliant au manque d'autonomie. *Mobilize Financial Services France est un acteur clé dans la mise à l'échelle de ce projet en fournissant des solutions de financement des actifs (stations de recharge).*
 - axée sur le développement durable et la gestion responsable, le Groupe Mobilize Financial Services évalue la durabilité lors de la conception des produits, qui sont revus lors du Comité Nouveaux Produits. La mise en œuvre de nouveaux produits par Mobilize Financial Services France relève de son contrôle, l'entreprise ayant la possibilité de réaffecter les ressources nécessaires pour assurer l'exécution de ses plans d'action. La principale incertitude réside dans l'infrastructure et le soutien public liés aux véhicules électriques, essentiels pour soutenir leur commercialisation, mais échappant au contrôle de Mobilize Financial Services France.

E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'engagement public du Groupe Mobilize Financial Services à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2040 en Europe et 2050 dans le monde, conformément aux objectifs plus larges de Renault Group de contribution à la neutralité en réduisant les émissions. Le Conseil d'Administration du Groupe a validé en 2023 un objectif de réduction des émissions financées à l'horizon 2040 (Scope 3 aval), avec des jalons intermédiaires fixés pour 2030. L'entreprise mesurera tout écart entre les objectifs de réduction des émissions et les ambitions fixées.

Le *Risk Appetite Framework* (RAF) comprend quatre indicateurs, qui font l'objet d'un suivi trimestriel au niveau du Groupe Mobilize Financial Services par le Comité des Risques du Conseil d'administration du Groupe Mobilize Financial Services :

- réduction des émissions de CO2 financées ;

- notation ESG du Groupe Mobilize Financial Services selon une agence de notation extra-financière, incluant le périmètre France ;
- taux d'intervention de l'entreprise dans les ventes de VE par rapport au taux d'intervention dans les autres types de ventes de véhicules ;
- nombre d'offres commerciales spécifiques aux VE.

Cet engagement de réduction des émissions financées est lié à un objectif secondaire qui est d'atteindre un écart de taux de pénétration (TI) entre les VE et les moteurs à combustion interne de >3% d'ici 2030. Cet objectif permet de suivre les performances commerciales liées aux VE.

Conformément aux directives de l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour les institutions financières, l'entreprise a utilisé en interne la trajectoire de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) comme référence pour sa trajectoire 2030, ainsi que le scénario Net Zero 2050 qui s'aligne sur l'objectif de maintenir l'augmentation de la température mondiale à 1,5° C, offrant ainsi au moins 50 % de chances de succès. Cette trajectoire couvre toutes les émissions de Mobilize Financial Services France provenant de l'inventaire des GES.

En 2022, Mobilize Financial Services France a réalisé sa première évaluation de l'empreinte carbone, en choisissant 2019 comme année de référence en raison de sa nature représentative en termes d'activités commerciales avant la crise du COVID-19 et les pénuries de semi-conducteurs. Cette approche garantit également un alignement avec l'empreinte carbone de Renault Group. Le Groupe Mobilize Financial Services publie des informations sur le scénario de référence pour les réductions d'émissions de CO2 financées par rapport à 2019 et confirme qu'aucun nouveau niveau de référence n'a été établi.

Description de l'objectif	Périmètre	Année cible	Valeur cible (%/valeur absolue)	Année de référence	Valeur de référence	Objectifs intermédiaires - 2025	Situation à la fin de l'exercice 2024
Contribuer à la neutralité en réduisant ses propres émissions Scopes 1 et 2	-	2040	-45 %	2019	-	-30 %	-
Contribuer à la neutralité en réduisant les émissions financées Scope 3 - gCO ₂ /km	-	2030	-42 %	2019	-	-11 %	-

Conformément aux objectifs du Groupe Mobilize Financial Services, les objectifs de réduction des émissions de GES de Mobilize Financial Services France sont fondés sur le cadre et la méthodologie de SBTi, en tenant compte des développements futurs tels que les changements dans les volumes de ventes, les changements dans les préférences et la demande des clients, les facteurs réglementaires et les nouvelles technologies. Ces considérations auront un impact potentiel à la fois sur les émissions de GES et les réductions d'émissions pour l'entreprise.

L'un des leviers de décarbonation identifiés par Mobilize Financial Services France comprend l'amélioration de la stratégie pour les VE et le financement de solutions énergétiques, mais leurs contributions quantitatives spécifiques pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES sont actuellement en cours de quantification.

3.2.1.2 Indicateurs liés au changement climatique

E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Pour calculer ses émissions de GES, Mobilize Financial Services France s'appuie sur les méthodologies, les hypothèses significatives et les facteurs d'émission utilisés par Renault Group, en mettant l'accent sur la base de données DEFRA pour les facteurs d'émission des scopes 1 et 2. Pour le scope 3 en amont, des données monétaires et des enquêtes sont utilisées, avec des facteurs d'émission issus de la Carbon Database. Aucun événement subséquent n'a été relevé après la fin de l'exercice de déclaration.

Les émissions financées proviennent principalement des véhicules financés, pour lesquels les émissions de GES sont calculées à l'aide d'évaluations fondées sur les données d'émissions fournies par les constructeurs ou des bases de données externes. La méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), plus précisément la version 5.6 sur les prêts pour véhicules automobiles, est utilisée comme référence pour la déclaration des émissions financées. Ces émissions sont composées des émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés en portefeuille, calculées à partir d'un kilométrage annuel moyen et en se concentrant sur la phase d'utilisation. Tous les types de contrats, qu'il s'agisse de crédit ou de crédit-bail, sont traités selon la même méthodologie.

La phase d'utilisation du véhicule comprend les émissions « du puits à la roue » (well-to-wheel), qui couvrent :

- les émissions liées à la production et au transport de carburants (du puits au réservoir (well-to-tank). Les émissions liées à la production et au transport des carburants ont été prises en compte en fonction du pays et des carburants des véhicules financés. Ces coefficients d'émission détaillés sont alignés sur les hypothèses de Renault Group ;
- les émissions liées à la combustion de carburants lors de l'utilisation des véhicules à moteur à combustion interne et hybrides (tuyau d'échappement – « du réservoir à la roue » (well-to-wheel). Les émissions d'échappement proviennent principalement des données gCO₂/km fournies par Renault Group ou de bases de données de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Les bases de données des constructeurs permettent une correspondance exacte entre un véhicule, grâce à son numéro d'identification, et les données individuelles sur le CO₂ ;
- les émissions liées à la production, au transport et à la distribution d'électricité consommée par les véhicules électriques et hybrides (well-to-socket). Ils sont calculés selon les mêmes principes, soit directement à partir des bases de données des fabricants, soit à partir de moyennes établies à partir des bases de données de l'AEE. Les facteurs d'émission liés à l'électricité produite par pays (CO₂ moyen par kWh) sont également pris en compte. Ces données sont alignées sur les facteurs d'émission utilisés par Renault Group.

Les bases de données de l'AEE ont été utilisées pour établir des valeurs moyennes par modèle, pays, type de moteur et année de vente. Par ailleurs, afin d'offrir une évaluation plus réaliste, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la politique du Groupe, qui a augmenté de manière conservatrice de 20 % les valeurs d'émissions de CO2 et de consommation électrique des véhicules en phase d'usage. Cette approche vise à mieux représenter les conditions réelles de conduite en allant au-delà des valeurs établies par la norme WLTP (Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedure). Ce facteur d'estimation repose sur une analyse des données de consommations réelles (On-Board Fuel Consumption Monitoring, OBFCM) collectées par la Commission européenne.

Jusqu'en 2024, les objectifs de Mobilize Financial Services France étaient fixés en intensité, plus précisément en grammes CO2 par km. Ces objectifs seront convertis en valeur absolue dès que l'approche sectorielle de décarbonation de l'industrie automobile aura été établie. Pendant la période de transition, le Groupe Mobilize Financial Services a mis en place des objectifs minimum sur les Scopes 1 et 2 combinés (basées sur le marché uniquement) ainsi que sur le scope 3 au global. Ces objectifs intermédiaires permettent au Groupe d'assurer à minima une trajectoire « well below 2°C ». La trajectoire de Mobilize Financial Services France s'appuyant sur celle de Renault Group, des ajustements d'objectifs pourront avoir lieu dans le futur en lien avec ceux du constructeur.

Emissions brutes de GES de Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES - chaîne de valeur

(En tCO ₂ eq)	2024			
	Amont	Opérations propres	Transport	Aval
Émissions de GES de Scope 1	-	883	-	-
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur le marché)	-	-	-	-
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur la localisation)	-	226	-	-
Émissions brutes de GES de Scope 3	5 314	-	-	2 990 423
Émissions totales de GES	5 314	1 109	-	2 990 423

Émissions brutes de GES de Scopes 1 et 2 - groupe consolidé et contrôle opérationnel

(En tCO ₂ eq)	2024		
	Groupe consolidé	Contrôle opérationnel	TOTAL
Émissions de GES de Scope 1	883	-	883
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur le marché)	-	-	-
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur la localisation)	226	-	226
TOTAL	1 109	-	1 109

Émissions brutes de GES de Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

	Données rétrospectives	
	Année de référence - 2019	2024
Émissions de GES de Scope 1 et 2 (tCO₂eq)		
Émissions de GES de Scope 1	475	883
Émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché	-	-
Émissions de GES de Scope 2 basées sur la localisation	359	226
Pourcentage des émissions de GES de Scope 1 réglementées par les systèmes d'échange de quotas d'émissions (%)	-	-
Émissions significatives de GES de Scope 3 (tCO₂eq)		
Total Gross indirect (Scope 3) GHG emissions	3 344 996	2 995 737
Pourcentage des GES de Scope 3 calculés en utilisant des données primaires	0%	0%
1. Biens et services achetés	11 668	3 768
3. Activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou 2)	-	310
6. Voyages d'affaires	383	377
7. Trajet domicile-travail des salariés	4 495	859
13. Actifs loués en aval	1 976 550	1 859 212
15. Investissements	1 351 899	1 131 212
2. Biens d'équipement	-	-
4. Transport et distribution en amont	-	-
5. Déchets générés dans les opérations	-	-
8. Actifs loués en amont	-	-
9. Transport en aval	-	-
10. Traitement des produits vendus	-	-
11. Utilisation des produits vendus	-	-
12. Traitement de fin de vie des produits vendus	-	-
14. Franchises	-	-
Total des émissions de GES (tCO₂eq)		
Total des émissions de GES basées sur le marché	3 345 471	2 996 620
Total des émissions de GES basées sur la localisation	3 345 830	2 996 846

**Émissions biogènes de CO₂ résultant de la combustion
ou de la biodégradation de la biomasse**

(En tCO ₂ eq)	2024
Emissions biogènes de CO ₂ de Scope 1	-
Emissions biogènes de CO ₂ de Scope 2	-
Emissions biogènes de CO ₂ de Scope 3	-

Instruments contractuels - Scope 2

(En %)	2024
Instruments contractuels, émissions de GES de Scope 2	- %
Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs sur la génération d'énergie en relation avec les émissions de GES de Scope 2	- %
Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de revendications d'attributs énergétiques non groupés en relation avec les émissions de GES de Scope 2	- %

Intensité des émissions de GES par rapport au chiffre d'affaires

(En tCO ₂ eq/€)	2024
Total des émissions de GES (basées sur le marché) par rapport au chiffre d'affaires	0,0016
Total des émissions de GES (basées sur la localisation) par rapport au chiffre d'affaires	0,0016

Types de prix internes du carbone

	Volume concerné (En tCO ₂ eq)	Scope couvert (%)	Prix appliqués (En €/tCO ₂ eq)
Scope 1	-	- %	- €
Scope 2 (basées sur le marché)	-	- %	- €
Scope 2 (basées sur la localisation)	-	-	- €
Prix interne - Scope 3 en amont	-	- %	- €
Prix interne - Scope 3 aval	-	- %	- €

E1-7 – Projets d’absorption et d’atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Mobilize Financial Services France s’inscrit dans l’objectif de neutralité carbone d’ici 2050 du Groupe Mobilize Financial Services, avec des objectifs intermédiaires pour atteindre cette ambition pour ses activités en France dès 2040. Cet objectif repose sur une réduction de 90 % des émissions et des mesures de compensation pour les 10 % d’émissions résiduelles d’ici 2050, conformément aux principes définis par la SBTi et adoptés par Renault Group.

Dans le cadre de son ambition de contribuer à la neutralité carbone (voir *E1-4 – Cibles liées à l’atténuation et à l’adaptation au changement climatique*) Mobilize Financial Services France, conformément à la politique du Groupe Mobilize Financial Services, concentre ses efforts sur des réductions significatives des émissions avant d’envisager des investissements dans des mécanismes de compensation carbone pour neutraliser les émissions résiduelles. En 2024, Mobilize Financial Services France n’a pas acheté de crédits carbonés. L’entreprise est en train d’étudier si, à l’avenir, des compensations seront achetées sur le marché volontaire du carbone, certifiées selon des normes nationales ou internationales telles que le Gold Standard, Verra (VCS), ou le label bas carbone français. Les projets envisagés seraient de nature variée, notamment la production d’énergie renouvelable, l’entretien des forêts, la création de forêts ou de mangroves et des projets agroécologiques, tous visant à avoir des impacts positifs sur plusieurs objectifs de développement durable. Mobilize Financial Services France n’envisage pas d’investir dans la compensation carbone à court terme.

E1-8 – Tarification interne du carbone

Actuellement, Mobilize Financial Services France n’intègre pas de mécanisme de tarification interne du carbone dans ses activités.

3.2.1.3 Alignement avec la taxonomie Européenne

Objectifs d’atténuation et d’adaptation au changement climatique et objectifs environnementaux restants

Afin d’atteindre les objectifs de l’Union européenne en matière de climat et d’énergie à l’horizon 2030, la Commission européenne a créé un système de classification dénommé Taxonomie verte, établissant une liste d’activités économiques écologiquement durables. La Taxonomie de l’Union européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux responsables politiques des définitions appropriées des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables d’un point de vue environnemental. En 2021, la CE a adopté l’acte délégué complétant l’article 8 du règlement établissant la Taxonomie verte (« Acte délégué sur la publication d’informations »), modifié en 2022 pour inclure certains secteurs de l’énergie. En 2023, la CE a modifié l’acte délégué pour aligner les exigences de publication d’information sur l’Acte délégué sur l’environnement. En vertu de ces réglementations, Mobilize Financial Services France est tenu de fournir des informations sur la performance environnementale de ses actifs et de ses activités économiques.

Ces publications présentent des informations sur l’alignement des activités économiques (publications des indicateurs clés de performance) dans lesquelles les activités économiques « éligibles » à la Taxonomie verte sont évaluées en vue de déterminer si elles sont durables d’un point de vue environnemental (ou « alignées » sur la Taxonomie verte) en fonction de critères d’examen technique

Périmètre de consolidation

Les Indicateurs clés de performance (« ICP ») de la Taxonomie verte présentés dans les modèles sont basés sur les expositions des entités du périmètre de consolidation prudentielle de Mobilize Financial Services France au 31 décembre 2024.

ICP : ratio d'actifs verts

Le ratio d'actifs verts (ou, en anglais, Green Asset Ratio ci-après « GAR ») correspond au pourcentage des actifs alignés sur la taxonomie verte de l'UE par rapport au total des actifs couverts.

Pour Mobilize Financial Services France, seuls les prêts et avances qui financent des activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont inclus au numérateur du GAR. Les autres types d'actifs (titres de créances et instruments de capitaux propres) n'ont pas été évalué de part leur matérialité et sont par défaut considérés comme non alignés. Ces actifs représentent moins de 0,001% du total des actifs de Mobilize Financial Services France à fin décembre 2024.

Conformément à la note 4, du tableau 1. Actifs entrant dans le calcul du GAR, Annexe VI - Modèle pour les ICP d'établissements de crédit du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, les prêts automobiles vis-à-vis des ménages créés avant la date d'entrée en application de l'obligation de publication sont exclus. A ce titre, seuls les contrats de financement automobile vis-à-vis des ménages débutés après le 1er janvier 2022 sont déclarés éligibles et font l'objet d'une étude sur leur alignement.

Le dénominateur du GAR comprend le total des prêts et avances, le total des titres de créance, le total des instruments de capitaux propres et tous les autres actifs couverts au bilan.

Pour le calcul des ICP pour les expositions hors bilan, Mobilize Financial Services France n'a pas d'actifs sous gestion et de garanties financières vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD à fin décembre 2024. Les autres expositions hors bilan sont exclues du calcul.

Total des actifs couverts

Mobilize Financial Services France ne finance pas de projets d'entreprises et finance uniquement des véhicules automobiles et articles associés.

Le calcul des ICP des actifs couverts par la Taxonomie verte comprend les expositions au bilan couvrant les prêts et avances vis-à-vis d'entreprises financières, vis-à-vis d'entreprises non financières visées par l'article 19a ou 29a de la directive 2013/34/UE4 (Non Financial Reporting Directive ou « NFRD »/Corporate Sustainability Reporting Directive ou « CSRD ») ainsi que les expositions sur la clientèle de particuliers (ménages).

La distinction entre entreprises soumises aux obligations de publication NFRD et non soumises aux obligations de publication NFRD a été réalisée à partir de classification interne correspondant aux segmentations baloises. Les entreprises des pays de l'UE dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50m€ seront considérées comme soumise aux obligations de publication NFRD.

Activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie verte

Les activités économiques éligibles à la Taxonomie verte sont les activités qui peuvent être évaluées comme étant durables sur le plan environnemental. Les activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont les activités qui ont été évaluées comme étant durables sur le plan environnemental.

De part son activité de financement automobile, Mobilize Financial Services France n'a considéré que l'activité taxonomique suivante :

Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires (code taxonomique 6.5), comprenant notamment les activités d'achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules particuliers et utilitaires légers.

Cette activité éligible concerne aussi bien les véhicules électriques que ceux à motorisation thermique ; le Groupe se conforme ainsi au document « Commission notice on the interpretation of

certain legal provisions of the Disclosures Delegated Act under Article 8 of EU Taxonomy Regulation on the reporting of eligible economic activities and assets » (2022/C 385/01), publié le 6 octobre 2022.

Au sein de ce périmètre, sont considérées comme alignées les activités qui apportent une contribution substantielle à l'objectif considéré, ne causent aucun préjudice important (« Do Not Significantly Harm » ou DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respectent les garanties minimales.

L'activité 6.5 alignée ne concerne que les véhicules émettant moins de 50 g de CO₂e par kilomètre, également dénommés « véhicules à faibles émissions » dans cette section. Il s'agit de l'ensemble des gammes électriques (EV) et hybrides rechargeables (PHEV) de toutes les marques financées par Mobilize Financial Services France. Les diligences effectuées pour la vérification détaillée des critères DNSH et des garanties minimales sont décrites ci-dessous.

L'activité 6.5 a été intégralement reliée à l'objectif d'atténuation du changement climatique à travers le critère substantiel du niveau d'émissions (gCO₂eq) moyen. Il n'a pas été identifié de contribution à l'adaptation au changement climatique. Pour plus de clarté dans la lecture des modèles de la taxonomie, les objectifs climatiques et environnementaux qui devraient apparaître à 0, ne sont pas illustrés.

Activités économiques non éligibles à la Taxonomie verte

Pour Mobilize Financial Services France, les activités économiques considérés comme non éligibles à la Taxonomie verte à date sont : le financement des pièces détachées et les financements de trésorerie de concessionnaires automobiles (prêts non affectés). Ces actifs seront amenés à être évalués dans de prochaines publications du Groupe et la position sur leur non-éligibilité pourrait donc évoluer.

Ces actifs représentent environ 3% du total des actifs de Mobilize Financial Services France à fin décembre 2024.

Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts dans le dénominateur)

Expositions à des sociétés non soumises à la NFRD/CSRD4

Les expositions envers les entreprises qui ne sont pas soumises à l'obligation de publication d'informations extra-financières ont été exclues de l'évaluation des activités économiques éligibles à la Taxonomie verte. Ces expositions sont exclues du numérateur du GAR mais prises en compte dans le dénominateur.

Produits dérivés

Les dérivés du portefeuille bancaire sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du GAR total.

Prêts interbancaires à vue

Les prêts interbancaires à vue sont des expositions de prêt à la demande auprès d'autres établissements de crédit. Ceux-ci sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du GAR total.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur, à l'exception des liquidités auprès des banques centrales qui ne sont pas couvertes par le calcul du GAR.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent en particulier les immobilisations qui sont exclues du cadre de la Taxonomie verte et dont l'éligibilité à la taxonomie verte ne peut donc pas être évaluée. Les autres actifs sont inclus dans le total de l'actif utilisé au dénominateur pour le calcul des ratios.

Actifs non couverts pour le calcul du GAR

Les actifs non couverts dans le calcul du GAR sont exclus du numérateur et du dénominateur.

Gouvernements centraux et émetteurs supranationaux

Les expositions aux gouvernements centraux et aux émetteurs supranationaux sont exclues du calcul du GAR.

Banques centrales

Les expositions aux banques centrales comprennent les liquidités détenues et toutes les autres expositions bancaires auprès des banques centrales. Celles-ci sont hors du périmètre de calcul du GAR.

Portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation est exclu du périmètre de calcul du GAR.

Données d'éligibilité et d'alignement des contreparties

De part son activité de financement affecté à des véhicules automobiles à destination des entreprises et des particuliers, Mobilize Financial Services France ne dépend pas des informations des contreparties pour l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement à la Taxonomie verte. Cette évaluation dépend du véhicule financé et des données techniques associés à ce véhicule.

Il n'y a pas de distinction dans l'évaluation de l'alignement en prenant en compte soit le CA soit les CAPEX des contreparties. A ce titre, l'ensemble des modèles de la taxonomie ne sont publiés qu'une fois, et non pas dupliqués en CA et CAPEX.

Méthode utilisée pour déterminer le périmètre des activités à contribution substantielle

Pour déterminer la contribution substantielle des activités éligibles liées aux véhicules, les prêts et avances vis à vis des entreprises financières, entreprises non financières, ménages et administrations locales ont été analysés en se basant sur le modèle de véhicule et la technologie du groupe motopropulseur.

Adaptation au changement climatique

Une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité a été réalisée par Renault Group afin d'identifier les sites susceptibles d'être affectés par des risques climatiques physiques. Ces risques ont été évalués sur la base de la durée de vie du bien concerné et sont essentiellement de trois types (chaleur extrême, stress hydrique et inondations) couverts par des plans d'actions adaptés.

Le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une revue de ses sites incluant les sites de Mobilize Financial Services France et y compris les sites de prestataires informatiques en termes d'expositions à plusieurs événements climatiques extrêmes (inondations, vague de chaleur, stress hydrique...). Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet spécialisé et a démontré que les sites Mobilize Financial Services France ne sont pas concentrés dans des zones fortement exposées aux risques climatiques physiques. Pour les sites identifiés comme vulnérable, cela doit conduire à une prise en compte dans les plans de continuité d'activité.

Transition vers une économie circulaire

La politique d'économie circulaire de Renault Group couvre les critères DNSH liés à (a) la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires et de composants réutilisés dans les produits fabriqués, (b) la conception pour une durabilité élevée, la recyclabilité, la facilité de démontage et l'adaptabilité des produits fabriqués, (c) la gestion des déchets qui privilégie le recyclage plutôt que

L'élimination, dans le processus de fabrication et (d) les substances préoccupantes sont identifiées et suivies tout au long du cycle de vie

D'après les informations obtenues auprès du constructeur automobile, les véhicules à faibles émissions concernés par l'activité 6.5, financés par Mobilize Financial Services France sont réutilisables ou recyclables à un minimum de 85 % en poids, réutilisables ou valorisables à un minimum de 95 % en poids.

Prévention et contrôle de la pollution

Les véhicules à faibles émissions que Mobilize Financial Services France finance sont tous équipés de pneus dans des classes de bruit et de résistance à la route extérieure conformes aux exigences européennes du règlement CE 661/2009. Comme les exigences de la taxonomie vont au-delà de la conformité réglementaire sur ce critère, une analyse supplémentaire a été menée et a démontré que la plupart des références de pneus montés à l'origine sur des véhicules à faibles émissions répondent à ce critère ce qui nous a conduit à retenir un coefficient d'alignement égal à 1 pour ce DNSH. Toutefois, cette position sera réévaluée au fur et à mesure que des données fiables en lien avec le montage réel des pneus seront disponibles pour tous les véhicules financés ; le coefficient d'alignement sera le cas échéant ajusté en conséquence.

Avec un niveau sonore certifié bien inférieur à 68 dBA, les véhicules électriques Renault respectent, depuis 2021, les limites de bruit extérieur applicables à partir de 2024, contribuant ainsi à la réduction du bruit ambiant et à la qualité de vie en zone urbaine. Tous les véhicules à faibles émissions commercialisés par Renault en Europe sont donc conformes au règlement européen 540/2014/EC applicable aux véhicules homologués depuis juillet 2016, qui exigent un maximum de 72 dBA.

Vérification des garanties minimales (Minimum Safeguards)

Ces garanties minimales recouvrent plusieurs grands domaines dont les politiques, actions et résultats sont exposés dans le rapport de durabilité. Il s'agit notamment de la lutte contre la corruption, droits de l'homme et fiscalité

Le département fiscal du Groupe Mobilize Financial Services veille au respect, dans tous les pays où il est implanté, des règles fiscales applicables à son activité, conformément aux conventions internationales et aux lois locales, grâce à un dispositif de gestion approprié.

La Direction Compliance du Groupe Mobilize Financial Services déploie une démarche structurée visant à analyser et assurer la robustesse de sa conformité réglementaire de manière durable et anticipative, sur un périmètre de domaines réglementés majeurs comprenant notamment les thématiques «blanchiment de capitaux et financement du terrorisme », «corruption» et « concurrence», en étroite collaboration avec la Direction Juridique.

Mobilize Financial Services France n'a pas fait, au meilleur de notre connaissance, l'objet de condamnation en 2024 en matière de corruption, d'évasion fiscale ou de non-respect des droits humains.

Mobilize Financial Services France finance uniquement des véhicules et des articles associés mais n'intervient pas dans le financement général de projets d'entreprises. A ce titre le modèle 1 de l'Annexe XII du Règlement Délégué Article 8, relative aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire, illustré ci-dessous ne présente que des réponses négatives. Les autres modèles liés aux activités gazières et nucléaires, non applicables au Groupe Mobilize Financial Services, ne sont donc pas publiés.

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

- **Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxinomie**

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP Principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	3 436	13,3%		100%	9%	0%
		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)	1 608	14,8%		100%	8%	0%
	Portefeuille de négociation	NA	NA	NA			
	Garanties financières	NA	NA	NA			
	Actifs sous gestion	NA	NA	NA			
	Frais et commissions perçus						

• **Actifs entrant dans le calcul du GAR**
- Stock au 31 décembre 2024

Actifs entrant dans le calcul du GAR

MILLION EUR	Date de référence des informations 1												
	Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)						TOTAL (CCM + CO2 + RAM + EC2 + PPF + BIO)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	22 047	20 201	3 436	3 436	157	0	20 201	3 436	3 436	157	0	
2	Entreprises financières	4 339	4 339	698	698	36	0	4 339	698	698	36	0	
3	Etablissement de crédit	4 339	4 339	698	698	36	0	4 339	698	698	36	0	
4	Prêts et avances	4 339	4 339	698	698	36	0	4 339	698	698	36	0	
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	dont entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
12	dont sociétés de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
16	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
20	Entreprises non-financières	7 697	6 870	962	962	68	0	6 870	962	962	68	0	
21	Prêts et avances	7 697	6 870	962	962	68	0	6 870	962	962	68	0	
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
23	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
24	Ménages	10 011	8 992	1 776	1 776	53	0	8 992	1 776	1 776	53	0	
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	10 011	8 992	1 776	1 776	53	0	8 992	1 776	1 776	53	0	
28	Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	3 746											
33	Entreprises financières et non-financières	2 331											
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publications de la NFRD	2 331											
35	Prêts et avances	2 331											
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0											
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0											
38	Titres de créances	0											
39	Instruments de capitaux propres	0											
40	Contreparties des pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	0											
41	Prêts et avances	0											
42	Titres de créances	0											
43	Instruments de capitaux propres	0											
44	Dérivés	0											
45	Prêts interbancaires à vue	349											
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0											
47	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	1 066											
48	Total des actifs du GAR	25 792											
49	Actifs entrant pas dans le calcul du GAR												
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	106											
51	Expositions sur des banques centrales	0											
52	Portefeuille de négociation	0											
53	TOTAL ACTIFS	25 898											
Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD													
54	Garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
55	Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
56	Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
57	Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

- Stock au 31 décembre 2023

Actifs entrant dans le calcul du GAR

Million EUR	Date de référence des Informations T-1													
	a	b	c	d	Atténuation du changement climatique (CCM)			TOTAL (CCM + GCA + BAM + EGR + PRP + BIO)						
					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
					Dont durable sur le plan environnemental [alignés sur la taxinomie]			Dont durable sur le plan environnemental [alignés sur la taxinomie]			Dont utilisation du produit		Dont habilitant	
Dont utilisation du produit			Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant						
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	20 176	16 958	2 540	2 540	122	0	16 958	2 540	2 540	122	0		
2	Entreprises financières	4 415	4 415	793	793	50	0	4 415	793	793	50	0		
3	Etablissement de crédit	4 415	4 415	793	793	50	0	4 415	793	793	50	0		
4	Prêts et avances	4 415	4 415	793	793	50	0	4 415	793	793	50	0		
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
7	Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
8	dont entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
12	dont sociétés de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
16	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
20	Entreprises non-financières	6 865	6 079	533	533	28	0	6 079	533	533	28	0		
21	Prêts et avances	6 865	6 079	533	533	28	0	6 079	533	533	28	0		
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
23	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
24	Ménages	8 896	6 465	1 213	1 213	44	0	6 465	1 213	1 213	44	0		
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
27	dont prêts pour véhicules à moteur	8 896	6 465	1 213	1 213	44	0	6 465	1 213	1 213	44	0		
28	Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
31	Sûretés obtenues par saisie de biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	3 890												
33	Entreprises financières et non-financières	2 287												
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publications de la NFRD	2 287												
35	Prêts et avances	2 287												
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0												
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0												
38	Titres de créances	0												
39	Instruments de capitaux propres	0												
40	Contreparties des pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	0												
41	Prêts et avances	0												
42	Titres de créances	0												
43	Instruments de capitaux propres	0												
44	Dérivés	0												
45	Prêts interbancaires à vue	335												
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0												
47	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	1 267												
48	Total des actifs du GAR	24 066												
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	104												
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	104												
51	Expositions sur des banques centrales	0												
52	Portefeuille de négociation	0												
53	TOTAL ACTIFS	24 170												
Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD														
54	Garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
55	Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
56	Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
57	Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

• GAR Informations par secteurs

Dans ce modèle sont uniquement illustrés les expositions de Mobilize Financial Services France vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication NFRD par secteur d'activité (code NACE à 4 caractères) lorsque celles-ci sont supérieures à €1 million. Les expositions de moins d'€1 million ne sont pas illustrés mais font partie du total de l'exposition représentée dans le modèle. 1. Actifs entrant dans le calcul du GAR. Ce modèle est établi sur le stock à fin décembre 2024.

SARL Informations par secteur

Verdiation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a		b		c		d		e		f		g		h		i			
	Entreprises non financières		PME et autres entreprises non financières		Entreprises non financières		PME et autres entreprises non financières		TOTAL (ECM + CCA + PAI + ECo + PEP + BIO)		TOTAL (ECM + CCA + PAI + ECo + PEP + BIO)		PME et autres entreprises non financières		PME et autres entreprises non financières		TOTAL (ECM + CCA + PAI + ECo + PEP + BIO)			
	Valeur Comptable (brute)		Valeur Comptable (brute)		Valeur Comptable (brute)		Valeur Comptable (brute)		Valeur Comptable (brute)		Valeur Comptable (brute)		Valeur Comptable (brute)		Valeur Comptable (brute)		Valeur Comptable (brute)		Valeur Comptable (brute)	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + PAI + ECo + PEP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + PAI + ECo + PEP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + PAI + ECo + PEP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + PAI + ECo + PEP + BIO)
4	A014	1	0					1	0											
5	A022	1	0					1	0											
9	B061	1	0					1	0											
10	B085	4	1					4	1											
13	C101	15	0					15	0											
15	C103	2	0					2	0											
16	C105	5	0					5	0											
17	C106	2	0					2	0											
18	C107	1	0					1	0											
19	C108	9	1					9	1											
20	C109	1	0					1	0											
21	C110	4	0					4	0											
25	C151	1	0					1	0											
31	C182	1	0					1	0											
32	C201	8	2					8	2											
38	C205	1	0					1	0											
40	C222	3	0					3	0											
41	C231	1	0					1	0											
42	C235	1	0					1	0											
43	C236	1	0					1	0											
44	C239	1	0					1	0											
50	C251	1	0					1	0											
51	C252	1	0					1	0											
54	C256	1	0					1	0											
56	C259	1	0					1	0											
60	C262	1	0					1	0											
69	C265	2	0					2	0											
70	C266	6	0					6	0											
73	C189	1	0					1	0											
84	C270	13	5					13	5											
95	C292	5	0					5	0											
75	C293	1	0					1	0											
85	C295	2	0					2	0											
89	C325	1	0					1	0											
86	C331	8	0					8	0											
87	C332	1	0					1	0											
88	D351	14	3					14	3											
89	D352	20	2					20	2											
89	E369	7	0					7	0											
91	E381	1	0					1	0											
92	E382	10	1					10	1											
94	E390	3	0					3	0											
95	F411	4	0					4	0											
96	F412	16	0					16	0											
97	F421	78	5					78	5											
98	F422	27	8					27	8											
99	F429	4	0					4	0											
102	F431	7	0					7	0											
101	F432	134	21					134	21											
102	F433	5	0					5	0											
103	F439	15	1					15	1											
104	G451	5 361	807					5 361	807											
105	G452	26	2					26	2											
105	G453	12	1					12	1											
108	G454	5	0					5	0											
109	G455	11	0					11	0											
111	G456	11	0					11	0											
111	G464	6	1					6	1											
112	G465	6	0					6	0											
113	G466	20	4					20	4											
114	G467	14	1					14	1											
115	G468	85	14					85	14											
116	G471	310	2					310	2											
117	G472	1	0					1	0											
118	G473	2	0					2	0											
119	G475	11	1					11	1											
121	G476	1	0					1	0											
122	G477	7	0					7	0											
123	G479	8	0					8	0											
124	H491	2	0					2	0											
125	H492	2	0					2	0											
126	H493	8	1					8	1											
127	H494	11	0					11	0											
132	H520	4	0					4	0											
134	H522	74	22					74	22											
137	H523	1	0					1	0											
138	H524	1	0					1	0											
141	H562	1	0					1	0											
143	H563	1	0					1	0											
144	H565	1	0					1	0											
145	J991	1	0					1	0											
149	J511	14	6					14	6											
151	J520	42	3					42	3											
153	J528	2	1					2	1											
156	K542	16	2					16	2											
158	K549	7	0					7	0											
159	K551	78	2					78	2											
161	K552	1	0					1	0											
162	K553	1	0					1	0											
164	L462	16	1					16	1											
165	L463	3	0					3	0											
167	M522	1	0					1	0											
168	M721	21	2					21	2											
169	M722	21	1					21	1											
170	M731	26	4					26	4											
171	M732	187	0					187	0											
172	M733	4	0					4	0											
174	M735	5	0					5	0											
176	M749	5	1					5	1											
178	M771	422	10					422	10											
179	M772	24	0					24	0											
180	M773	20	1					20	1											
189	M782	19	0					19	0											
193	M783	1	0					1	0											
194	M791	2	0					2	0											
196	N821	18	2					18	2											
197	N822	5	0					5	0											
198	N811	1	1					1	1											
199	N812	24	1					24	1											
199	N813	2	0					2	0											
201	N821	20	2					20	2											
194	N829	17	3					17	3											
197	N855	8	1					8	1											
198	O861	7	0																	

• ICP GAR Encours
- Stock au 31 décembre 2024

ICP GAR Encours

%	N° de référence des informations 1											p
	Attention au dégroupement sélectif (CCM)						TOTAL (CCM + CCR + BAMB + EC + FFP + BIC)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés à la taxonomie)						Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés à la taxonomie)					
(du total des actifs couverts au dénominateur)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
			Dont utilisation du produit	Dont transition	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transition	Dont habilitant			
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur												
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	92%	10%	16%	1%	0%	92%	10%	10%	1%	0%	65,0%
2	Entreprises financières	100%	16%	17%	1%	0%	100%	16%	16%	1%	0%	16,6%
3	Établissement de crédit	100%	16%	16%	1%	0%	100%	16%	16%	1%	0%	16,6%
4	Prêts et avances	100%	16%	16%	1%	0%	100%	16%	16%	1%	0%	16,6%
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est sélective (UEP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
6	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
7	Autres entreprises financières	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
8	dont entreprises d'investissement	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
9	Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est sélective (UEP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
11	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
12	dont sociétés de gestion	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
13	Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est sélective (UEP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
15	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
16	dont entreprises d'assurance	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
17	Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est sélective (UEP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
19	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
20	Entreprises non-financières	89%	13%	13%	1%	0%	89%	13%	13%	1%	0%	29,6%
21	Prêts et avances	89%	13%	13%	1%	0%	89%	13%	13%	1%	0%	29,6%
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est sélective (UEP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
23	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
24	Ménages	90%	18%	18%	1%	0%	90%	18%	18%	1%	0%	36,8%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	90%	18%	18%	1%	0%	90%	18%	18%	1%	0%	36,8%
28	Financement d'administrations locales	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
29	Financement de logements	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
30	Autres financements d'administrations locales	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
31	Sûretés obtenues par saisie de biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
32	Total des actifs du GAR	78,3%	13,3%	13,3%	0,6%	0,0%	78,3%	13,3%	13,3%	0,6%	0,0%	100,0%

- Stock au 31 décembre 2023

ICP GAR Encours

%	N° de référence des informations 1											p
	Attention au dégroupement sélectif (CCM)						TOTAL (CCM + CCR + BAMB + EC + FFP + BIC)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés à la taxonomie)						Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés à la taxonomie)					
(du total des actifs couverts au dénominateur)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
			Dont utilisation du produit	Dont transition	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transition	Dont habilitant			
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur												
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	84%	13%	13%	1%	0%	84%	13%	13%	1%	0%	83,0%
2	Entreprises financières	100%	18%	18%	1%	0%	100%	18%	18%	1%	0%	18,3%
3	Établissement de crédit	100%	18%	18%	1%	0%	100%	18%	18%	1%	0%	18,3%
4	Prêts et avances	100%	18%	18%	1%	0%	100%	18%	18%	1%	0%	18,3%
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est sélective (UEP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
6	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
7	Autres entreprises financières	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
8	dont entreprises d'investissement	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
9	Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est sélective (UEP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
11	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
12	dont sociétés de gestion	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
13	Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est sélective (UEP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
15	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
16	dont entreprises d'assurance	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
17	Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est sélective (UEP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
19	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
20	Entreprises non-financières	89%	8%	8%	0%	0%	89%	8%	8%	0%	0%	26,9%
21	Prêts et avances	89%	8%	8%	0%	0%	89%	8%	8%	0%	0%	26,9%
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est sélective (UEP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
23	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
24	Ménages	73%	14%	14%	0%	0%	73%	14%	14%	0%	0%	37,0%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	73%	14%	14%	0%	0%	73%	14%	14%	0%	0%	37,0%
28	Financement d'administrations locales	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
29	Financement de logements	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
30	Autres financements d'administrations locales	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
31	Sûretés obtenues par saisie de biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
32	Total des actifs du GAR	70,5%	10,6%	10,6%	0,5%	0,0%	70,5%	10,6%	10,6%	0,5%	0,0%	100,0%

• ICP GAR Flux

ICP GAR Flux

a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	n	o	p												
													Détail de l'effort de Mobilize F.S.											
													Allocation du désengagement climatique (OCM)						TOTAL (OCM + CCA + BAM + EC + PPP + RUC)					
													Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés à la taxonomie)						Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés à la taxonomie)					
Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés à la taxonomie)						Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés à la taxonomie)																		
Dont utilisation du produit													Part du total des actifs couverts											
Dont transition			Dont habilitant			Dont transition			Dont habilitant															
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																								
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres décaus à des fin autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	92%	16%	16%	1%	0%	92%	16%	16%	1%	0%	92,1%												
2	Entreprises financières	100%	16%	16%	0%	0%	100%	16%	16%	0%	0%	0,2%												
3	Établissement de crédit	100%	16%	16%	0%	0%	100%	16%	16%	0%	0%	0,3%												
4	Prêts et avances	100%	16%	16%	0%	0%	100%	16%	16%	0%	0%	0,3%												
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
6	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
7	Autres entreprises financières	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
8	dont entreprises d'investissement	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
9	Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
11	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
12	dont sociétés de gestion	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
13	Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
15	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
16	dont entreprises d'assurance	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
17	Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
19	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
20	Entreprises non financières	88%	14%	14%	1%	0%	88%	14%	14%	1%	0%	54,0%												
21	Prêts et avances	88%	14%	14%	1%	0%	88%	14%	14%	1%	0%	54,0%												
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
23	Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
24	Ménages	100%	20%	20%	0%	0%	100%	20%	20%	0%	0%	37,7%												
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100%	20%	20%	0%	0%	100%	20%	20%	0%	0%	37,7%												
28	Financement d'administrations locales	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
29	Financement de logements	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
30	Autres financements d'administrations locales	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
31	Sociétés cotées par secteur: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%												
32	Total des actifs du GAR	85%	14,8%	14,8%	0,6%	0,0%	85%	15%	15%	1%	0%	100,0%												

• ICP des expositions de hors bilan

A fin décembre 2024, Mobilize Financial Services France n'a pas d'actifs sous gestion ou de garanties financières vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD en hors bilan. Le modèle 5 n'est pas publié.

3.2.1.4 Notes méthodologiques

Mobilize Financial Services France définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. La méthodologie de calcul du bilan carbone est revue par le cabinet de conseil EcoAct.

Si un indicateur est reporté et non listé ci-dessous, cela signifie qu'il a été calculé à partir de plusieurs indicateurs également listés ci-après, et que la formule de calcul est indiquée soit dans l'intitulé de l'indicateur, soit dans la description de l'exigence de publication associée.

E1-6 : Émissions brutes de GES de Scope 1, 2 et 3 et émissions totales de GES

Les calculs des émissions de scopes 1, 2 et 3 inclut les entités consolidées au sens financier et sous contrôle opérationnel.

Les entités sous contrôle opérationnel (opérations conjointes ou non consolidées) ont été déterminées selon les critères suivants :

- Mobilize Financial Services France contrôle l'entité au sens de la norme IFRS 10 ;
- l'entité exerce ses activités dans les installations de Mobilize Financial Services France (exclusivement) ;

- l'entité fonctionne comme une entreprise conjointe, c'est-à-dire qu'elle a des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs ;
- Mobilize Financial Services France dispose d'une licence ou d'une autorisation d'exploiter les actifs industriels ;
- l'entité est gérée uniquement par des employés détachés de Mobilize Financial Services France qui appliquent les politiques de Mobilize Financial Services France ;
- l'entité est contractuellement liée par les attentes de Mobilize Financial Services France en matière de politiques environnementales au-delà des conditions normales de vente. [DP E1-6_29]

Il n'y a pas d'entités sous contrôle opérationnel chez Mobilize Financial Services France.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Émissions de GES de Scope 1</i>	<p>Elles couvrent les émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par Mobilize Financial Services France, y compris la combustion stationnaire, la combustion mobile et les émissions fugitives (les traitement physiques ou chimiques directs sont considérés comme non applicables, car Mobilize Financial Services France ne fournit pas de services industriels). Ces émissions directes sont calculées en appliquant un facteur d'émissions à :</p> <ul style="list-style-type: none"> la consommation de gaz/gasoil/essence, les dépenses de carburant ou la surface des bureaux pour la combustion stationnaire ; la consommation de carburant, les dépenses de carburant ou les kilomètres parcourus par la flotte de la filiale pour la combustion mobile ; la surface des bureaux climatisée pour les émissions fugitives. <p>Les facteurs d'émission utilisés sont obtenus à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p>
<i>Pourcentage des émissions de Scope 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission</i>	<p>Le pourcentage a été déterminé en extrayant les émissions de GES des installations réglementées par les systèmes d'échange de quotas d'émission. Mobilize Financial Services France ne possède pas d'installations réglementées par un système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU-ETS).</p>
<i>Émissions de GES de Scope 2 basées sur la localisation</i>	<p>Elles couvrent les émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur ou du refroidissement, acheté ou acquis par Mobilize Financial Services France, y compris l'électricité achetée pour le bureau, l'électricité achetée pour les véhicules, et la chaleur et la vapeur achetées. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la consommation d'électricité, les dépenses d'électricité ou la surface des bureaux pour l'électricité des bureaux ; • la consommation d'électricité, les dépenses d'électricité ou les kilomètres parcourus par le parc de véhicules pour l'électricité des véhicules ; • la consommation de chaleur et de vapeur, les dépenses de chaleur et de vapeur ou la surface au sol pour la chaleur et la vapeur

<p><i>Emissions de GES de Scope 2 basées sur le marché</i></p>	<p>Pour l'électricité de bureau, les facteurs d'émission pour le calcul du Scope 2 basé sur la localisation sont obtenus auprès de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Les facteurs d'émission pour le calcul basé sur le marché sont obtenus auprès du fournisseur d'énergie et doivent être accompagnés d'un certificat d'origine indiquant à la fois la quantité consommée et le type d'énergie.</p> <p>Pour l'électricité des véhicules, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de l'AIE ou à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p> <p>Pour la chaleur et la vapeur, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p>
--	--

Emissions brutes de GES de Scope 3	Généralités	<p>Elles couvrent toutes les émissions indirectes (non incluses dans le Scope 2 de la chaîne de valeur de Mobilize Financial Services France, y compris les émissions en amont et en aval).</p> <p>Émissions de GES du Scope 3, à partir des catégories de champ d'application 3 du protocole GES (sauf pour le calcul des émissions de carburant). Les catégories suivantes sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>catégorie 2 – biens d'équipement</i> : en tant que société financière, l'impact sur l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France est considéré comme minimal ; • <i>catégorie 5 – déchets</i> : en tant qu'entreprise financière, l'impact sur l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France est considéré comme minimal ; • <i>catégorie 8 – actifs loués en amont</i> : en tant que société financière, l'impact sur l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France est considéré comme minimal ; • <i>catégorie 9 – transport et distribution en aval</i> : du fait de son activité de location et de services financiers, Mobilize Financial Services France n'est pas responsable du transport des véhicules loués ou vendus à crédit ; le transport est effectué par le vendeur de voitures ; • <i>catégorie 10 – traitement des produits vendus</i> : en tant que captive automobile finançant l'achat de véhicules, Mobilize Financial Services France ne transforme aucun produit intermédiaire ; • <i>catégorie 11 – utilisation des produits vendus</i> : du fait de son activité de location et de services financiers, Mobilize Financial Services France déclare déjà une part des émissions en cours d'utilisation pour les véhicules loués ou achetés à crédit dans ses émissions financées (catégorie 15) ; • <i>catégorie 12 – fin de vie des produits vendus</i> : en tant que captive automobile, Mobilize Financial Services France n'est pas tenu de déclarer les émissions de fin de vie de ses investissements. Mobilize Financial Services France prévoit d'inclure ces émissions en aval dans ses émissions financées (catégorie 15) ; • <i>catégorie 14 – franchises</i> : Mobilize Financial Services France n'exerce aucune activité sous licence, pour vendre ou distribuer les biens ou services d'une autre entreprise dans un lieu déterminé.
	Biens et services achetés – en amont	<p>Il s'agit de toutes les émissions en amont (c'est-à-dire « cradle-to-gate ») provenant de la production des produits achetés ou acquis par Mobilize Financial Services France. Les produits incluent à la fois les biens (produits corporels) et les services (produits incorporels). Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission aux dépenses déclarées. Les facteurs d'émission sont liés au type de produit et sont obtenus en s'appuyant sur la « Base Carbone ».</p>

	<i>Consommation de carburant et d'énergie – en amont</i>	<p>Il s'agit des émissions liées à la production de carburants et d'énergie achetés et consommés par Mobilize Financial Services France qui ne sont pas incluses dans le Scope 1 ou le Scope 2. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux données de consommation de gaz/gasoil/essence, aux dépenses de carburant ou à la surface des bureaux pour la combustion stationnaire ; • à la consommation de carburant, aux dépenses de carburant ou aux kilomètres parcourus par le parc de véhicules pour la combustion mobile ; • à la consommation d'électricité, aux dépenses d'électricité ou à la surface des bureaux pour l'électricité des bureaux. <p>Les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA.</p>
	<i>Transport et distribution – en amont</i>	<p>Il s'agit des services de transport et de distribution achetés par Mobilize Financial Services France au cours de l'année de reporting (soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers), y compris la logistique entrante, la logistique sortante (par exemple, des produits vendus) et le transport et la distribution entre les installations des partenaires de Mobilize Financial Services France participant au processus de retrait des véhicules d'une flotte.</p> <p>Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission à la consommation des véhicules utilisés pour le transport en voiture, ou aux factures de carburant/d'électricité pour le processus de retrait des véhicules d'une flotte. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir des facteurs de conversion des GES du gouvernement britannique pour le reporting des entreprises et les publications associées, produits chaque année par le Département de la Sécurité énergétique et de la Neutralité Carbone et le Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p>
	<i>Voyages d'affaires – en amont</i>	<p>Il s'agit du transport des salariés pour des déplacements professionnels (dans des véhicules non détenus ou non exploités par Mobilize Financial Services France). Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission aux frais de déplacement. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir d'une moyenne pondérée de plusieurs facteurs individuels issus de la base de données des facteurs d'émission.</p>
	<i>Déplacement des salariés – en amont</i>	<p>Il s'agit du déplacement des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail (dans des véhicules non détenus ou non exploités par Mobilize Financial Services France). Pour calculer les émissions générées, le Groupe collecte la distance parcourue en km par mode de transport, via une enquête envoyée aux employés du Groupe, et extrapole les résultats de l'enquête lorsqu'il n'y a pas 100% de réponse.</p> <p>Pour chaque répondant, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA. Pour la partie extrapolée, le facteur d'émission est basé sur des facteurs d'émission composites (moyenne pondérée de plusieurs facteurs individuels) obtenus à partir d'un mix de modes de transport pour la France.</p>

	<p><i>Travail à domicile des employés – en amont</i></p>	<p>Il s'agit des émissions provenant de la production d'électricité ou de gaz achetés et consommés par les employés travaillant à domicile. Le calcul des émissions générées est basé sur le nombre de jours de télétravail en une année obtenu par le biais d'une enquête et la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p> <p>Lorsque les résultats de l'enquête ne sont pas exhaustifs, une extrapolation est effectuée sur la base du nombre moyen de jours de télétravail en France et du nombre de non-répondants. Si un pays n'a pas de répondants, un pays comparable en termes d'ETP et de localisation est utilisé. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA.</p>
	<p><i>Investissements et émissions financées – en aval</i></p>	<p>Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission au kilométrage moyen utilisé, qui est aligné sur les statistiques de Renault Group sur la durée de vie des véhicules et le kilométrage total considéré : une durée de vie moyenne d'une voiture de 15 ans et un kilométrage total de 200 000 km.</p> <p>Le facteur d'émission est constitué des émissions des véhicules « du puits à la roue » (well-to-wheel), qui comprennent les émissions liées à la combustion des carburants lors du déplacement des véhicules à moteur thermique et hybrides (tuyau d'échappement – « du réservoir à la roue » (tank-to-wheel)), les émissions liées à la consommation d'électricité des véhicules électriques et hybrides (« du puits à la prise ») et les émissions liées à la production et à la livraison des carburants (« du puits au réservoir »).</p> <p>Mobilize Financial Services France utilise la même hypothèse (type de moteurs des véhicules du portefeuille) pour les kilomètres parcourus par année, soit 13 333 km par année. Pour chaque type de moteur, un facteur d'émission de la base de données DEFRA est associé, en supposant que tous les véhicules sont des modèles de grande taille.</p>

	<p><i>Placements – Prime d'assurance – aval</i></p>	<p>Il s'agit du portefeuille d'investissements (y compris les investissements en actions et en obligations provenant de prêts ou d'autres contrats financiers) et non inclus dans le Scope 1 et le Scope 2.</p> <p>Selon les orientations du PCAF (Partnership for Carbon Accounting and Financials), les établissements d'assurance qui réinvestissent des actifs en tant que « propriétaire d'actifs » doivent calculer et déclarer séparément dans la catégorie 15 « émissions financées », les émissions provenant des réinvestissements de primes dans l'une des 7 classes d'actifs éligibles. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission aux euros investis dans les actifs cotés et les obligations souveraines.</p> <p>Le facteur d'émission est basé sur la base de données S&P (exprimé en tCO₂/€ investi).</p>
<p><i>Émissions biogènes de CO₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1</i></p>		
<p><i>Émissions biogènes de CO₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES de Scope 2</i></p>		<p>Il s'agit des émissions de CO₂ provenant de la combustion de la biomasse sur les sites de Mobilize Financial Services France. Pour l'année de reporting, il n'y a pas d'émissions biogènes au niveau de Mobilize Financial Services France.</p>
<p><i>Émissions biogènes de CO₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse dans la chaîne de valeur non incluses dans les émissions de GES de Scope 3</i></p>		
<p><i>Pourcentage des instruments contractuels, émissions de GES de Scope 2</i></p>		<p>Aucune des émissions de GES de Scope 2 n'est couverte par des instruments contractuels.</p>

<i>Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupés avec des attributs relatifs à la production d'énergie par rapport aux émissions de GES de Scope 2</i>	
<i>Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de réclamations d'attributs énergétiques non groupés par rapport aux émissions de GES de Scope 2</i>	
<i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 3 calculées à partir de données primaires</i>	Une donnée est considérée comme primaire lorsque le facteur d'émission ou les données d'activité sont directement collectés à partir d'activités, de processus ou de sources spécifiques au sein de la chaîne de valeur. La valeur de cet indicateur est de 0 % car les GES de Scope 3 de Mobilize Financial Services France sont principalement calculés sur la base de données secondaires, en particulier pour la catégorie « investissements ».
<i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 1 couvertes par le système interne de tarification du carbone</i>	Il s'agit d'un arrangement organisationnel qui permet à Mobilize Financial Services France d'appliquer les prix du carbone dans la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. Pour l'année sous revue, il n'existe pas de système interne de tarification du carbone au niveau de Mobilize Financial Services France.
<i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 2 couvertes par le système interne de tarification du carbone</i>	
<i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 3 couvertes par le système interne de tarification du carbone</i>	
<i>Émissions totales de GES</i>	[E1-6_16]
<i>Intensité des émissions de GES</i>	Le périmètre du reporting extra-financier est aligné avec celui du reporting financier, comme indiqué dans le chapitre « États financiers ». [DP E1-6_32]

3.2.2 Pollution (ESRS E2)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Pollution de l'air	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'air	Court terme	Amont
Pollution de l'air	Impact négatif	Impact des émissions directes de polluants atmosphériques sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'eau	Risque	Coût de remédiation et de dépollution et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'eau	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'eau	Impact négatif	Impact de la pollution de l'eau sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de la non-conformité à la réglementation sur les substances	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Impact négatif	Impacts potentiels des substances préoccupantes sur la santé	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Microplastiques	Risque	Atteinte à la réputation due au non-respect des réglementations concernant les particules émises durant l'usage	Moyen terme	Amont
E2 - Pollution - Microplastiques	Impact négatif	Impacts des microplastiques sur l'environnement	Court terme	Amont

E2 - Pollution des sols	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison d'une pollution occasionnelle/accidentelle des sols générée par les activités en amont	Court terme	Amont
E2 - Pollution des sols	Impact négatif	Impact potentiel d'une pollution des sols générée par les activités actuelles sur l'environnement	Moyen terme	Amont

IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse approfondie de la chaîne de valeur, des activités, ainsi que des produits et services, effectuée par le Groupe Mobilize Financial Services. Les IROs identifiés proviennent principalement de la chaîne de valeur amont. L'entreprise a tiré parti de l'analyse interne de Renault Group, ainsi que des IRO liées à la pollution dans l'industrie automobile, pour enrichir sa propre évaluation.

Mobilize Financial Services France ne réalise pas directement de consultations spécifiques sur la pollution, mais comme le Groupe Mobilize Financial Services, s'appuie sur celles effectuées par Renault Group, notamment des consultations bidirectionnelles avec des ONG, afin de mieux comprendre les impacts de la pollution dans le cadre des préoccupations indirectes liées à la chaîne d'approvisionnement.

E2-1 - Politiques en matière de pollution

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés à la pollution uniquement dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le Plan de Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce plan impose aux fournisseurs et sous-traitants de respecter les normes du Groupe en matière de pollution des sols, des nappes phréatiques et de l'air, et de les étendre à leurs propres fournisseurs. Le Plan de Vigilance est signé par le Directeur de la Stratégie, le Directeur des Ressources Humaines, de l'Environnement de Travail et de l'Organisation, ainsi que par le Directeur des Achats, des Partenariats et des Affaires Publiques de Renault Group. Au sein de Mobilize Financial Services France, sa mise en œuvre est supervisée par le Comité de Direction. Cette politique, accessible publiquement sur le site internet de l'entreprise, s'applique à l'ensemble des 35 pays où Renault Group est présent et couvre toute sa chaîne de valeur.

E2-2 - Actions et ressources relatives à la pollution

Pour réduire son impact et faire face aux risques liés à l'amont automobile de sa chaîne de valeur, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'ambition du Groupe Mobilize Financial Services qui prévoit de suivre régulièrement les politiques déployées par les constructeurs automobiles tout au long de leurs chaînes de valeur.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informée des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant

sur la pollution. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans ces politiques adressant les impacts liés à la pollution de l'air, à la pollution des sols et aux substances extrêmement préoccupantes, mais Renault Group n'a pas encore formalisé de politique spécifique pour lutter contre la pollution par les microplastiques. Le Comité de Pilotage du Devoir de Vigilance Renault Group supervise et évalue l'efficacité des mesures mises en œuvre, avec un résumé présenté chaque année au Comité d'Éthique et de Conformité Renault Group, auquel participe le Directeur de la Conformité du Groupe Mobilize Financial Services.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat, avec un examen annuel du crédit présenté au Comité Crédit du Groupe Mobilize Financial Services, permettant d'évaluer les risques de crédit. Ce rapport inclut l'analyse des pratiques ESG des contreparties composant le Groupe Nissan, fondée sur la notation Sustainalytics et les informations publiques disponibles. Cependant, le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore mis en place un processus formel pour examiner les politiques de Nissan concernant les impacts de la pollution dans sa chaîne de valeur. Il travaille actuellement à s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

E2-3 - Cibles en matière de pollution

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés à la pollution dans sa chaîne de valeur amont uniquement, n'a pas encore défini d'objectifs mesurables spécifiques à ces enjeux.

L'adoption d'objectifs visant à réduire les impacts négatifs et à gérer les risques liés à la pollution reste en cours de développement. L'entreprise poursuit ses efforts pour formaliser cet aspect de sa stratégie de développement durable.

3.2.3 Ressources hydriques et marines (ESRS E3)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Ressources hydriques et marines	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à l'arrêt de l'exploitation en raison de stress hydrique	Moyen terme	Amont
Ressources hydriques et marines	Impact négatif	Contribution au stress hydrique due au processus de fabrication des véhicules	Court terme	Amont

IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse approfondie de la chaîne de valeur, des activités, ainsi que des produits et services effectuée par le Groupe Mobilize Financial Services. Les IROs identifiés proviennent principalement de sa chaîne de valeur en amont. L'entreprise a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group des IROs liées aux ressources hydriques et marines dans l'industrie automobile, pour enrichir sa propre analyse.

Les impacts ont été évalués en s'appuyant sur les données opérationnelles et celles de la chaîne de valeur de Renault Group, incluant les sites de production, les données annuelles de consommation d'eau, la localisation des sites et des fournisseurs dans des régions exposées au stress hydrique, ainsi que le potentiel de pollution de l'eau lié aux activités de production des composants. À ce jour, Mobilize Financial Services France ne mène pas directement de consultations sur l'eau et les ressources marines. Elle s'appuie sur les consultations déjà menées par Renault Group.

E3-1 - Politiques en matière de ressources hydriques et marines

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés aux ressources hydriques et marines uniquement dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le Plan de Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce plan impose aux fournisseurs et sous-traitants de respecter les normes du groupe en matière d'utilisation de la ressource en eau et de rejets d'eaux usées dans le milieu naturel, et de les étendre à leurs propres fournisseurs.

Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.

E3-2 - Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines

Pour gérer ses IROs liés à l'amont automobile de sa chaîne de valeur, Mobilize Financial Services France s'appuie que la démarche du Groupe Mobilize Financial Services qui prévoit de suivre régulièrement les politiques déployées par les constructeurs automobiles tout au long de leurs chaînes de valeur.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informée des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur les ressources hydriques et marines. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans la politique Full Power Water de Renault Group pour les véhicules Renault, qui aborde la gestion, l'approvisionnement et le traitement de l'eau avec l'objectif global d'éliminer le prélèvement d'eau des ressources naturelles, à l'exclusion des eaux de pluie.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat à travers un examen annuel du crédit présenté au Comité Crédit du Groupe Mobilize Financial Services, permettant d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend les pratiques ESG des contreparties, sur la base de la notation Sustainalytics et d'informations accessibles au public. Cependant, le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan dans sa

chaîne de valeur. Le Groupe travaille actuellement à s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

E3-3 - Cibles en matière de ressources hydriques et marines

Mobilize Financial Services France n'a pas encore défini d'objectifs mesurables spécifiques à cet impact.

3.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Biodiversité et écosystème	Impact négatif	Changement d'affectation des terres, dégradation, conversion, destruction affectant les espèces, les services écosystémiques et les communautés locales (ex. artificialisation des sols, déforestation)	Court terme	Amont
Biodiversité et écosystème	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des nouvelles réglementations sur l'environnement	Moyen terme	Amont

IRO 1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse approfondie de la chaîne de valeur, des activités, ainsi que des produits et services effectuée par le Groupe Mobilize Financial Services. Les IROs identifiés découlent de sa chaîne de valeur amont. L'entreprise a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group, ainsi que des IROs liés à la biodiversité dans l'industrie automobile, pour enrichir sa propre analyse.

Les impacts ont donc été évalués sur la base de l'identification par Renault Group de ses contributions aux cinq facteurs de pression sur la biodiversité mondiale (changements dans l'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des ressources naturelles, changement climatique, pollution et espèces exotiques envahissantes) identifiés par l'IPBES, à des niveaux variables en fonction des facteurs et de l'activité.

Les dépendances de Renault Group à l'égard de la biodiversité et des écosystèmes ont également été analysées à l'échelle de l'entreprise, englobant ses propres opérations ainsi que celles de sa chaîne de valeur, y compris le Groupe Mobilize Financial Services. Ces analyses ont été réalisées à l'aide de l'outil ENCORE, qui met en lumière les dépendances des entreprises envers la nature en fonction de leur secteur économique.

Les risques bruts liés à la biodiversité et aux écosystèmes reposent sur l'identification et l'évaluation menées par Renault Group. Ces risques ont été identifiés et évalués à l'aide de la méthode d'évaluation des risques nets de Renault Group, adaptée pour s'aligner sur l'approche LEAP de la TNFD. Chaque risque est quantifié en fonction de deux critères : l'ampleur (allant de mineure à majeure) et la probabilité (allant de très improbable à très probable). Au total, vingt-et-un risques ont été évalués, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de Renault Group. Les risques qualitatifs sont analysés pour la période allant de 2023 à 2027, tandis que les risques quantitatifs sont projetés pour 2024 et 2030.

Selon la matrice de criticité de la biodiversité du TNFD, les principaux risques bruts liés à la biodiversité pour le modèle d'affaires de Renault Group sont les suivants :

- l'introduction de nouvelles réglementations sur la pollution de l'air, le durcissement des normes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les véhicules, ainsi que les nouvelles exigences réglementaires concernant la fin de vie des produits, notamment les obligations accrues en matière de recyclage des batteries ;
- les risques de réputation liés aux impacts de l'extraction minière sur la biodiversité, l'écosystème et les PFR,¹ ainsi que les risques de déforestation résiduelle ;
- les risques liés à l'eau, tels que les restrictions d'utilisation, les pénuries, sont des menaces réglementaires importantes qui sont susceptibles de survenir.

L'évaluation des risques couvre un horizon allant jusqu'à 2030, et à cet horizon, aucun risque systémique significatif lié à la biodiversité et aux écosystèmes n'a été identifié pour Renault Group.

Concernant les communautés affectées, l'analyse menée au niveau de Renault Group a permis d'identifier celles impactées par les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes. L'analyse des potentielles répercussions négatives sur ces communautés s'est fondée sur une combinaison de sources de connaissances, et d'analyses externes et internes, notamment :

- des initiatives collectives de mesure des risques RSE (référentiel ERMA, études RECORD) ; des rapports et études disponibles (ONG, initiatives collectives) ;
- l'achat d'une cartographie et d'un suivi génériques des risques ;
- l'élaboration d'une cartographie spécifique des risques par pays et matières évaluant et classant les risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité, aux droits de l'homme et à la gouvernance pour 18 matériaux critiques, selon le pays ;
- l'analyse du cycle de vie des véhicules pour hiérarchiser les matériaux clés.

Aucune consultation directe n'a été menée auprès des communautés affectées, ni pour évaluer l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles et des services écosystémiques, ni pour les impliquer dans l'évaluation de la matérialité.

Mobilize Financial Services France bénéficie du dialogue permanent qu'entretient Renault Group avec les ONG sur les questions de RSE, dont les ressources, notamment en ce qui concerne

¹ Population locale et communautés autochtones

l'approvisionnement en minerais et métaux. Les consultations des communautés affectées sont menées par des ONG, qui présentent des rapports d'impact sur les communautés locales. Renault Group y répond en s'appuyant sur la chaîne de valeur.

Sur la base d'une combinaison d'analyses internes et externes, les impacts négatifs potentiels sur les communautés affectées pour le modèle d'affaires de Renault Group se situent dans les zones d'extraction minière.

Les leviers permettant d'atténuer les impacts négatifs sur les services écosystémiques prioritaires pertinents pour les communautés affectées dans la chaîne de valeur sont répertoriés dans le Plan de Vigilance, les directives de responsabilité sociétale d'entreprise de Renault Group ainsi que dans les directives d'achats durables pour les fournisseurs.

Pour plus d'informations sur la biodiversité, consulter le site de Renault Group.

E4-1 – Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

Le Groupe Mobilize Financial Services réalise actuellement une analyse de son impact commercial sur la biodiversité, dans laquelle s'inscrira Mobilize Financial Services France. Si les résultats indiquent une pertinence significative alors une feuille de route alignée aux priorités environnementales de l'entreprise sera construite et implémentée.

E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés à la biodiversité et aux écosystèmes uniquement dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le Plan de Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce document présente le plan qui impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes de Renault Group en matière d'éthique, de droits de l'homme, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et de les étendre à leurs propres fournisseurs.

Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.

Le Groupe Mobilize Financial Services, y compris Mobilize Financial Services France, est inclus dans le plan de vigilance de Renault Group qui impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes du Groupe en matière d'éthique, de droits de l'homme, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et à les étendre à leurs propres fournisseurs.

Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.

E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Pour gérer son impact négatif sur l'amont de sa chaîne de valeur, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'ambition du Groupe Mobilize Financial Services qui prévoit de suivre régulièrement les politiques déployées par les constructeurs automobiles tout au long de leurs chaînes de valeur.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informée des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur la biodiversité. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans ces politiques adressant les impacts liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Le Comité de Pilotage du Devoir de Vigilance Renault Group supervise et évalue l'efficacité des mesures mises en œuvre, avec un résumé présenté chaque année au Comité d'Ethique et de Conformité Renault Group, auquel participe le Directeur de la Conformité du Groupe Mobilize Financial Services.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat à travers un examen annuel du crédit présenté au Comité Crédit du Groupe Mobilize Financial Services, permettant d'évaluer les risques de crédit. Ce rapport inclut l'analyse des pratiques ESG des contreparties composant le Groupe Nissan, fondée sur la notation Sustainalytics et les informations publiques disponibles. Cependant, le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan dans sa chaîne de valeur. Le Groupe est actuellement en train de s'aligner avec Nissan afin d'y voir plus clair dans un avenir proche.

E4-4 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans sa chaîne de valeur amont uniquement, n'a pas encore défini d'objectifs mesurables spécifiques à ces enjeux.

3.2.5 Économie circulaire (ESRS E5)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Sorties de ressources liées aux produits et services	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont
Sorties de ressources liées aux produits et services	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation sur la gestion des produits en fin de vie / responsabilité élargie des producteurs (REP)	Moyen terme	Amont

Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à une pénurie de matières premières entraînant ruptures d'approvisionnement, inflation et volatilité des prix	Court et moyen terme	Amont
Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Contribution à l'épuisement des ressources dû à l'utilisation importante de matières premières primaires	Court terme	Amont
Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Impacts de l'extraction des matières premières et de la transformation primaire sur l'environnement	Court terme	Amont
Déchets	Opportunité	Impact des déchets sur l'environnement	Court terme	Amont
Déchets	Risque	Nouvelles opportunités commerciales lié au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont
Déchets	Impact négatif	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière de gestion et de traitement des déchets	Moyen terme	Amont

IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse approfondie de la chaîne de valeur, des activités, ainsi que des produits et services, effectuée par le Groupe Mobilize Financial Services. Les IROs identifiés se situent principalement sur sa chaîne de valeur en amont. L'entreprise a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group sur les IROs liés à l'économie circulaire dans l'industrie automobile, pour enrichir sa propre évaluation.

Des impacts ont ainsi été identifiés sur la base de l'évaluation par Renault Group des impacts associés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire à travers des analyses de cycle de vie (ACV) réalisées sur ses produits et services. Jusqu'à présent, Mobilize Financial Services France n'a pas mené de consultations spécifiques sur ces enjeux et s'est appuyée sur celles réalisées par Renault Group.

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'engagement de longue date en faveur de l'économie circulaire de Renault Group, qui est largement reconnu comme un pionnier dans ce domaine au sein de l'industrie automobile, de par son engagement dans le démantèlement et le recyclage en boucle fermée des véhicules hors d'usage depuis 2008, le lancement réussi de l'emblématique projet ReFactory en 2020 ou la création de The Future Is NEUTRAL en 2022. La transition de Renault Group vers une économie circulaire contribue à atténuer les risques tels que l'augmentation des coûts due à

l'inflation et à la volatilité des prix des matières premières, les pertes de revenus dues aux pénuries de matière et les coûts potentiels de remédiation ou d'atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation sur le traitement des déchets ou la Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

De plus, Mobilize Financial Services France accompagne la recommercialisation des véhicules d'occasion du réseau Renault certifié ReNew par une offre de financement et des services associés et adaptés (entretien, extension de garantie VO) par exemple.

E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire uniquement dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le Plan de Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce plan impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes du groupe en matière d'éthique, de droits de l'homme, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et à les étendre à leurs propres fournisseurs.

Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.

Parallèlement à l'application du Plan de Vigilance Renault Group, Mobilize Financial Services France travaille actuellement sur ce volet de sa politique de durabilité dans le but de s'assurer que ses constructeurs partenaires s'engagent activement dans une feuille de route d'économie circulaire, en abandonnant l'utilisation de ressources vierges et en améliorant l'approvisionnement durable.

E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Mobilize Financial Services France applique les principes de l'économie circulaire afin de limiter son impact sur les matières premières. Elle favorise ainsi la seconde et troisième vie des véhicules en proposant des solutions de financement et services adaptés (entretien, extension de garantie VO) aux véhicules d'occasion, augmentant ainsi la durée de vie des véhicules qui font partie de sa flotte.

Pour maîtriser son impact négatif sur l'amont de sa chaîne de valeur, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la démarche du Groupe Mobilize Financial Services qui prévoit de suivre régulièrement les politiques déployées par les constructeurs automobiles tout au long de leurs chaînes de valeur.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informée des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur l'économie circulaire. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans ces politiques adressant les impacts liés à l'économie circulaire. Le Comité de Pilotage du Devoir de Vigilance Renault Group supervise et évalue l'efficacité des mesures mises en œuvre, avec un résumé présenté chaque année au Comité d'Éthique et de Conformité Renault Group, auquel participe le Directeur de la Conformité du Groupe Mobilize Financial Services.

Pour les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat au moyen d'un examen annuel du crédit présenté au Comité Crédit du Groupe Mobilize Financial Services afin d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend l'analyse des pratiques ESG des contreparties, sur la base de la notation Sustainability et d'informations accessibles au public.

Cependant, le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan dans sa chaîne de valeur. Le Groupe est actuellement en train de s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Mobilize Financial Services France, ayant identifié uniquement des IROs liés à l'économie circulaire dans sa chaîne de valeur amont, n'a pas encore défini d'objectifs mesurables spécifiques à ces enjeux.

E5-4 – Flux de ressources entrants

Les principales matières premières utilisées dans la construction automobile sont l'acier, la fonte, les plastiques et l'aluminium. Pour les emballages logistiques et après-vente, les matériaux comprennent l'acier, le bois, le plastique et le carton. Le cobalt, le nickel et le lithium sont utilisés pour les batteries.

3.3 INFORMATIONS SOCIALES

3.3.1 Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaire
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des conditions de travail et de l'environnement de travail sur la santé physique et mentale	Moyen terme	Opérations
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des accidents de travail sur la santé	Court terme	Opérations
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Risque	Perte de productivité du personnel et augmentation des coûts liés aux conditions de travail et à l'absentéisme	Moyen terme	Opérations
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact positif	Améliorations de la santé et du bien-être	Court terme	Opérations
Négociation collective et dialogue social	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence de négociation collective ou de dialogue social sur le bien-être psychologique et physique du personnels	Moyen terme	Opérations
Négociation collective et dialogue social	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des obligations de négociation collective	Moyen terme	Opérations
Égalité de traitement et des chances pour tous	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence d'égalité des chances, de discrimination, de	Court terme	Opérations

		harcèlement sur le bien-être psychologique et physique du personnel		
Égalité de traitement et des chances pour tous	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière d'égalité des chances, de non-discrimination ou de non-harcèlement	Moyen terme	Opérations
Autres droits liés au travail	Impact négatif	Impact négatif potentiel du non-respect des droits du travail et des droits humains sur le personnel	Moyen terme	Opérations
Autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des droits du travail et des droits humains	Court terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due à des salariés insuffisamment qualifiés	Moyen terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due au turnover des salariés	Court et moyen terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Impact négatif	Manque de dialogue avec le personnel	Moyen terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées à la montée en compétences des salariés	Moyen terme	Opérations

Mobilize Financial Services France prend en compte la diversité de ses effectifs, qui comprend des salariés et des non-salariés, comme les travailleurs indépendants et ceux fournis par des entreprises tierces. Mobilize Financial Services France définit les salariés comme l'ensemble des salariés ayant un contrat de travail (CDI et CDD) au dernier jour du mois, avec l'entreprise. Les non-salariés sont les intérimaires, les stagiaires sans contrat et les volontaires internationaux (VIE). Les définitions fournies ici s'appliquent et sont valables pour tous les sujets abordés dans cette section concernant l'effectif propre.

3.3.1.1 Conditions et environnement de travail

SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Conditions de travail et droits humains

L'éthique et le développement durable sont au cœur de la vision stratégique de Mobilize Financial Services France. L'entreprise vise à l'excellence dans le respect et la promotion des droits humains. Mobilize Financial Services France veille à ce que la raison d'être et les valeurs de l'entreprise, profondément ancrées au sein de ses collaborateurs, se reflètent dans ses pratiques commerciales. Cet alignement favorise un environnement constructif où l'entreprise opère et renforce les relations avec ses partenaires.

Mobilize Financial Services France est conscient des risques qui pèsent sur son activité du fait des impacts des violations des droits humains sur son personnel. L'un des principaux risques concerne les coûts potentiels de remédiation, les pénalités et les atteintes à la réputation en cas de non-respect des réglementations sur les conditions de travail et les droits humains, ce qui peut négativement affecter le bien-être psychologique et physique des salariés. De plus, de mauvaises conditions de travail peuvent entraîner une perte de productivité, car elles peuvent avoir des impacts psychologiques et physiques néfastes sur les salariés.

Mobilize Financial Services France a développé une compréhension étendue des impacts auxquels sont confrontés ses collaborateurs grâce à une approche globale des droits humains et des conditions de travail, mais considère que, à l'exception des spécificités liées au type de tâches effectuées, tous les membres de ses effectifs présentent un risque égal de préjudice. De plus, Mobilize Financial Services France n'a pas identifié d'activité ou de géographie qui représenterait un risque particulièrement marqué en termes de travail forcé ou de travail des enfants.

Santé et sécurité

Mobilize Financial Services France est conscient du risque d'augmentation des dépenses opérationnelles dû à l'absentéisme au travail. L'entreprise considère que la mise en œuvre d'une politique Santé-Sécurité ambitieuse permettra non seulement de réduire les coûts (absentéisme, turnover, actions en justice, suivi médical, etc.) mais aussi d'augmenter la productivité, la motivation des collaborateurs et l'attractivité en prévenant les décès, les blessures ou les maladies dus aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles.

Mobilize Financial Services France considère toutes les personnes concernées par ses activités de manière égale, indépendamment de leur genre, âge, pays, etc., leur assurant ainsi le même niveau de prévention et de protection.

S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Conditions de travail et droits humains

Bien qu'aucune zone à haut risque d'incidents sur les droits humains du personnel de l'entreprise n'ait été identifiée, Mobilize Financial Services France est incluse dans la gouvernance des droits humains

de Renault Group via le comité de pilotage de son plan de vigilance, alignée sur des documents clés tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'engagement de Renault Group, dans lequel s'inscrit Mobilize Financial Services France, en faveur de pratiques de travail éthiques se reflète clairement dans son adhésion à l'Accord-cadre mondial de 2013, à celui de 2019 portant sur la qualité de vie au travail des salariés et aux conventions de l'Organisation internationale du travail, qui garantissent l'élimination du travail forcé et fixent l'âge minimum de travail à 15 ans, conformément aux législations locales. En adhérant aux Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies (WEP), Renault Group et donc Mobilize Financial Services France réaffirment que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 doit s'appliquer de la même manière aux femmes et aux hommes.

Les engagements de Renault Group, dont Mobilize Financial Services France, en matière de droits de l'Homme comprennent :

- l'interdiction du travail des enfants conformément à la convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum, 1973, à la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999, aux accords-cadres mondiaux de 2013 et 2019 ;
- l'interdiction du travail forcé conformément à la Convention (n°29) de l'OIT sur le travail forcé, 1930, à la Convention (n°105) de l'OIT sur l'abolition du travail forcé, 1957, aux Accords-cadres mondiaux de 2013 et 2019 ;
- l'absence de harcèlement, de violence ou de représailles conformément à l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme, à l'Accord-cadre mondial du Renault Group de 2019 et à la Charte de la diversité et de l'inclusion du Renault Group ;
- la liberté syndicale, le dialogue et la consultation avec les travailleurs, la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives conformément à la Convention de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87), à la Convention de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98), à la Convention de l'OIT sur les représentants des travailleurs, 1971 (n° 135) visant à prévenir toute forme de discrimination fondée sur l'appartenance syndicale, et aux ACM de 2013 et 2019 (y compris l'avenant de 2021 à l'ACM de 2019).

Renault Group dans son ensemble, y compris Mobilize Financial Services France, adhère à la Convention n°100 de l'Organisation Internationale du Travail, plaidant pour un salaire égal pour un travail de valeur égale. Mobilize Financial Services France veille à ce que tous ses salariés reçoivent un salaire décent.

Mobilize Financial Services France promeut une culture de dialogue ouvert entre les partenaires sociaux et la direction, facilitée par le Comité d'entreprise et les instances représentatives du personnel. Mobilize Financial Services France veille à ce que la représentation des salariés soit effectivement maintenue par l'intermédiaire de membres du personnel démocratiquement élus ou affiliés à un syndicat.

Mobilize Financial Services France est incluse dans différents accords signés par Renault Group (cf. ESRS S1, Dialogue social et négociation collective, Politiques relatives aux effectifs) qui soulignent l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, en proposant des modalités de travail flexibles telles que le travail à distance, en favorisant l'inclusion et en mettant en œuvre des styles de management progressistes.

Pour aborder les impacts psychologiques et physiques sur les salariés, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la gouvernance des droits humains au niveau de Renault Group. La cartographie des risques identifie les risques importants en matière de droits humains, et des mesures correctives, telles que des modalités de travail flexibles et de la formation, sont mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs et améliorer le bien-être des salariés.

Les politiques Renault Group sont accessibles au public sur le site internet Renault Group et communiquées en interne via l'intranet et pour certaines peuvent faire l'objet des sessions de formation.

Santé et sécurité

Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance des politiques de santé et de sécurité dans la gestion de ses impacts, risques et opportunités liés au personnel, et s'appuie donc sur les politiques de santé et de sécurité de Renault Group pour créer un environnement de travail sûr et sain pour tous les salariés. L'entreprise est intégrée au réseau Hygiène, Sécurité, Ergonomie et Environnement (HSEE) de Renault Group.

L'approche de Mobilize Financial Services France en matière de gestion de l'environnement de travail s'articule autour des domaines clés de la santé, de la sécurité et de l'ergonomie. Ces zones font l'objet d'actions locales ciblées visant à réduire les risques, à améliorer l'expérience de travail et à favoriser des conditions propices à la santé physique et mentale de tous les collaborateurs.

Mobilize Financial Services France est intégrée dans le programme One Health de Renault Group, accessible sur le site web du Groupe. OneHealth a pour objectif d'appliquer les valeurs humaines et sociales du Groupe à la santé et au bien-être de l'ensemble de ses salariés. Le Groupe considère que la mise en œuvre d'une politique Santé-Sécurité ambitieuse permettra non seulement de réduire les coûts, mais aussi d'augmenter la productivité, la motivation des collaborateurs et l'attractivité en prévenant les décès, les blessures ou les maladies dus aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles.

Ce programme lancé en 2024 s'articule autour de quatre engagements pour permettre à chaque salarié de prendre soin de sa santé et de son bien-être quel que soit son lieu de travail :

- **Agir** signifie prendre soin de la santé physique et mentale du salarié tout en s'amusant. Il s'agit de conseils simples et de défis personnalisés ;
- **Prévenir** vise à aider les salariés à identifier les facteurs de risque qu'ils peuvent présenter afin d'anticiper d'éventuels problèmes de santé grâce à des bilans de santé réguliers et confidentiels, en ligne ou dans des centres médicaux ;
- **Protéger** signifie accorder la même attention à tous les salariés de Renault Group, où qu'ils se trouvent dans le monde. Il s'agit notamment de veiller à ce que la couverture santé soit au moins égale ou sinon supérieure aux normes en vigueur dans le pays concerné, notamment pour les maladies cardiovasculaires et le cancer ;
- **Accompagner** signifie être là pour tout le monde. Cela comprend la prévention des accidents et des maladies professionnelles et une assistance psychologique 24h/24 et 7j/7.

S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Les résultats de l'enquête salariés Renault Group 2023 ont permis de créer des plans d'action visant à améliorer le bien-être des salariés.

La prévention des risques psychosociaux et la promotion de la santé psychologique restent une priorité absolue pour Mobilize Financial Services France. L'entreprise a mis en place un cadre d'accompagnement afin d'offrir une assistance complète aux collaborateurs, comprenant des services de santé au travail, pour accompagner les salariés et les managers dans la navigation et la structuration de leur vie professionnelle.

Pour plus d'informations sur le dialogue avec le personnel, voir ESRS S1, Dialogue social et négociations collectives.

S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Au-delà des voies classiques d'expression et de remédiation des préoccupations, qui incluent les lignes hiérarchiques, les référents éthiques, le référent Zéro Discrimination, la Direction des Ressources Humaines et les Instances Représentatives du Personnel, Mobilize Financial Services France a déployé le même dispositif d'alertes que Renault Group, utilisant notamment une plateforme de collecte de signalement confidentielle et sécurisée (WhistleB), ouverte à tous les salariés (y compris les candidats à un emploi et les anciens salariés), qui peuvent signaler des agissements contraires à la loi, à la Charte Éthique ou au Code de conduite anticorruption.

De plus, en matière de sécurité, Mobilize Financial Service France rappelle que la capacité des salariés à détecter et signaler les anomalies est une exigence essentielle établie par l'entreprise dans les règles obligatoires, et fait l'objet d'un audit régulier.

Pour en savoir plus sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, consultez ESRS G1, Conduite des affaires.

S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Conditions de travail et droits humains

Mobilize Financial Services France s'appuie sur la cartographie des risques de Renault Group qui surveille activement son impact sur les droits humains qui s'aligne sur sa stratégie plus large de gestion des risques. Mis à jour en 2023, ce processus évalue le Groupe et ses filiales, en se concentrant sur deux domaines principaux :

- d'une part, l'application des politiques en matière de droits de l'homme telles que définies dans les Accords-cadres mondiaux (ACM) de 2013 et 2019 et la documentation interne, avec près de 68 % des salariés couverts par des conventions collectives ;
- d'autre part, un mécanisme de réponse structuré pour toute alerte en matière de droits humains, qui est examinée lors des sessions plénières du Comité de Renault Group.

Renault Group réalise cette cartographie des risques afin de comprendre quelle est la réponse appropriée à d'éventuels impacts négatifs sur les droits humains susceptibles d'affecter ses collaborateurs. A travers cette cartographie, le Groupe a identifié dix risques significatifs, parmi lesquels :

- risques pour l'intégrité personnelle ;
- discrimination à l'embauche ;
- discrimination dans l'emploi ;
- travail forcé ;

- travail des enfants ;
- conditions de travail indécentes ;
- rémunération (salaire de subsistance) ;
- atteinte à la liberté syndicale ;
- la liberté syndicale et le droit à la négociation collective ;
- impacts négatifs sur les communautés affectées.

En 2024, Renault Group n'a pas eu connaissance d'impact négatif auxquels il a dû remédier. Par conséquent, l'entreprise s'est concentrée sur les politiques et les actions préventives plutôt que sur la remédiation. Cela comprend la mise en œuvre de l'Accord-cadre mondial de 2013 sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale, et de l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2019 « portant sur l'évolution de la vie au travail, l'adhésion à diverses conventions de l'OIT et l'élaboration de plans d'action détaillés dans la sous-section Santé et sécurité.

Par ailleurs, en matière de rémunération, Mobilize Financial Services France applique des barèmes de salaires qui ont été partagés avec les instances représentatives du personnel.

Mobilize Financial Services France s'appuie également sur l'évaluation des risques de Renault Group en matière de protection sociale et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en identifiant deux risques principaux pour son personnel : le potentiel de préjudice personnel, y compris les violations de la vie privée et le harcèlement, et la possibilité de conditions de travail sous-optimales.

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le plan d'action mis en place par Renault Group pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en lien avec le travail à distance :

- les salariés en télétravail peuvent, comme le prévoit déjà l'accord-cadre mondial de 2019, bénéficier d'horaires de travail flexibles dans des circonstances spécifiques ;
- les modalités de télétravail proposées aux salariés doivent continuer à respecter les horaires légaux de travail et assurer une charge de travail raisonnable pour chaque salarié ;
- les managers, les membres de l'équipe et, plus généralement, tous les collaborateurs ont une responsabilité conjointe de respecter et de faire respecter la durée du travail et les périodes de repos ;
- les managers et les salariés peuvent suivre des formations complémentaires pour détecter les éventuels signes avant-coureurs d'hyper-connectivité.

En matière de conditions de travail et de droits humains, comme les risques identifiés découlent des impacts générés par l'entreprise, la gestion de ces impacts permet une gestion simultanée des risques.

Mobilize Financial Services France s'inscrit donc dans les actions clés du Renault Group pour améliorer les conditions de travail et faire respecter les droits humains, avec des horizons temporels spécifiques pour leur réalisation :

- la politique de santé et de sécurité est continuellement améliorée, les progrès étant suivis et rapportés trimestriellement et annuellement ;
- les initiatives d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont été mises en œuvre dans le cadre de l'Accord-cadre mondial de 2019 et font l'objet d'ajustements réguliers pour garantir le respect des heures de travail légales et la gestion de la charge de travail ;
- la cartographie des risques a été mise à jour en 2023, avec une évaluation continue des politiques en matière de droits de l'homme et des mécanismes de réponse structurés aux alertes.

Ces actions sont intégrées aux opérations quotidiennes et n'ont pas nécessité de ressources spécifiques.

Santé et sécurité

L'approche de Mobilize Financial Services France en matière de gestion de l'environnement de travail s'articule autour des domaines clés de la santé, de la sécurité et de l'ergonomie. Ces domaines sont abordés au moyen de stratégies ciblées visant à atténuer les risques, à améliorer l'expérience de travail et à favoriser des conditions qui favorisent la santé physique et mentale de tous les salariés.

- pour adresser les impacts liés à la sécurité, Mobilize Financial Services France a nommé un responsable sécurité et prévention dont la fonction est dédiée au maintien de la sécurité du site. Il a également la charge d'évaluer et suivre les risques professionnels ;
- pour adresser les impacts liés à la santé des collaborateurs, un médecin ainsi que deux infirmières sont à disposition, sur site, de tous les salariés de Mobilize Financial Services France ;
- pour adresser les impacts liés à la santé psychologique des collaborateurs, Mobilize Financial Services France garantit la possibilité à tous ses salariés d'être accompagné par un assistant social pour surmonter les difficultés rencontrées dans leur vie professionnelle ou personnelle. Il est à disposition pour fournir un accompagnement individuel et personnalisé en proposant une écoute attentive et bienveillante ;
- enfin, la Direction des Ressources Humaines de Mobilize Financial Services France a mis en place un suivi des fonctions et services où l'absentéisme est le plus observé, afin de mettre en place des plans d'actions localisés pour favoriser la baisse de l'absentéisme.

Chaque engagement du programme OneHealth a son plan d'action associé :

- **Agir** : Via l'application smartphone OneHealth, les salariés ont accès à des conseils simples à appliquer au quotidien et à des défis motivants. Ils ont également accès à un espace personnalisé qu'ils peuvent configurer selon leurs intérêts et disponibilités. Cela permet de définir un ensemble d'objectifs et de défis personnalisés à la portée de chaque employé.
- **Prévenir** : Des outils sont mis à disposition pour offrir un suivi personnalisé et confidentiel des facteurs physiques (risques cardiovasculaires, maladies respiratoires, cancers, etc.) et des facteurs psychologiques (stress, anxiété, sommeil, etc.). Ces solutions sont applicables dans tous nos pays et des centres médicaux sont accessibles à proximité de tous les sites du groupe MFS dans le monde.
- **Protéger** : Une couverture santé de haute qualité et des outils facilement accessibles sont fournis à chaque employé dans le monde entier.
- **Accompagner** : Chaque employé a accès à des professionnels compétents et à des informations pertinentes sur la santé physique et mentale. Le Groupe s'engage à offrir un suivi approprié pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles, ainsi qu'un programme d'assistance en cas de besoin. OneHealth donne accès à un psychologue en ligne, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce professionnel écoutera l'employé appelant, l'accompagnera ou l'aidera dans les diverses situations rencontrées : soutien émotionnel pour lui ou ses proches, demande de conseils sur la manière de répondre à une situation dans son équipe, etc. Le service de santé au travail est le conseiller de chaque employé en matière de santé et de conditions de travail. Ce service peut être contacté pour toute question que les salariés pourraient avoir sur la prévention des risques professionnels et/ou la nécessité d'adapter le poste de travail à l'état de santé.

Mobilize Financial Services France suit la feuille de route établie par Renault Group pour progresser dans chaque domaine HSEE depuis 2021 et suit les progrès par rapport à sa feuille de route. De plus,

l'entreprise assure la transparence sur l'avancement de ses plans d'actions grâce à une communication interne régulière.

À l'heure actuelle, les méthodes de suivi de l'efficacité et les ressources nécessaires à ce plan d'action n'ont pas encore été formalisées.

S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Conditions de travail et droits humains

Mobilise Financial Services France veille à de bonnes conditions de travail et respecte les droits fondamentaux du travail. De plus, il veille à l'efficacité de ses politiques et de ses actions concernant les impacts, risques et opportunités matériels y afférents. Ce suivi est effectué au moyen des processus décrits dans le Plan de Vigilance. Mobilize Financial Services France n'a pas encore formalisé d'objectifs spécifiques pour la gestion des impacts, risques ou opportunités matériels.

Santé et sécurité

Mobilize Financial Services France contribue à l'objectif de Renault Group de « zéro accident et maladie du travail » d'ici 2030. . Les sites du Mobilize Financial Services France ne sont pas industriels ; ils ne sont donc pas audités en interne, ni inscrits dans une démarche de certification ISO 45001.

L'objectif est décliné en objectifs annuels dans la feuille de route Hygiène, Sécurité, Environnement et Ergonomie et fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité Développement Durable de Renault Group, puis annuel par le Comité Mondial du Groupe. L'objectif a été défini sur la base de l'expérience des experts HSE et la définition de l'objectif implique les DRH pays dont celui de la France. Il est publié sur le site internet de Renault Group et les résultats sont présentés régulièrement aux représentants du personnel. Les cibles de OneHealth sont de couvrir 80 % des salariés du Groupe d'ici 2025 et 100 % d'ici 2030.

S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Effectifs par région

	2024
Pays de l'EEE (1)	1 841
Pays hors EEE	-
TOTAL	1 841

(1) EEE : Espace économique européen

Effectifs par genre

	2024
Femme	981
Homme	860
Autre genre (1)	-
Non déclaré	-
TOTAL	1 841

(1) Genre tel que spécifié par les employés eux-mêmes

Détail des effectifs des pays > 10 % du total des effectifs du Groupe

	2024
France	1 841